

RAPPORT SUR LES CESSIONS EN RÉASSURANCE DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES D'ASSURANCE NON-VIE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE
DES ASSURANCES

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I- PRESENTATION DE L'ENQUETE.....	5
A - OBJECTIFS DE L'ENQUETE.....	5
B - CHAMP DE L'ENQUETE.....	5
C - DETERMINATION DES « GROUPES » DE SOCIETES.....	6
II- VUE D'ENSEMBLE DES CESSIONS	7
A - TAUX DE CESSION TOUS RISQUES CONFONDUS	7
1 - Taux de cession des primes.....	7
2 - Taux de cession des provisions.....	8
B - TAUX DE CESSION PAR RISQUE.....	9
1 - Taux de cession des primes.....	9
2 - Taux de cession des provisions.....	11
C - ANALYSE DU RISQUE DE CONTREPARTIE	11
1 - Garantie des cessions.....	11
2 - Diversification des cessions.....	12
III- SYNTHESE DES EXPOSITIONS AUX RISQUES	14
A - PROTECTION DE L'ENSEMBLE DES SOCIETES	14
1 - Recours à la réassurance	14
2 - Synthèse du plan de réassurance.....	15
B - PROTECTION DES SOCIETES A TRES PETIT CHIFFRE D'AFFAIRES (GROUPE 1).....	17
1 - Recours à la réassurance	17
2 - Synthèse du plan de réassurance.....	18
C - PROTECTION DES SOCIETES A PETIT CHIFFRE D'AFFAIRES (GROUPE 2).....	21
1 - Recours à la réassurance	21
2 - Synthèse du plan de réassurance.....	22
D - PROTECTION DES SOCIETES A CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN (GROUPE 3).....	24
1 - Recours à la réassurance	24
2 - Synthèse du plan de réassurance.....	24
E - PROTECTION DES SOCIETES A CHIFFRE D'AFFAIRES IMPORTANT (GROUPE 4).....	27
1 - Recours à la réassurance	27
2 - Synthèse du plan de réassurance.....	27
F - PROTECTION DES SOCIETES A CHIFFRE D'AFFAIRES TRES IMPORTANT (GROUPE 5).....	30
1 - Recours à la réassurance	30
2 - Synthèse du plan de réassurance.....	31
CONCLUSION.....	31
ANNEXE 1: PHASE PREPARATOIRE DE L'ETUDE.....	33
ANNEXE 2: PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE.....	35
ANNEXE 3: DEPOUILLEMENT DES QUESTIONNAIRES	45
ANNEXE 4: VUE D'ENSEMBLE DES CESSIONS	47
ANNEXE 5: CESSION DU RISQUE AUTOMOBILE.....	63

ANNEXE 6: CESSION DU RISQUE INCENDIE.....	87
ANNEXE 7: CESSION DU RISQUE TEMPETE OURAGAN CYCLONE.....	121
ANNEXE 8: CESSION DU RISQUE TEMPETE OURAGAN CYCLONE PAR EVENEMENT	155
ANNEXE 9: CESSION DU RISQUE DOMMAGES CORPORELS.....	171
ANNEXE 10: CESSION DU RISQUE CONSTRUCTION	185
ANNEXE 11: CESSION DU RISQUE RESPONSABILITE CIVILE GENERALE.....	207
ANNEXE 12: CESSION DU RISQUE CREDIT CAUTION.....	231
ANNEXE 13: ANALYSE DU RISQUE DE CONTREPARTIE.....	243

INTRODUCTION

Suite notamment à la survenance des tempêtes de décembre 1999 ayant occasionné de nombreux dépassements de portée des traités de réassurance, le Secrétariat Général de la Commission de contrôle des assurances a décidé de mener une étude à vocation générale concernant les pratiques du marché de l'assurance non-vie en matière de cessions en réassurance.

Cette étude a pour objectif de fournir à la fois à la Commission de contrôle des assurances et aux sociétés d'assurance des éléments d'information de nature à faciliter l'analyse des stratégies de cession en réassurance.

Un questionnaire, établi après concertation avec la profession, a été envoyé au mois de mars 2001 à l'ensemble des sociétés d'assurance non-vie soumises au contrôle de l'Etat. Le nombre élevé de renseignements demandés a entraîné des délais de réponse importants, les derniers questionnaires remplis ayant été reçus à la fin de l'année 2001. Seules les réponses d'une qualité suffisante ont fait l'objet d'une exploitation. Celle-ci a consisté à synthétiser le comportement moyen en matière de cession en réassurance au sein de catégories de sociétés définies en fonction de leur volume d'activité. Ce comportement moyen est caractérisé par plusieurs éléments tels que le taux de recours à la réassurance, le taux de cession en réassurance proportionnelle, la conservation maximale du risque, le seuil de dépassement des couvertures non proportionnelles, etc. Il est important de noter que, compte tenu de la taille de l'échantillon et de la disparité des pratiques en matière de réassurance, la «significativité» statistique des résultats quantitatifs obtenus est modeste. Il y a donc lieu de les analyser essentiellement comme des ordres de grandeur.

Le présent rapport est une synthèse de l'exploitation qui a pu être faite des réponses. Les objectifs et le champ de l'étude sont tout d'abord rappelés (**partie I**). Une description globale des cessions en réassurance est ensuite donnée. Les taux de cession de primes et de provisions sont indiqués pour les principales branches d'activité. Le risque de contrepartie auquel s'exposent les sociétés d'assurance non-vie en se réassurant est analysé (**partie II**). Les plans de réassurance au sein de chaque catégorie de société font ensuite l'objet d'une description selon plusieurs critères tels que la conservation maximale, le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle et le nombre de reconstitutions (**partie III**). Le détail de l'exploitation des réponses est présenté en annexe.

I - PRESENTATION DE L'ENQUETE

L'enquête décidée par le Secrétariat général de la Commission de contrôle des assurances au début de l'année 2001 se fonde sur une description du plan de réassurance de chaque société d'assurance non-vie. Pour ce faire, il a été retenu d'élaborer un questionnaire standardisé, ce qui induit une perte d'information mais permet d'effectuer des comparaisons entre entreprises et/ou catégories d'entreprises ainsi que des agrégations et des traitements statistiques.

La forme du questionnaire retenue résulte d'un arbitrage entre précision et standardisation, deux objectifs par nature en conflit. Le questionnaire est présenté en détail à l'annexe 2.

A - Objectifs de l'enquête¹

Cette enquête a pour objectif la constitution d'une base de données sur la réassurance des entreprises françaises d'assurance non-vie. Cette base de données doit permettre :

- en la mettant à disposition de tous les commissaires-contrôleurs, de les aider à porter un jugement sur la stratégie de réassurance (portées, priorités, adéquation aux fonds propres, ...) d'une entreprise donnée par comparaison avec le reste du marché,
- de fournir aux sociétés des éléments d'information de nature à les aider à analyser leurs cessions et à calibrer des outils de modélisation,
- de disposer d'un matériau pour des thèses d'actuariat et des études économiques sur la solvabilité et la réassurance.

En préalable à l'envoi des questionnaires aux sociétés, une concertation avec les organismes professionnels a eu lieu. L'objectif de l'enquête et un projet de questionnaire ont été présentés au début de l'année 2001 à la Fédération Française des Sociétés d'Assurance et au Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance.

B - Champ de l'enquête²

Le périmètre de l'enquête était *a priori* la totalité des entreprises d'assurance non-vie soumises au contrôle de l'Etat. Lorsque l'activité ou la structure des cessions étaient mal adaptées au questionnaire, les sociétés concernées ont été d'emblée exclues de l'étude.

Un questionnaire a finalement été envoyé à 258 entreprises. 171 réponses ont été reçues et communiquées aux soussignés. Parmi ces réponses, 40 ont fait l'objet d'une consolidation³ et 32 ont été exclues pour des raisons diverses (activité trop récente, mauvaise qualité de renseignement). L'importance du nombre de questionnaires non reçus ou présentant une mauvaise qualité de renseignement conduit à penser qu'un certain nombre de sociétés ne semblent pas être en mesure d'analyser le niveau de protection que leur confèrent leurs cessions en réassurance. Au final, l'étude s'est fondée sur l'exploitation de 103 réponses.

¹ Cf. annexe 1.

² Cf. annexe 3.

³ Il est apparu nécessaire que les plans de réassurance décrits soient mis en correspondance avec les portefeuilles de risques auxquels ils se rapportent.

Cet échantillon représente sur la période 1997-1999 :

- 78,9% des primes émises par l'ensemble des sociétés non-vie françaises ;
- 77,0% des provisions techniques brutes de l'ensemble des sociétés non-vie françaises ;
- 52,2% des primes cédées par l'ensemble des sociétés non-vie françaises.

La moindre pertinence de l'échantillon au regard du critère des primes cédées n'est pas due à un biais de sélection, mais au fait que la présente étude privilégie les périmètres économiques aux périmètres juridiques. Les cessions à l'intérieur d'un même périmètre économique (sociétés d'un groupe d'assurance) n'ont pas été prises en compte, alors qu'elles apparaissent dans les données comptables.

C - Détermination des « groupes » de sociétés⁴

L'étape préliminaire à l'étude statistique est la construction de catégories homogènes de sociétés⁵. Il a été décidé de regrouper les sociétés par tranches de chiffres d'affaires et de créer cinq « groupes » :

- **groupe 1 (sociétés à très petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires inférieur à 10 M€;
- **groupe 2 (sociétés à petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires compris entre 10 et 30 M€;
- **groupe 3 (sociétés à chiffre d'affaires moyen)** : chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 M€;
- **groupe 4 (sociétés à chiffre d'affaires important)** : chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 M€ ;
- **groupe 5 (sociétés à chiffre d'affaires très important)** : chiffre d'affaires supérieur à 300 M€

Les poids de chaque groupe dans l'échantillon global peuvent s'apprécier de la manière suivante :

	Part dans les primes 1997-1999	Part dans les provisions 1997-1999
Groupe 1	0,21%	0,14%
Groupe 2	1,22%	0,84%
Groupe 3	2,27%	2,48%
Groupe 4	8,97%	9,10%
Groupe 5	87,33%	87,44%

⁴ Cf. annexe 4.

⁵ Le terme « société » est à prendre, dans le présent rapport, au sens de portefeuille de risques. En effet, les plans de réassurance décrits ont été mis en correspondance avec les portefeuilles de risques auxquels ils se rapportent. Les réponses qui ont fait l'objet d'une consolidation (cf. partie I-B) correspondent à des cas pour lesquels le périmètre du portefeuille de risques, qui fait l'objet de cessions en réassurance, est plus large que le périmètre juridique d'une seule société. Ce qui est appelé « société » dans la présente étude peut donc correspondre, selon les cas, à « l'agrégation » de plusieurs sociétés.

II - VUE D'ENSEMBLE DES CESSIONS

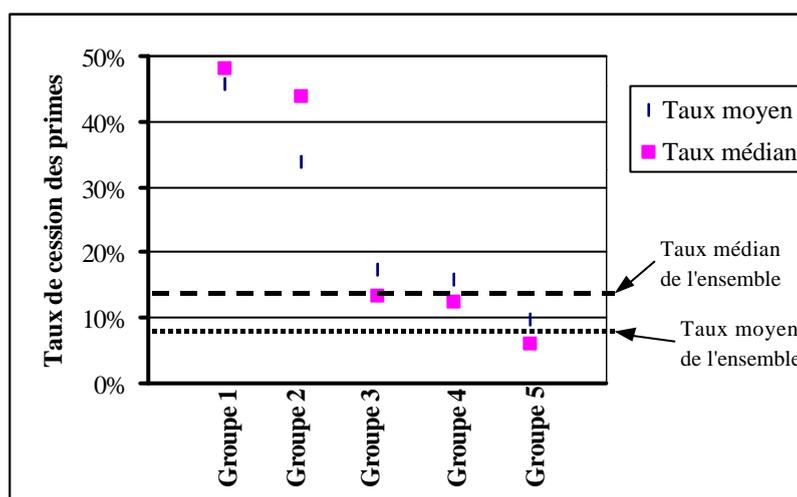
Cette partie donne une vue d'ensemble des cessions en réassurance. Les taux de cession des primes et des provisions sont indiqués tous risques confondus (**section A**) puis pour chaque catégorie de risque (**section B**). Le risque de contrepartie dans le cadre des cessions en réassurance fait ensuite l'objet d'une analyse spécifique (**section C**).

A - Taux de cession tous risques confondus⁶

1 - Taux de cession des primes

La comparaison des taux⁷ moyens⁸ de cession d'un groupe à l'autre confirme le résultat attendu selon lequel les sociétés dont le volume d'activité est important cèdent beaucoup moins (en moyenne 10% des primes émises pour les sociétés au volume d'activité très important) que les sociétés au volume d'activité moins important (en moyenne 46% des primes émises pour les sociétés à très petit chiffre d'affaires).

Comparaison des taux de cession moyens et médians



Une composante principale orientée NO/SE apparaît globalement sur la figure précédente, traduisant une décroissance du taux de cession en fonction du volume d'activité.

Au cas d'espèce, ce constat global peut être mis en défaut : certaines sociétés cèdent moins que d'autres entreprises dont le volume d'activité est pourtant plus important. Il convient en effet de noter que le niveau des écarts types⁹ des taux de cession de primes observés est plutôt élevé. Ce niveau, de l'ordre des taux moyens observés, révèle une diversité des pratiques en termes de cession en réassurance au sein de chaque groupe.

⁶ Cf. annexe 4.

⁷ Les taux de cession correspondent ici aux taux moyens de cession, tous risques confondus, sur la période 1997-1999 pour chacun des groupes de sociétés tels qu'ils ont été définis dans la partie I.

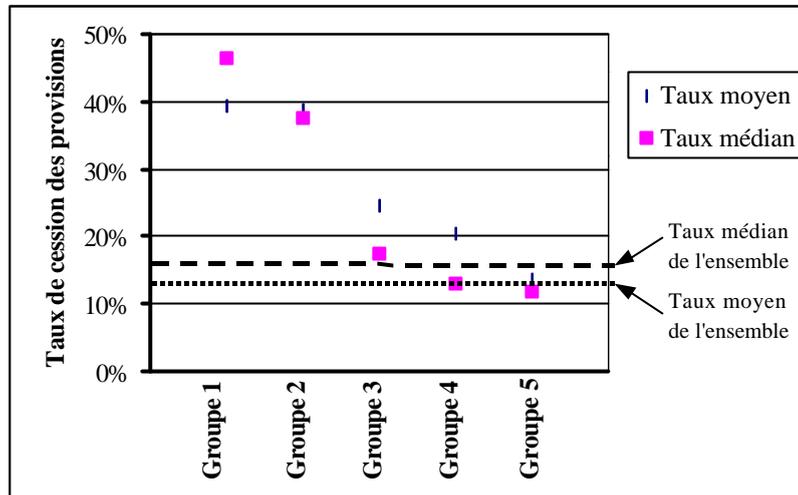
⁸ Ratio primes cédées du groupe/primes brutes du groupe.

⁹ Indiqués à l'annexe 4.

2 - Taux de cession des provisions

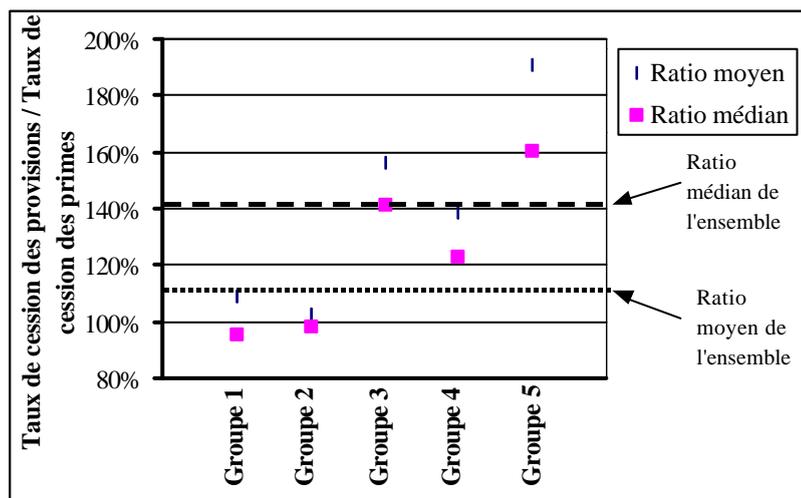
Il apparaît également que les provisions sont d'autant moins cédées que les sociétés ont un volume d'activité important (en moyenne 14% des provisions pour les sociétés au volume d'activité très important, et 39% pour les sociétés à très petit chiffre d'affaires).

Comparaison des taux de cession moyens et médians



Par ailleurs, la comparaison entre les taux de cession des provisions et les taux de cession des primes révèle que les premiers sont supérieurs (en moyenne pour chaque groupe) aux seconds. Cette supériorité du taux de cession des provisions par rapport au taux de cession des primes corrobore l'idée simple selon laquelle les sinistres les plus importants ou les plus longs à régler sont plus cédés que les autres.

Comparaison des taux de cession des provisions et des taux de cession des primes



En outre, le fait que le ratio taux de cession des provisions sur taux de cession des primes soit schématiquement plus élevé pour les sociétés à forte activité (191% pour les sociétés au volume d'activité très important) que pour les sociétés à activité plus faible (109% pour les sociétés à très petit chiffre d'affaires) indique que les premières se réassurent plutôt pour se protéger contre les événements extrêmes alors que les dernières souscrivent davantage des protections « working ».

B - Taux de cession par risque¹⁰

1 - Taux de cession des primes

L'analyse des taux¹¹ de cession moyens¹² par catégorie de risque révèle des différences de comportement selon la nature du risque, ce qui était *a priori* prévisible. Elle met ainsi en évidence les catégories les plus « risquées » comme :

- l'assurance transports ;
- l'assurance catastrophes naturelles ;
- l'assurance crédit caution ;
- l'assurance de dommages aux biens professionnels ;
- l'assurance de responsabilité civile générale.

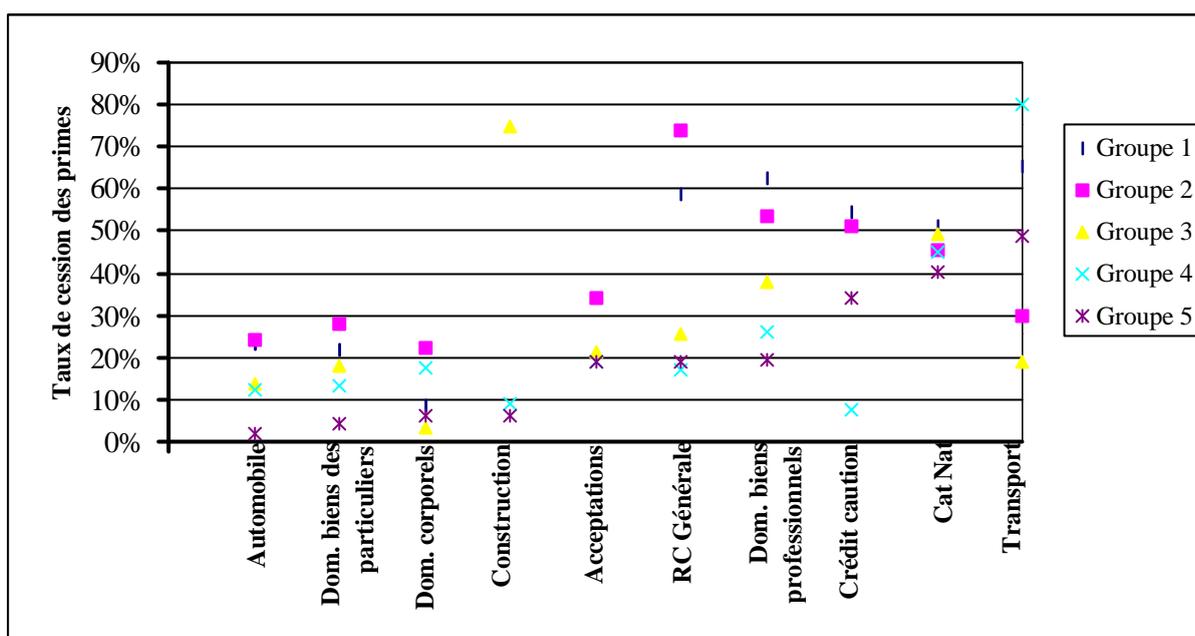
Ces catégories font l'objet d'une cession beaucoup plus importante que d'autres catégories telles que l'assurance automobile, l'assurance dommages corporels ou l'assurance de dommages aux biens des particuliers.

¹⁰ Cf. annexe 4.

¹¹ Les taux de cession correspondent aux taux moyens de cession, risque par risque, sur la période 1997-1999 pour chacun des groupes de sociétés tels qu'ils ont été définis dans la partie I.

¹² Ratio primes émises par le groupe et par catégorie de risque/primes cédées par le groupe et par catégorie de risque.

Taux de cession moyen des primes par catégorie de risque



Par ailleurs, les résultats précédents révèlent des comportements assez différents d'un groupe de sociétés à l'autre. Il peut en effet apparaître curieux que des sociétés ayant un petit chiffre d'affaires cèdent moins que d'autres sociétés au volume d'activité plus important. C'est notamment le cas en assurance de responsabilité civile générale, en assurance construction et en assurance transports. Pour certaines catégories d'assurance (assurance automobile, par exemple), l'analyse¹³ comparée des taux de cession et des niveaux de rétention (en se fondant sur les portées et les priorités) des risques montre que les premiers sont plus volatils que les seconds au sein de catégories de société à l'activité comparable. Une partie de la volatilité des taux de cession semble donc être expliquée par des prix de réassurance très différents pour des couvertures relativement proches.

Au cas d'espèce, il convient de remarquer la constance du taux de cession du risque de catastrophes naturelles d'un groupe de sociétés à l'autre. Ce constat s'explique par l'existence d'un cadre réglementaire dans laquelle s'inscrit cette garantie.

Il apparaît également une moindre corrélation positive entre volume d'activité et ampleur des cessions du risque de dommages corporels, ce qui peut s'expliquer par la grande hétérogénéité des contrats que recouvre cette catégorie de risque (complémentaire santé et garantie du conducteur, par exemple).

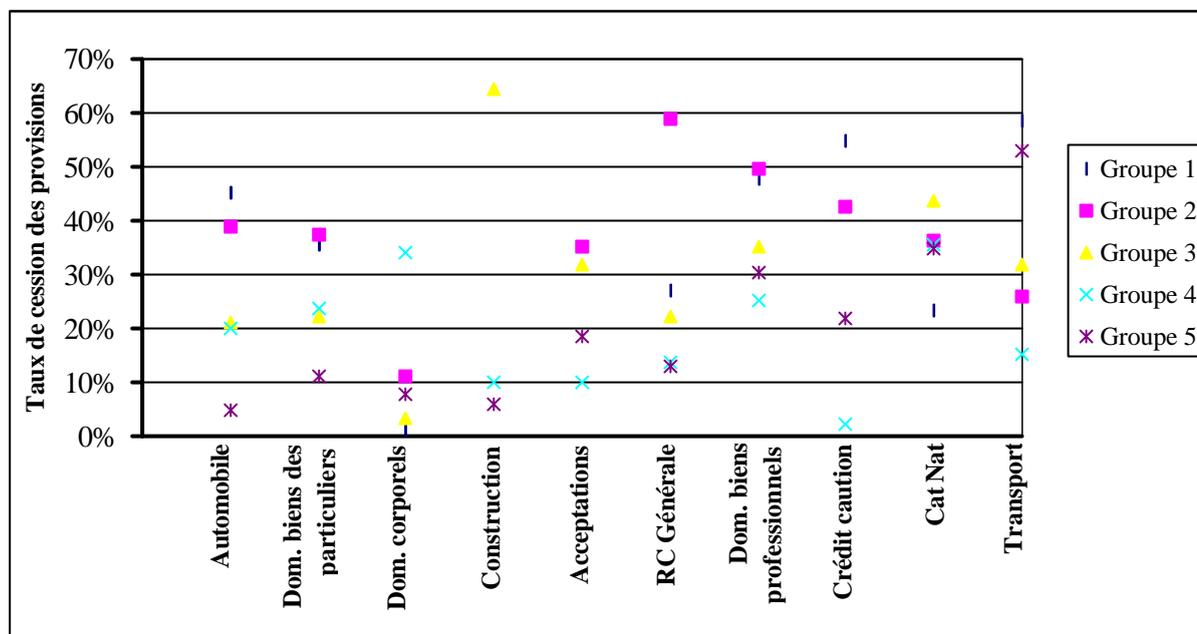
Par ailleurs, le taux de cession des risques transports est fortement différent d'un groupe à l'autre. Cette situation tient au fait que cette catégorie d'assurance englobe des risques particulièrement hétérogènes, allant du bagage transporté au satellite.

¹³ Cf. annexe 5.

2 - Taux de cession des provisions

L'analyse risque par risque indique à nouveau que les taux de cession des provisions sont globalement plus élevés que les taux de cession des primes, traduisant le fait que les sinistres les plus importants ou les plus longs font l'objet d'une cession plus importante.

Taux de cession moyen des provisions par catégorie de risque



C - Analyse du risque de contrepartie¹⁴

1 - Garantie des cessions

Dans l'ensemble, une fraction égale à 63% des provisions cédées fait l'objet d'une garantie par nantissement, par un dépôt espèces ou par lettre de crédit.

Fractions des provisions techniques cédées faisant l'objet de garantie

	Provisions techniques cédées et garanties	Garantie par nantissement	Garantie par un dépôt	Garantie par lettre de crédit
Global	63%	41%	19%	4%
Groupe 1	73%	28%	45%	0%
Groupe 2	73%	58%	15%	0%
Groupe 3	58%	41%	17%	0%
Groupe 4	70%	42%	14%	14%
Groupe 5	43%	34%	6%	2%

¹⁴ Cf. annexe 13.

Pour les plus petites entreprises, le nantissement de titres s'efface au profit du dépôt espèces. Cela s'explique par le fait que pour les petits encours, l'avantage de la procédure de nantissement sur le dépôt espèces en matière de rémunération financière ne compense pas les coûts fixes de gestion des nantissements. La lettre de crédit reste peu utilisée, en raison du caractère non automatique de sa prise en compte pour la couverture des engagements réglementés.

Le niveau des provisions cédées ne faisant pas l'objet de garantie représente dans l'ensemble une fraction importante de l'actif net comptable hors incorporels, de l'ordre de 50%.

Niveau des provisions techniques cédées ne faisant pas l'objet de garantie en pourcentage de l'actif net comptable (M€)

	Actif net comptable moyen	Niveau des provisions cédées sans garantie
Global	194	50%
Groupe 1	7	76%
Groupe 2	12	74%
Groupe 3	22	29%
Groupe 4	101	26%
Groupe 5	768	59%

Le premier tableau de cette section montrait que les provisions cédées par les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires (groupes 1 et 2) font plus fréquemment l'objet de garantie que celles des autres sociétés. Cependant, ce sont ces sociétés qui cèdent le plus en proportion des engagements bruts, ce qui explique qu'elles présentent un niveau élevé de provisions cédées (en proportion de l'actif net) sans garantie. En particulier, les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires exposent les 3/4 de leurs fonds propres au risque de défaut des réassureurs. Ce ratio est également élevé pour les plus grandes entreprises (groupe 5). La solvabilité de ces entreprises dépend donc directement de celle de leurs cessionnaires.

2 - Diversification des cessions

Les sociétés à volume d'activité très petit (groupe 1) ont recours à un nombre réduit de réassureurs (4 en moyenne). A l'exception de ces sociétés et de celles au volume d'activité très important (groupe 5), les entreprises ont recours à un nombre de réassureurs compris entre 10 et 20.

Diversification des réassureurs (M€)

	Nombre moyen de réassureurs	Provisions techniques cédées par réassureur	Part cumulée moyenne des 5 premiers réassureurs
Global	23	7,00	56%
Groupe 1	4	0,55	61%
Groupe 2	13	1,54	66%
Groupe 3	18	3,70	49%
Groupe 4	18	10,60	58%

Groupe 5	61	17,74	45%
-----------------	----	-------	-----

Il apparaît que les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires sont les plus exposées au risque de contrepartie (abstraction faite de la qualité de signature des réassureurs) : d'une part, le montant des provisions cédées sans garantie rapporté à l'actif net est plus important pour ces sociétés, d'autre part les signatures sont moins diversifiées.

III - SYNTHÈSE DES EXPOSITIONS AUX RISQUES¹⁵

Dans cette partie, une synthèse des plans de réassurance est donnée pour l'ensemble des sociétés (**section A**) et pour chaque groupe de sociétés (**sections B, C, D, E et F**). Les éléments servant à caractériser les plans de réassurance sont :

- la conservation maximale¹⁶ : il s'agit de la rétention nette maximale possible par sinistre (ou événement) compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle,
- le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle¹⁶ : il s'agit du montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre à la catégorie de risque concernée est percée,
- le nombre de reconstitutions.

A - Protection de l'ensemble des sociétés

1 - Recours à la réassurance

La plupart des sociétés ont recours à la réassurance : pour la plupart des catégories de risque, plus de 80% des sociétés d'assurance non-vie se réassurent. Notamment toutes les sociétés pratiquant le risque de responsabilité civile en assurance automobile disposent d'une couverture en réassurance. En revanche, le risque crédit caution fait moins l'objet d'une cession en réassurance que les autres catégories de risque, la moitié seulement des sociétés concernées étant réassurée. Par ailleurs, le risque incendie en assurance de dommages aux biens professionnels est moins fréquemment réassuré que le même risque en assurance de dommages aux biens particuliers. Ce constat est d'autant plus étonnant *a priori* qu'il concerne surtout les entreprises à petit chiffre d'affaires.

Parmi les sociétés qui se réassurent, la réassurance non proportionnelle est plus fréquemment utilisée que la réassurance proportionnelle, sauf en ce qui concerne le risque crédit caution.

¹⁵ Une présentation plus détaillée par type de risque est effectuée aux annexes 5 à 12.

¹⁶ Exemple : une société est couverte dans une catégorie donnée par une quote-part à 50% (qui peut éventuellement porter sur d'autres catégories) et un *excess loss* 10 XS 5. Dans le cas 1, la quote-part joue avant l'*excess*, dans le cas 2 après. La conservation maximale et le seuil de dépassement de couverture pour cette catégorie sont alors :

	Cas 1	Cas 2
Conservation maximale hors dépassement de couverture	5,00	2,50
Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle	30,00	15,00

Nombre de sociétés ayant recours à la réassurance (en % du total)

		Recours à la réassurance ¹⁷			Part des couvertures proportionnelles ¹⁸			Part des couvertures non proportionnelles ¹⁹		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Automobile	RC	100%	100%	100%	30%	27%	27%	98%	100%	100%
	Dommages	86%	85%	87%	35%	33%	32%	90%	94%	94%
Incendie	Particuliers	93%	93%	96%	43%	42%	37%	98%	97%	97%
	Professionnels	87%	88%	88%	55%	50%	44%	98%	98%	97%
	Agricoles	ND ²⁰	ND	ND	53%	53%	42%	100%	100%	100%
TOC²¹ par risque	Particuliers	ND	ND	ND	57%	63%	58%	91%	92%	92%
	Professionnels	ND	ND	ND	61%	58%	54%	83%	88%	89%
	Agricoles	ND	ND	ND	56%	59%	53%	94%	94%	95%
TOC par évènement		ND	ND	ND	42%	42%	39%	95%	95%	95%
Dommages corporels		87%	87%	86%	52%	49%	46%	77%	79%	80%
Construction	RC	79%	80%	79%	17%	21%	17%	100%	100%	100%
	DO ²²	79%	80%	79%	22%	25%	22%	96%	96%	96%
RC²³ générale	Particuliers	82%	81%	81%	29%	26%	27%	96%	96%	96%
	Professionnels	77%	76%	75%	30%	26%	23%	96%	96%	96%
Crédit Caution		59%	45%	45%	90%	89%	89%	50%	56%	56%

2 - Synthèse du plan de réassurance

L'analyse des plans de réassurance de l'ensemble des sociétés de l'échantillon fait apparaître que le seuil de dépassement des couverture non proportionnelle du risque TOC (par risque et par évènement) a doublé sur la période observée. Dans le même temps, les conservations maximales du risque TOC rapportées à l'actif net ont augmenté. Il est permis de penser que le coût lié à l'augmentation du seuil de dépassement a été financé par l'augmentation de la conservation maximale. Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle du risque de RC professionnelle a également doublé sur la période alors que la conservation maximale n'a que peu varié, ce qui signifie que les sociétés sont mieux protégées contre d'importants sinistres. Pour les autres risques, les évolutions du seuil de dépassement de couverture non proportionnelle, à la hausse comme à la baisse, sont d'un niveau moins important.

Par ailleurs, il convient de remarquer la rareté de protection avec une portée infinie, à l'exception des risques de RC en assurance automobile, de RC générale et dans une moindre mesure des risques de dommages en assurance automobile et de dommages corporels.

¹⁷ Fraction des sociétés, parmi celles qui ont une activité dans la branche d'activité considérée, qui ont recours à la réassurance.

¹⁸ Fraction des sociétés, parmi celles qui se réassurent, qui ont recours à une couverture proportionnelle.

¹⁹ Fraction des sociétés, parmi celles qui se réassurent, qui ont recours à une couverture non proportionnelle.

²⁰ Non disponible.

²¹ Tempêtes ouragans cyclones.

²² Dommages ouvrages.

²³ Responsabilité civile.

Des sections suivantes B, C, D, E et F ressort notamment la forme en « U inversé » du ratio conservation maximale en assurance automobile / actif net comptable en fonction de l'importance du volume d'activité. Elle croit d'abord (groupes 1 et 2), ce qui corrobore l'idée selon laquelle plus l'activité est importante, plus celle-ci est diversifiée, et donc plus il est possible d'augmenter son exposition au risque. En revanche, cette statistique décroît ensuite lorsque le chiffre d'affaires augmente, sans doute parce que les entreprises au volume d'activité important assurent dans une plus grande mesure des risques plus volatils que les risques liés à l'assurance automobile de particuliers, et donc plus grands consommateurs de fonds propres.

Caractéristiques de la couverture en réassurance pour l'ensemble des sociétés (en % ou en M€)

		Conservation maximale/ANC ²⁴			Seuil de dépassement ²⁵			Part des seuils infinis de dépassement ²⁶		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Automobile	RC	1,4%	1,3%	1,5%	NS ²⁷	NS	NS	96%	97%	97%
	Dommages	1,6%	1,4%	1,6%	13,71	16,50	16,02	43%	42%	43%
Incendie	Particuliers	2,8%	2,2%	2,6%	31,90	31,60	30,98	5%	5%	6%
	Professionnels	3,2%	2,8%	3,0%	34,69	37,31	33,86	2%	2%	3%
	Agricoles	3,5%	2,4%	2,7%	26,86	24,92	22,42	3%	3%	6%
TOC par risque	Particuliers	3,5%	4,6%	4,6%	12,63	21,02	24,40	5%	5%	4%
	Professionnels	3,8%	4,7%	4,8%	13,29	29,15	31,67	5%	4%	4%
	Agricoles	4,7%	4,7%	4,6%	16,77	27,44	31,12	7%	6%	6%
TOC par événement		3,7%	3,8%	4,4%	42,71	75,10	92,09	5%	5%	5%
Dommages corporels		3,4%	2,8%	2,9%	16,96	16,66	17,16	11%	13%	13%
Construction	RC	0,8%	0,8%	0,9%	14,37	16,79	15,36	4%	4%	4%
	DO	0,8%	0,7%	0,9%	17,26	19,23	18,81	5%	4%	5%
RC générale	Particuliers	1,7%	1,6%	1,6%	17,27	21,59	20,45	85%	83%	84%
	Professionnels	1,5%	1,4%	1,5%	10,90	20,41	20,44	75%	73%	72%
Crédit Caution		2,4%	2,7%	3,0%	138,33	171,57	171,55	0%	0%	0%

A l'exception des risques de RC en assurance automobile, de RC générale et, dans une moindre mesure, des risques de dommages en assurance automobile et de dommages corporels, les couvertures prévoyant un nombre illimité de reconstitutions sont peu fréquentes.

Par ailleurs, on peut noter la stabilité du nombre de reconstitutions (lorsque celui-ci n'est pas illimité) sur la période considérée. Le faible nombre de reconstitutions (gratuites ou non) observé sur l'ensemble des sociétés révèle une marge de prudence plutôt faible. C'est notamment le cas en ce qui concerne le risque TOC par événement pour lequel les couvertures en de réassurance prévoient en moyenne une seule reconstitution : rappelons que les tempêtes Lothar et Martin de fin 1999 ont compté pour deux événements.

²⁴ Moyenne des ratios conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels.

²⁵ Moyenne des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle de chaque société.

²⁶ Ratio nombre de sociétés ayant une réassurance avec seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelles / nombre de sociétés ayant au moins une couverture non proportionnelle.

²⁷ Non significatif.

Caractéristiques des reconstitutions

		Nombre moyen de reconstitutions ²⁸			Part des reconstitutions illimitées ²⁹		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001
Automobile	RC	NS	NS	NS	100%	100%	100%
	Dommages	1,0	1,0	1,0	46%	43%	44%
Incendie	Particuliers	1,7	1,7	1,6	8%	8%	8%
	Professionnels	1,9	1,9	1,7	9%	8%	8%
	Agricoles	1,4	1,4	1,4	0%	3%	3%
TOC par risque	Particuliers	1,2	1,2	1,2	0%	5%	4%
	Professionnels	1,2	1,3	1,3	0%	4%	4%
	Agricoles	1,1	1,2	1,1	0%	6%	6%
TOC par événement		1,1	1,0	1,0	5%	7%	7%
Dommages corporels		1,1	1,1	1,2	28%	31%	32%
Construction	RC	1,2	1,2	1,2	9%	8%	4%
	DO	1,4	1,5	1,4	18%	17%	14%
RC générale	Particuliers	0,1	0,1	0,3	83%	81%	84%
	Professionnels	0,2	0,2	0,3	80%	80%	80%
Crédit Caution		2,2	2,2	2,3	0%	0%	0%

B - Protection des sociétés à très petit chiffre d'affaires (groupe 1)³⁰

1 - Recours à la réassurance

Les sociétés à très petit chiffre d'affaires (groupe 1) ont recours aux couvertures proportionnelles plus fréquemment que les autres sociétés : selon les catégories de risque, 70% à 100% des sociétés se réassurent ainsi. Ce type de couverture est, dans quasiment tous les cas, associé à une couverture non proportionnelle. Cette prépondérance de la réassurance proportionnelle peut s'expliquer par un pouvoir de négociation plus faible pour les sociétés à très petit chiffre d'affaires, d'une part, et par le rôle de financement que joue ce type de cession en réduisant systématiquement le besoin de fonds propres, d'autre part.

²⁸ Moyenne du nombre de reconstitutions gratuites ou non dès lors que celui-ci n'est pas illimité.

²⁹ Ratio nombre de sociétés ayant une réassurance avec un nombre illimité de reconstitutions / nombre de sociétés ayant au moins une couverture non proportionnelle.

³⁰ Chiffre d'affaires inférieur à 10 M€

Dans le détail, il apparaît que toutes les sociétés réassurent le risque de dommages corporels et de RC de professionnels. En revanche, une proportion non négligeable de ces sociétés ne réassure pas le risque incendie en assurance de dommages aux biens particuliers et professionnels, contrairement à ce qui peut être observé pour les sociétés au volume d'activité plus important (groupes 3, 4 et 5). Par ailleurs, on note que plusieurs sociétés à très petit chiffre d'affaires n'étaient pas réassurées, entre 1999 et 2001, en RC de particuliers alors même que les sociétés à volume d'activité plus important ont plus souvent recours à la réassurance. Il est vrai que les risques souscrits par les sociétés à très petit volume d'activité ne sont pas toujours comparables à ceux souscrits par les sociétés de plus grande taille, et qu'un même type de risque ne représente pas, d'une société à l'autre, la même part du volume global d'activité.

Nombre de sociétés du groupe 1 ayant recours à la réassurance (en % du total)

		Recours à la réassurance			Part des couvertures proportionnelles			Part des couvertures non proportionnelles		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Automobile	RC	100%	100%	100%	100%	67%	67%	100%	100%	100%
	Dommages	100%	100%	100%	100%	67%	67%	100%	100%	100%
Incendie	Particuliers	88%	89%	90%	100%	88%	67%	86%	88%	89%
	Professionnels	75%	75%	77%	89%	89%	70%	89%	89%	90%
	Agricoles	ND	ND	ND	100%	100%	71%	100%	100%	100%
TOC par risque	Particuliers	ND	ND	ND	100%	100%	71%	80%	80%	86%
	Professionnels	ND	ND	ND	86%	86%	67%	71%	71%	78%
	Agricoles	ND	ND	ND	100%	100%	71%	80%	80%	86%
TOC par évènement		ND	ND	ND	100%	83%	63%	80%	83%	88%
Dommages corporels		100%	100%	100%	80%	80%	75%	40%	40%	50%
Construction	RC	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
	DO	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
RC générale	Particuliers	67%	67%	67%	75%	75%	75%	75%	75%	75%
	Professionnels	100%	100%	100%	50%	50%	50%	83%	83%	83%
Crédit Caution		NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS

2 - Synthèse du plan de réassurance

L'analyse des plans de réassurance permet de comparer les réactions des sociétés à très petit chiffre d'affaires à celles des sociétés à volume d'activité plus important suite aux tempêtes Lothar et Martin. En valeur absolue ainsi qu'en pourcentage de l'actif net comptable, les seuils de dépassement de couverture non proportionnelle ont significativement augmenté de manière plus importante pour les plus petites sociétés (facteur 3 à 4 *versus* facteur 2 pour les sociétés au volume d'activité plus important). A l'inverse, en proportion de la charge brute liée à Lothar et Martin, les sociétés ont d'autant plus allongé leur portée que leur volume d'activité est important. Par ailleurs la charge nette liée aux tempêtes de fin 1999 représente un pourcentage plus élevé de l'actif net pour les plus grandes sociétés. Il apparaît donc :

- que les sociétés à très petit chiffre d'affaires étaient en moyenne davantage protégées que les plus grandes et que les allongements de portée de ces grandes sociétés correspondent à des tranches qui ont été effectivement atteintes en 1999,
- et que ces sociétés à très petit volume d'activité ont davantage augmenté leurs couvertures de manière « préventive », anticipant des charges potentielles qu'elles n'ont pas subies en 1999. Ceci peut s'expliquer par le fait que certaines d'entre elles, au portefeuille concentré géographiquement hors des zones où sont passées les tempêtes Lothar et Martin, ont pris en compte la possibilité d'événements futurs similaires sur leur zone d'exposition.

Aucune des couvertures des sociétés à très petit chiffre d'affaires ne présente de seuil infini de dépassement de couverture du risque TOC. Cette situation est une conséquence du fait que celles-ci se réassurent principalement en proportionnel avec un taux de cession important, de l'ordre de 90%. De manière générale, l'augmentation en valeur absolue de la conservation maximale du risque TOC conduit à penser qu'elle a permis de financer l'allongement des portées des couvertures de ce même risque.

En dommages corporels, le faible niveau de portée rapportée aux fonds propres traduit le fait que les sociétés à très petit chiffre d'affaires souscrivent essentiellement de plus petits risques unitaires.

Caractéristiques de la couverture en réassurance pour le groupe 1 (en % ou en M€)

		Conservation maximale/ANC			Seuil de dépassement			Part des seuils infinis de dépassement		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Automobile	RC	1,1%	1,0%	1,5%	NS	NS	NS	100%	100%	100%
	Dommages	1,1%	1,0%	1,5%	2,53	2,41	2,41	50%	33%	33%
Incendie ³¹	Particuliers	8,0%	5,0%	5,7%	35,13	32,59	15,80	0%	0%	13%
	Professionnels	6,5%	4,7%	5,2%	52,04	53,35	17,08	0%	0%	11%
	Agricoles	9,3%	6,6%	7,2%	38,70	37,24	19,36	0%	0%	14%
TOC par risque	Particuliers	11,2%	7,9%	7,1%	6,40	8,27	28,20	0%	0%	0%
	Professionnels	9,7%	6,9%	6,4%	8,52	12,00	27,96	0%	0%	0%
	Agricoles	14,0%	9,9%	8,3%	14,37	13,99	31,73	0%	0%	0%
TOC par événement		10,8%	6,4%	6,3%	7,94	9,83	29,34	0%	0%	0%
Dommages Corporels		0,9%	0,7%	1,0%	1,05	1,05	1,05	0%	0%	0%
Construction	RC	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
	DO	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
RC Générale	Particuliers	1,0%	1,1%	1,3%	NS	4,57	4,57	100%	67%	67%
	Professionnels	1,2%	1,3%	1,4%	NS	NS	4,57	100%	100%	80%
Crédit Caution		NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS

³¹ Les seuils (lorsqu'ils sont finis) de dépassement de couverture du risque incendie ont diminué en 2001, conséquence de l'introduction, pour plusieurs entreprises, de couverture avec portée infinie.

Les sociétés à très petit chiffre d'affaires ne sont pas caractérisées par un nombre de reconstitutions différent de celui observé pour les autres sociétés. En revanche, la part des protections avec un nombre illimité de reconstitutions reste dans l'ensemble moins importante pour ces sociétés à très petit chiffre d'affaires.

Caractéristiques des reconstitutions pour le groupe 1

		Nombre moyen de reconstitutions			Part des reconstitutions illimitées		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001
Automobile	RC	NS	NS	NS	100%	100%	100%
	Dommages	1,0	1,0	1,0	50%	33%	33%
Incendie	Particuliers	1,2	1,1	1,1	0%	0%	0%
	Professionnels	1,4	1,5	1,4	0%	0%	0%
	Agricoles	1,2	1,2	1,1	0%	0%	0%
TOC par risque	Particuliers	0,8	0,8	0,8	0%	0%	0%
	Professionnels	1,0	1,2	1,1	0%	0%	0%
	Agricoles	0,8	0,8	0,8	0%	0%	0%
TOC par événement		1,0	1,0	0,9	0%	0%	0%
Dommages Corporels		0,5	0,5	0,5	0%	0%	0%
Construction	RC	NS	NS	NS	NS	NS	NS
	DO	NS	NS	NS	NS	NS	NS
RC générale	Particuliers	0,0	0,0	1,0	67%	67%	67%
	Professionnels	0,0	0,0	0,5	60%	60%	60%
Crédit caution		NS	NS	NS	NS	NS	NS

C - Protection des sociétés à petit chiffre d'affaires (groupe 2)³²

1 - Recours à la réassurance

Les sociétés à petit chiffre d'affaires (groupe 2) ne réassurent pas, dans une large mesure, le risque incendie. Un nombre non négligeable d'entre elles n'est pas réassuré en RC générale alors même que les sociétés à volume d'activité plus important cèdent plus fréquemment ce risque. Par ailleurs, la fraction des sociétés n'ayant pas recours à la réassurance pour le risque crédit caution est importante.

³² Chiffre d'affaires compris entre 10 et 30 M€

Nombre de sociétés du groupe 2 ayant recours à la réassurance (en % du total)

	Recours à la réassurance			Part des couvertures proportionnelles			Part des couvertures non proportionnelles			
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	
Automobile	RC	100%	100%	100%	50%	50%	50%	88%	100%	100%
	Dommages	90%	90%	90%	56%	56%	56%	78%	89%	89%
Incendie	Particuliers	77%	83%	83%	50%	60%	60%	100%	90%	90%
	Professionnels	69%	69%	69%	67%	56%	56%	100%	100%	100%
	Agricoles	ND	ND	ND	60%	60%	60%	100%	100%	100%
TOC par risque	Particuliers	ND	ND	ND	67%	100%	100%	67%	67%	67%
	Professionnels	ND	ND	ND	100%	67%	67%	50%	100%	100%
	Agricoles	ND	ND	ND	100%	100%	100%	100%	100%	100%
TOC par évènement		ND	ND	ND	55%	60%	60%	91%	90%	90%
Dommages corporels		86%	86%	86%	58%	58%	58%	58%	67%	67%
Construction	RC	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
	DO	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
RC générale	Particuliers	70%	70%	70%	43%	43%	43%	86%	86%	86%
	Professionnels	60%	60%	60%	67%	50%	50%	100%	100%	100%
Crédit Caution		67%	67%	67%	100%	100%	100%	50%	50%	50%

2 - Synthèse du plan de réassurance

L'analyse des plans de réassurance des sociétés à petit chiffre d'affaires indique une augmentation du seuil de dépassement de couverture du risque TOC dont le coût a sans doute été compensé par l'augmentation de la conservation maximale. Toutefois, le seuil de dépassement du risque TOC par évènement n'a que peu évolué à la suite des tempêtes par comparaison avec les sociétés à très petit chiffre d'affaires (groupe 1).

Sur la période considérée, les sociétés à petit chiffre d'affaires ont renforcé leur niveau de protection en ce qui concerne le risque de dommages corporels. Il convient de souligner par ailleurs la part plus importante des protections avec un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle pour ces sociétés que pour les sociétés à très petit chiffre d'affaires (groupe 1).

Caractéristiques de la couverture en réassurance pour le groupe 2 (en % ou en M€)

	Conservation maximale/ANC			Seuil de dépassement			Part des seuils infinis de dépassement			
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	
Automobile	RC	2,6%	2,3%	2,4%	NS	NS	NS	100%	100%	100%
	Dommages	3,0%	2,6%	2,7%	0,76	0,76	0,76	83%	86%	86%
Incendie	Particuliers	6,0%	6,1%	7,7%	8,61	9,59	13,67	0%	0%	0%
	Professionnels	7,3%	6,6%	7,3%	10,78	13,64	17,72	0%	0%	0%
	Agricoles	2,5%	2,0%	1,8%	9,96	10,00	14,45	0%	0%	0%
TOC par risque	Particuliers	0,7%	13,1%	13,5%	1,91	2,79	2,71	0%	0%	0%
	Professionnels	NS	9,2%	9,6%	NS	17,12	17,07	NS	0%	0%
	Agricoles	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
TOC par événement		6,0%	8,2%	7,5%	13,49	14,70	14,72	22%	22%	22%
Dommages corporels		1,4%	1,4%	1,4%	2,06	2,06	2,57	14%	25%	25%
Construction	RC	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
	DO	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
RC générale	Particuliers	3,7%	3,1%	3,0%	4,57	4,57	4,57	83%	83%	83%
	Professionnels	3,8%	3,1%	3,0%	3,91	3,81	3,81	67%	83%	83%
Crédit Caution		1,3%	1,1%	1,0%	73,18	73,18	73,18	0%	0%	0%

Par comparaison aux autres sociétés, celles à petit chiffre d'affaires se caractérisent par un recours fréquent aux couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions. Le nombre de reconstitution (lorsqu'il n'est pas illimité) est d'ailleurs sur l'ensemble des catégories de risques plus élevé que pour les sociétés à plus faible volume d'activité (groupe 1).

Caractéristiques des reconstitutions pour le groupe 2

	Nombre moyen de reconstitutions			Part des reconstitutions illimitées			
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	
Automobile	RC	NS	NS	NS	100%	100%	100%
	Dommages	1,5	1,5	1,5	71%	75%	75%
Incendie	Particuliers	1,4	1,3	1,1	20%	22%	22%
	Professionnels	1,4	1,6	1,4	22%	22%	22%
	Agricoles	1,2	1,0	1,0	0%	20%	20%
TOC par risque	Particuliers	1,5	1,0	1,0	0%	50%	50%
	Professionnels	NS	2,0	2,0	NS	33%	33%
	Agricoles	NS	NS	NS	NS	NS	NS
TOC par événement		1,1	1,0	1,0	11%	22%	22%
Dommages corporels		1,8	1,8	1,8	14%	25%	25%
Construction	RC	NS	NS	NS	NS	NS	NS
	DO	NS	NS	NS	NS	NS	NS
RC générale	Particuliers	1,0	0,5	1,0	83%	67%	83%
	Professionnels	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Crédit Caution		1,0	1,0	1,0	0%	0%	0%

D - Protection des sociétés à chiffre d'affaires moyen (groupe 3)³³

1 - Recours à la réassurance

Les sociétés à chiffre d'affaires moyen (groupe 3) se distinguent nettement des sociétés au volume d'activité plus important (groupes 4 et 5) par un recours plus fréquent aux couvertures proportionnelles.

Nombre de sociétés du groupe 3 ayant recours à la réassurance (en % du total)

		Recours à la réassurance			Part des couvertures proportionnelles			Part des couvertures non proportionnelles		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Automobile	RC	100%	100%	100%	31%	23%	31%	100%	100%	100%
	Dommages	92%	85%	92%	33%	27%	33%	83%	91%	92%
Incendie	Particuliers	93%	93%	100%	38%	31%	38%	100%	100%	100%
	Professionnels	91%	100%	100%	60%	45%	55%	100%	100%	91%
	Agricoles	ND	ND	ND	33%	33%	33%	100%	100%	100%
TOC par risque	Particuliers	ND	ND	ND	33%	50%	50%	100%	100%	100%
	Professionnels	ND	ND	ND	50%	60%	60%	75%	80%	80%
	Agricoles	ND	ND	ND	0%	50%	50%	100%	100%	100%
TOC par évènement		ND	ND	ND	42%	45%	55%	100%	100%	100%
Dommages corporels		86%	86%	86%	50%	42%	42%	75%	75%	75%
Construction	RC	60%	60%	60%	67%	67%	67%	100%	100%	100%
	DO	80%	80%	80%	75%	75%	75%	75%	75%	75%
RC générale	Particuliers	83%	85%	85%	30%	18%	27%	100%	100%	100%
	Professionnels	67%	62%	62%	38%	25%	25%	100%	100%	100%
Crédit Caution		NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS

2 - Synthèse du plan de réassurance

Entre 1999 et 2001, on constate pour les sociétés à chiffre d'affaires moyen une augmentation du seuil de dépassement de couverture non proportionnelle du risque TOC, comme pour toutes les catégories de sociétés, et une augmentation de la conservation maximale de ce risque. Cette dernière augmentation est ici d'un niveau beaucoup plus élevé que ce qui peut être observé pour les autres catégories de sociétés. Le renforcement de la protection sur les tranches hautes s'est fait au détriment de la protection sur les tranches basses.

³³ Chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 M€

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle du risque RC de professionnels a nettement augmenté sur la période, sans que la conservation maximale n'ait été véritablement modifiée, ce qui indique un renforcement du niveau de protection des cédantes. Sur la période considérée, les sociétés à chiffre d'affaires moyen ont également renforcé leur protection contre les sinistres importants en assurance de dommages corporels. En revanche, le niveau de protection contre des sinistres importants en risque incendie a diminué au cours de la même période.

Caractéristiques de la couverture en réassurance pour le groupe 3 (en % ou en M€)

		Conservation maximale/ANC			Seuil de dépassement			Part des seuils infinis de dépassement		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Automobile	RC	2,0%	1,9%	2,2%	NS	NS	NS	100%	100%	100%
	Dommages	2,1%	1,9%	2,3%	2,53	1,88	2,58	44%	44%	40%
Incendie	Particuliers	2,9%	1,7%	1,6%	16,88	10,64	11,14	8%	8%	8%
	Professionnels	3,5%	2,9%	2,8%	17,62	11,22	11,09	0%	0%	0%
	Agricoles	7,2%	2,9%	2,7%	31,64	8,53	8,50	0%	0%	0%
TOC par risque	Particuliers	1,8%	6,8%	6,5%	15,23	44,63	27,80	0%	0%	0%
	Professionnels	1,8%	6,8%	6,5%	7,35	39,49	22,66	0%	0%	0%
	Agricoles	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
TOC par événement		3,5%	4,0%	4,5%	13,00	25,52	19,61	0%	0%	0%
Dommages corporels		2,0%	1,5%	2,0%	6,07	7,56	7,56	33%	33%	33%
Construction	RC	1,3%	1,3%	2,2%	6,86	6,91	6,96	0%	0%	0%
	DO	1,3%	1,3%	2,2%	6,86	6,91	6,96	0%	0%	0%
RC générale	Particuliers	2,0%	1,8%	2,0%	7,85	7,85	9,38	80%	80%	80%
	Professionnels	2,1%	2,0%	2,3%	18,70	21,24	26,32	63%	63%	63%
Crédit Caution		NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	

Les sociétés à chiffre d'affaires moyen se distinguent des autres sociétés par un nombre de reconstitutions (dès lors qu'il est limité) en moyenne plus élevé.

Caractéristiques des reconstitutions pour le groupe 3

		Nombre moyen de reconstitutions			Part des reconstitutions illimitées		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001
Automobile	RC	NS	NS	NS	100%	100%	100%
	Dommages	0,8	0,8	0,8	60%	50%	55%
Incendie	Particuliers	2,4	2,5	2,3	8%	8%	8%
	Professionnels	3,9	3,7	3,0	10%	9%	10%
	Agricoles	2,0	2,3	2,3	0%	0%	0%
TOC par risque	Particuliers	1,7	2,0	2,0	0%	0%	0%
	Professionnels	1,7	2,0	2,0	0%	0%	0%
	Agricoles	NS	NS	NS	NS	NS	NS
TOC par événement		1,3	1,0	1,0	9%	10%	10%
Dommages Corporels		0,7	1,1	1,1	44%	44%	44%
Construction	RC	1,0	1,0	1,0	0%	0%	0%
	DO	1,0	1,0	1,0	0%	0%	0%
RC générale	Particuliers	0,0	0,0	0,0	80%	82%	82%
	Professionnels	0,3	0,3	0,3	63%	63%	63%
Crédit caution		NS	NS	NS	NS	NS	NS

E - Protection des sociétés à chiffre d'affaires important (groupe 4)³⁴

1 - Recours à la réassurance

Les sociétés à chiffre d'affaires important (groupe 4) ont recours plus fréquemment à la réassurance que les autres sociétés du marché. C'est particulièrement le cas pour les risques incendie, construction et RC générale. Ces sociétés se distinguent des sociétés à plus faible volume d'activité également par une répartition nettement différente entre couvertures proportionnelles et couvertures non proportionnelles, ces dernières étant ici beaucoup plus fréquentes.

Nombre de sociétés du groupe 4 ayant recours à la réassurance (en % du total)

		Recours à la réassurance			Part des couvertures proportionnelles			Part des couvertures non proportionnelles		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Automobile	RC	100%	100%	100%	33%	33%	28%	100%	100%	100%
	Dommages	83%	83%	83%	40%	40%	33%	93%	93%	93%
Incendie	Particuliers	100%	100%	100%	37%	37%	32%	100%	100%	100%
	Professionnels	100%	100%	100%	44%	44%	38%	100%	100%	100%
	Agricoles	ND	ND	ND	33%	33%	33%	100%	100%	100%
TOC par risque	Particuliers	ND	ND	ND	57%	57%	57%	100%	100%	100%
	Professionnels	ND	ND	ND	50%	50%	50%	100%	100%	100%
	Agricoles	ND	ND	ND	40%	40%	40%	100%	100%	100%
TOC par évènement		ND	ND	ND	37%	37%	32%	95%	95%	95%
Dommages Corporels		84%	84%	79%	69%	69%	67%	81%	81%	80%
Construction	RC	91%	91%	90%	20%	30%	22%	100%	100%	100%
	DO	82%	82%	80%	22%	33%	25%	100%	100%	100%
RC générale	Particuliers	94%	94%	94%	31%	31%	29%	100%	100%	100%
	Professionnels	88%	88%	83%	20%	20%	13%	100%	100%	100%
Crédit Caution		NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS

2 - Synthèse du plan de réassurance

L'analyse des couvertures en réassurance des sociétés à chiffre d'affaires important révèle une faible augmentation de la conservation maximale du risque TOC depuis 1999 et une multiplication par deux du seuil de dépassement de couverture non proportionnelle, ce qui traduit un renforcement important du niveau de protection des cédantes.

En revanche, le niveau de protection en assurance de dommages corporels et assurance construction a diminué au cours de la période étudiée. Dans l'ensemble, la part des protections prévoyant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle est ici importante par comparaison avec les autres catégories de sociétés.

³⁴ Chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 M€

Caractéristiques de la couverture en réassurance pour le groupe 4 (en % ou en M€)

	Conservation maximale/ANC			Seuil de dépassement			Part des seuils infinis de dépassement			
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	
Automobile	RC	1,3%	1,3%	1,4%	NS	NS	NS	94%	94%	94%
	Dommages	1,4%	1,4%	1,6%	5,50	8,97	9,43	38%	38%	38%
Incendie	Particuliers	1,2%	1,2%	1,3%	20,83	21,03	21,96	11%	11%	11%
	Professionnels	1,2%	1,2%	1,3%	15,16	15,34	16,43	6%	6%	6%
	Agricoles	1,3%	1,3%	1,6%	19,19	19,19	20,38	11%	11%	11%
TOC par risque	Particuliers	1,2%	1,1%	1,0%	8,65	8,65	16,74	14%	14%	14%
	Professionnels	1,4%	1,2%	1,2%	10,07	10,07	19,78	17%	17%	17%
	Agricoles	1,6%	1,4%	1,4%	12,20	12,20	24,34	20%	20%	20%
TOC par événement		2,3%	2,3%	2,7%	15,22	22,95	36,19	6%	6%	6%
Dommages Corporels		1,1%	1,2%	1,2%	11,23	10,57	10,53	8%	8%	8%
Construction	RC	1,1%	1,1%	1,3%	11,71	13,51	9,90	10%	10%	11%
	DO	1,1%	1,2%	1,4%	10,73	12,41	10,99	11%	11%	13%
RC générale	Particuliers	1,9%	1,8%	1,9%	10,67	24,90	24,90	81%	81%	82%
	Professionnels	1,2%	1,1%	1,2%	9,36	15,34	15,38	67%	60%	60%
Crédit Caution		NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	

Il convient de souligner la stabilité sur la période considérée des nombres de reconstitutions et de la part des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions.

Caractéristiques des reconstitutions pour le groupe 4

	Nombre moyen de reconstitutions			Part des reconstitutions illimitées			
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	
Automobile	RC	NS	NS	NS	100%	100%	100%
	Dommages	0,9	0,9	0,9	43%	43%	43%
Incendie	Particuliers	1,7	1,7	1,6	11%	11%	11%
	Professionnels	1,9	1,9	1,7	13%	13%	13%
	Agricoles	1,8	1,8	1,8	0%	0%	0%
TOC par risque	Particuliers	1,1	1,1	1,1	0%	0%	0%
	Professionnels	1,0	1,0	1,0	0%	0%	0%
	Agricoles	1,0	1,0	1,0	0%	0%	0%
TOC par événement		1,0	1,0	1,0	6%	6%	6%
Dommages corporels		1,0	1,0	1,1	38%	38%	42%
Construction	RC	1,1	1,0	1,0	10%	10%	0%
	DO	1,0	1,0	1,0	11%	11%	0%
RC générale	Particuliers	0,0	0,0	0,0	81%	81%	82%
	Professionnels	0,3	0,3	0,3	80%	80%	80%
Crédit Caution		NS	NS	NS	NS	NS	

F - Protection des sociétés à chiffre d'affaires très important (groupe 5)³⁵

1 - Recours à la réassurance

Les sociétés à chiffre d'affaires très important (groupe 5) ont presque systématiquement recours à une couverture non proportionnelle (dès lors qu'elles se réassurent) mais emploient rarement des couvertures proportionnelles (sauf en ce qui concerne le risque crédit caution). Cette situation, constatée également pour les sociétés à chiffre d'affaires important (groupe 4), est dans le cas des sociétés à chiffre d'affaires très important en nette rupture avec les sociétés à chiffre d'affaires plus modeste. Cependant, la taille importante des sociétés du groupe 5, favorable à la diversification des risques et à leur mutualisation, ne les conduit pas à avoir moins recours à la réassurance que les autres sociétés, comme il a été constaté plus haut.

Nombre de sociétés du groupe 5 ayant recours à la réassurance (en % du total)

	Recours à la réassurance			Part des couvertures proportionnelles			Part des couvertures non proportionnelles			
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001	
Automobile	RC	100%	100%	100%	NS	NS	NS	100%	100%	100%
	Dommages	81%	82%	82%	NS	NS	NS	100%	100%	100%
Incendie	Particuliers	100%	94%	100%	25%	25%	13%	100%	100%	100%
	Professionnels	93%	94%	94%	36%	33%	20%	100%	100%	100%
	Agricoles	ND	ND	ND	43%	43%	14%	100%	100%	100%
TOC par risque	Particuliers	ND	ND	ND	20%	20%	20%	100%	100%	100%
	Professionnels	ND	ND	ND	25%	20%	20%	100%	100%	100%
	Agricoles	ND	ND	ND	25%	25%	25%	100%	100%	100%
TOC par évènement	ND	ND	ND	20%	19%	13%	100%	100%	100%	
Dommages Corporels	88%	89%	89%	20%	19%	13%	100%	100%	100%	
Construction	RC	75%	77%	77%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
	DO	83%	85%	85%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
RC générale	Particuliers	80%	75%	76%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
	Professionnels	73%	75%	76%	9%	8%	8%	91%	92%	92%
Crédit Caution	56%	50%	50%	100%	100%	100%	40%	40%	40%	

³⁵ Chiffre d'affaires supérieur à 300 M€

2 - Synthèse du plan de réassurance

Les sociétés à chiffre d'affaires très important se distinguent des autres sociétés par des niveaux de conservations maximales hors dépassement de couverture du risque incendie et TOC en assurance de dommages aux biens professionnels nettement différents de ceux constatés en assurance de dommages aux biens particuliers. Cette situation s'explique par le fait que les risques professionnels assurés par ces sociétés à forte activité sont nettement plus importants que les risques de particuliers qu'elles garantissent, ce qui n'est pas le cas en moyenne pour les sociétés au volume d'activité moindre. Les grandes entreprises s'assurent essentiellement auprès des grands assureurs.

Par ailleurs, les sociétés du groupe 5 présentent, relativement, l'augmentation la plus importante du seuil de dépassement de couverture du risque TOC par événement. En fait, les sociétés à chiffre d'affaires très important sont celles qui ont été le plus touchées par les tempêtes Lothar et Martin³⁶. L'augmentation rapide du seuil de dépassement de couverture du risque TOC par événement traduit simplement la plus faible protection en réassurance, avant décembre 1999, de ces sociétés face à des événements de grande ampleur géographique et de forte intensité.

Enfin il convient de remarquer que les sociétés à chiffre d'affaires très important ont, dans l'ensemble, largement renforcé leur niveau de protection contre les événements extrêmes en RC professionnelle et en crédit caution.

Caractéristiques de la couverture en réassurance pour le groupe 5 (en % ou en M€)

		Conservation maximale/ANC			Seuil de dépassement			Part des seuils infinis de dépassement		
		1999	2000	2001	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Automobile	RC	0,4%	0,5%	0,5%	NS	NS	NS	94%	94%	94%
	Dommages	0,5%	0,6%	0,6%	29,90	34,22	35,55	25%	23%	31%
Incendie	Particuliers	0,4%	0,3%	0,3%	68,27	70,48	71,83	0%	0%	0%
	Professionnels	0,9%	1,2%	1,0%	73,25	84,06	85,12	0%	0%	0%
	Agricoles	0,3%	0,3%	0,3%	35,51	38,60	39,05	0%	0%	0%
TOC par risque	Particuliers	1,1%	1,3%	1,2%	25,14	34,47	34,98	0%	0%	0%
	Professionnels	0,9%	1,7%	2,3%	30,87	64,32	64,75	0%	0%	0%
	Agricoles	0,9%	1,2%	1,1%	30,87	42,30	42,95	0%	0%	0%
TOC par événement		1,6%	2,1%	3,6%	116,74	200,97	250,67	0%	0%	0%
Dommages corporels		8,2%	6,0%	5,8%	33,99	32,06	32,80	0%	0%	0%
Construction	RC	0,2%	0,2%	0,2%	20,98	24,27	23,66	0%	0%	0%
	DO	0,2%	0,2%	0,2%	25,61	27,54	27,02	0%	0%	0%
RC générale	Particuliers	0,3%	0,4%	0,4%	NS	73,18	60,98	92%	92%	92%
	Professionnels	0,3%	0,5%	0,6%	9,15	42,67	43,08	90%	82%	83%
Crédit Caution		2,1%	2,1%	1,9%	229,19	306,21	308,54	0%	0%	0%

³⁶ Cf. annexe 8.

Les sociétés à chiffre d'affaires très important ont quasiment toutes recours, en assurance de responsabilité civile (RC générale et automobile), à des couvertures qui prévoient un nombre illimité de reconstitutions. Par ailleurs, le nombre de reconstitutions n'est pas moins élevé que dans les autres groupes de sociétés, bien au contraire en ce qui concerne l'assurance construction et l'assurance crédit caution.

Caractéristiques des reconstitutions pour le groupe 5

	Nombre moyen de reconstitutions			Part des reconstitutions illimitées			
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	
Automobile	RC	NS	NS	NS	100%	100%	100%
	Dommages	1,0	1,0	1,0	23%	21%	21%
Incendie	Particuliers	1,5	1,5	1,5	0%	0%	0%
	Professionnels	1,3	1,2	1,2	0%	0%	0%
	Agricoles	1,1	1,0	1,0	0%	0%	0%
TOC par risque	Particuliers	1,2	1,2	1,2	0%	0%	0%
	Professionnels	1,3	1,0	1,0	0%	0%	0%
	Agricoles	1,0	1,0	1,0	0%	0%	0%
TOC par événement		1,1	1,0	1,0	0%	0%	0%
Dommages corporels		1,0	1,0	1,0	20%	25%	25%
Construction	RC	1,6	1,7	1,7	11%	10%	10%
	DO	1,9	2,3	2,0	30%	27%	27%
RC générale	Particuliers	NS	NS	NS	92%	92%	92%
	Professionnels	NS	NS	NS	90%	91%	92%
Crédit Caution		3,5	3,5	3,5	0%	0%	0%

CONCLUSION

Cette enquête a répondu aux objectifs initiaux qui consistaient à construire une base de données concernant les pratiques du marché français de l'assurance non-vie en matière de cession en réassurance.

Une première analyse de ces données a permis d'établir les constats suivants :

① Certaines sociétés ne semblent pas être en mesure d'analyser le niveau de protection que leur confèrent leurs cessions en réassurance. Dans un certain nombre de cas, les programmes semblent être reconduits d'année en année, sauf lorsque la survenance d'un événement exceptionnel (tempêtes de 1999, par exemple) fait prendre conscience des éventuelles faiblesses de la couverture en réassurance. Les programmes de réassurance devraient être établis à la suite d'une analyse approfondie et périodique du risque (net de réassurance) que peut supporter en définitive la cédante, compte tenu de sa solidité financière, de l'évolution du risque (brut de réassurance) auquel elle est exposée et de la survenance probable de sinistres exceptionnels.

② S'il apparaît dans l'ensemble que les sociétés cèdent leurs risques selon une proportion d'autant plus grande qu'elles ont un petit volume d'activité, les taux de cession de primes au sein de catégories de sociétés de taille comparable sont tout de même volatils. Cette volatilité des taux de cession s'explique, dans certaines branches d'activité, par des prix de la réassurance très différents d'une entreprise à l'autre pour des couvertures relativement proches.

③ D'une manière générale, et comme on pouvait s'y attendre, les sociétés ont d'autant plus recours à la réassurance proportionnelle que leur volume d'activité est faible. Toutefois, les sociétés d'assurance ont, depuis 1999, de moins en moins recours aux couvertures proportionnelles.

④ Les nombres de reconstitutions, qu'ils soient illimités ou non, sont restés stables depuis 1999, sans d'ailleurs être véritablement différents d'une catégorie de société à l'autre.

⑤ Les sociétés au volume d'activité très important sont celles qui apparaissent avoir réagi le plus vigoureusement aux tempêtes Lothar et Martin par une augmentation importante de leur seuil de dépassement de couverture non proportionnelle. En fait, ces sociétés sont celles qui ont été les plus touchées en moyenne par les tempêtes Lothar et Martin, et cette réaction traduit simplement la plus faible protection en réassurance de ces sociétés au moment où sont survenues ces tempêtes.

⑥ Une augmentation des conservations maximales et une augmentation des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle du risque TOC sont constatées entre 1999 et 2001, laissant penser que la première augmentation est venue financer la seconde. Il est également permis de penser que les autres augmentations de conservation maximale observées dans plusieurs autres branches d'activité ont été décidées par les cédantes, à la suite de celle pratiquée sur la réassurance du risque TOC, afin de freiner la hausse du budget global de réassurance.

⑦ Les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires sont le plus exposées au risque de contrepartie des réassureurs : d'une part, le montant des provisions cédées sans garantie rapporté à l'actif net est plus important pour ces sociétés, d'autre part les signatures sont moins diversifiées.

Les éléments quantitatifs présents dans ce rapport et plus encore ceux fournis en annexe sont de nature à faciliter l'analyse des plans de réassurance. Le caractère indispensable de cette analyse est confirmé par la diversité des pratiques observée à l'intérieur de catégories de sociétés à l'activité comparable. Une première étape peut consister notamment en des comparaisons avec les pratiques du marché. L'approfondissement souhaitable de cette analyse serait de simuler des événements défavorables et d'étudier leur impact sur la situation de la société d'assurance compte tenu de sa réassurance.

Paris, le 17 octobre 2002

Le commissaire-contrôleur des assurances, Le commissaire-contrôleur des assurances,

Franck Le Vallois

Guillaume Plantin

ANNEXE 1

PHASE PREPARATOIRE DE L'ETUDE

Suite notamment à la survenance des tempêtes de décembre 1999, ayant occasionné de nombreux dépassements de portée des traités de réassurance, le Secrétariat Général de la Commission de Contrôle des Assurances a décidé de mener une étude à vocation générale concernant les pratiques du marché de l'assurance non-vie en matière de cessions en réassurance.

A - Elaboration en interne

Franck Le Vallois et Guillaume Plantin, commissaires-contrôleurs des assurances, ont élaboré à la fin de l'année 2000 un questionnaire dont l'objectif était de donner une vision aussi précise que possible du plan de réassurance de chaque entreprise.

1 - Périmètre de l'enquête et forme du questionnaire

Le périmètre de l'enquête était a priori la totalité des entreprises d'assurance non-vie soumises au contrôle de l'Etat. Lorsque l'activité ou la structure des cessions étaient mal adaptées au questionnaire prévu, les sociétés concernées ont été exclues de l'étude.

Il a été retenu d'élaborer un questionnaire standardisé, ce qui induit une perte d'information mais permet :

- d'effectuer des comparaisons entre entreprises et/ou catégories d'entreprises,
- d'effectuer des agrégations et des traitements statistiques.

La forme du questionnaire retenue résulte d'un arbitrage entre précision et standardisation, deux objectifs par nature en conflit.

2 - Objectifs de l'enquête

La constitution d'une base de données sur la réassurance des entreprises françaises devait permettre :

- en la mettant à disposition de tous les commissaires-contrôleurs, de les aider à porter un jugement sur la stratégie de réassurance (portées, priorités, adéquation aux fonds propres, ...) d'une entreprise donnée par comparaison avec le reste du marché, exercice à l'heure actuelle délicat,
- de fournir aux sociétés des éléments d'informations de nature à les aider à analyser leurs cessions, qui sont dans de nombreux cas l'héritage de pratiques passées, et à calibrer des modèles internes,

- de disposer d'un matériau pour des thèses d'actuariat et des études économiques sur la solvabilité et la réassurance.

B - Concertation avec la profession

Une concertation préalable avec la profession a eu lieu. L'objectif de l'enquête et un projet de questionnaire ont été présentés au début de l'année 2001 à la FFSA et au GEMA.

Les soussignés tiennent à remercier particulièrement Thierry Masquelier, président-directeur général de la Caisse Centrale de Réassurance, Patrick Peugeot, président-directeur général de La Mondiale, ainsi qu'AXA France Assurance pour les avoir précieusement éclairés durant cette phase d'élaboration. Les faiblesses de la présente étude ne seraient naturellement imputables qu'à ses auteurs.

ANNEXE 2

PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE

Cette annexe a pour objet la présentation du questionnaire envoyé aux sociétés d'assurance non-vie concernées par l'enquête. Les principaux éléments de la note d'explication jointe au questionnaire envoyé sont rappelés.

A - Description du questionnaire

Le questionnaire comprend cinq parties :

- informations générales : cette partie apporte des éléments d'information juridiques et comptables sur l'entreprise, sans lien avec ses cessions en réassurance,
- vue d'ensemble : cette partie rend compte globalement des cessions en réassurance à travers les taux de cession des primes et des provisions, ceci par catégorie de risque mais sans rentrer dans le détail du type de cession,
- synthèse du plan de réassurance : cette partie, la plus importante et la plus délicate à remplir, est une représentation uniformisée de la structure des trois derniers plans de réassurance de l'entreprise par catégorie de risque,
- dispersion des réassureurs : cette partie examine le poids des principales contreparties de réassurance dans l'ensemble des cessions,
- taux de placement : cette partie met en évidence d'éventuels placements partiels du programme de réassurance.

Le questionnaire, envoyé aux entreprises concernées sous la forme d'un fichier EXCEL, est le suivant :

Informations générales	1	Raison sociale			
	2	N° d'ordre			
	3	Forme juridique de la société			
	4		1997	1998	1999
	5	Actif net comptable net d'incorporels			
	6	Dettes subordonnées			
	7	Plus-values latentes publiées			
Vue d'ensemble des cessions	8	Primes émises			
	9	<i>dont automobile</i>			
	10	<i>dont dommages corporels</i>			
	11	<i>dont dommages aux biens particuliers</i>			
	12	<i>dont dommages aux biens</i>			

	<i>professionnels</i>			
13	<i>dont catastrophes naturelles</i>			
14	<i>dont RC générale</i>			
15	<i>dont transports</i>			
16	<i>dont construction</i>			
17	<i>dont crédit caution</i>			
18	<i>dont acceptations</i>			
19	Primes cédées			
20	<i>dont automobile</i>			
21	<i>dont dommages corporels</i>			
22	<i>dont dommages aux biens particuliers</i>			
23	<i>dont dommages aux biens professionnels</i>			
24	<i>dont catastrophes naturelles</i>			
25	<i>dont RC générale</i>			
26	<i>dont transports</i>			
27	<i>dont construction</i>			
28	<i>dont crédit caution</i>			
29	<i>dont acceptations</i>			
30	Résultat technique brut			
31	Résultat technique net			
32	Provisions techniques			
33	<i>dont automobile</i>			
34	<i>dont dommages corporels</i>			
35	<i>dont dommages aux biens particuliers</i>			
36	<i>dont dommages aux biens professionnels</i>			
37	<i>dont catastrophes naturelles</i>			
38	<i>Dont RC générale</i>			
39	<i>dont transports</i>			
40	<i>dont construction</i>			
41	<i>dont crédit caution</i>			
42	<i>dont acceptations</i>			
43	Provisions techniques à charge des réassureurs			
44	<i>dont automobile</i>			
45	<i>dont dommages corporels</i>			
46	<i>dont dommages aux biens particuliers</i>			
47	<i>dont dommages aux biens professionnels</i>			
48	<i>dont catastrophes naturelles</i>			
49	<i>dont RC générale</i>			
50	<i>dont transports</i>			
51	<i>dont construction</i>			
52	<i>dont crédit caution</i>			
53	<i>dont acceptations</i>			
54	Encours garantis			
55	<i>Par nantissement de compte d'instruments financiers</i>			
56	<i>Par dépôt espèces</i>			
57	<i>Par lettre de crédit</i>			
58	Résultat technique brut de long			

				terme				
			59	Résultat technique net de long terme				
			60	Nombre d'années				
Synthèse du plan de réassurance			61		1999	2000	2001	
Automobile	RC	<i>Proportionnelle</i>	62	Taux de cession				
			<i>Non proportionnelle</i>	63	Portée			
				64	Priorité			
		65		Reconstitutions				
		<i>Synthèse</i>	66	Primes cédées				
			67	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
			68	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle				
			69	Nombre d'occurrences extrêmes				
			70	Charge extrême moyenne				
			Dommages	<i>Proportionnelle</i>	71	Taux de cession		
	<i>Non proportionnelle</i>	72			Portée			
		73			Priorité			
		74		Reconstitutions				
	<i>Synthèse</i>	75		Primes cédées				
		76		Conservation maximale hors dépassement de couverture				
		77		Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle				
		78		Nombre d'occurrences extrêmes				
		79		Charge extrême moyenne				
		Dommages corporels	<i>Proportionnelle</i>	80	Taux de cession			
<i>Non proportionnelle</i>	81			Portée				
	82			Priorité				
	83		Reconstitutions					
<i>Synthèse</i>	84		Primes cédées					
	85		Conservation maximale hors dépassement de couverture					
	86		Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle					
	87		Nombre d'occurrences extrêmes					
	88		Charge extrême moyenne					
	Incendie	Particuliers	<i>Proportionnelle</i>	89	Taux de cession			
<i>Non proportionnelle</i>				90	Portée			
				91	Priorité			
			92	Reconstitutions				
<i>Synthèse</i>			93	Primes cédées				
			94	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
			95	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle				
			96	Nombre d'occurrences extrêmes				
			97	Charge extrême moyenne				
			Professionnels	<i>Proportionnelle</i>	98	Taux de cession		
<i>Non</i>		99		Portée				

		<i>proportionnelle</i>	100	Priorité					
			101	Reconstitutions					
			<i>Synthèse</i>	102	Primes cédées				
		103		Conservation maximale hors dépassement de couverture					
		104		Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle					
		105		Nombre d'occurrences extrêmes					
		106	Charge extrême moyenne						
		Agricoles	<i>Proportionnelle</i>	107	Taux de cession				
				<i>Non proportionnelle</i>	108	Portée			
					109	Priorité			
			110		Reconstitutions				
			<i>Synthèse</i>	111	Primes cédées				
				112	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
				113	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle				
				114	Nombre d'occurrences extrêmes				
115	Charge extrême moyenne								
TOC par risque	Particuliers	<i>Proportionnelle</i>	116	Taux de cession					
			<i>Non proportionnelle</i>	117	Portée				
				118	Priorité				
		119		Reconstitutions					
		<i>Synthèse</i>	120	Primes cédées					
			121	Conservation maximale hors dépassement de couverture					
			122	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle					
			123	Nombre d'occurrences extrêmes					
			124	Charge extrême moyenne					
			Professionnels	<i>Proportionnelle</i>	125	Taux de cession			
		<i>Non proportionnelle</i>			126	Portée			
					127	Priorité			
				128	Reconstitutions				
		<i>Synthèse</i>		129	Primes cédées				
				130	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
131	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle								
132	Nombre d'occurrences extrêmes								
133	Charge extrême moyenne								
Agricoles	<i>Proportionnelle</i>	134	Taux de cession						
		<i>Non proportionnelle</i>	135	Portée					
			136	Priorité					
	137		Reconstitutions						
	<i>Synthèse</i>	138	Primes cédées						
		139	Conservation maximale hors dépassement de couverture						
140		Seuil de dépassement de couverture non							

				proportionnelle				
TOC par événements			141	Nombre d'occurrences extrêmes				
			142	Charge extrême moyenne				
			143	Lothar+Martin brut				
			144	Lothar+Martin net				
			145	dont priorité				
			146	dont dépassement de portée				
		<i>Proportionnelle</i>	147	Taux de cession				
		<i>Non proportionnelle</i>	148	Portée				
			149	Priorité				
			150	Reconstitutions				
		<i>Synthèse</i>	151	Primes cédées				
			152	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
			153	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle				
Grêle	Par risque	<i>Proportionnelle</i>	154	Taux de cession				
			<i>Non proportionnelle</i>	155	Portée			
				156	Priorité			
		157		Reconstitutions				
		<i>Synthèse</i>	158	Primes cédées				
			159	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
			160	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle				
			161	Nombre d'occurrences extrêmes				
	162		Charge extrême moyenne					
	Aggregate annuel			163	Primes cédées			
				164	Conservation maximale hors dépassement de couverture			
				165	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle			
				166	Taux de cession			
				167	Portée			
	Autres dommages	(Préciser)	<i>Proportionnelle</i>	166	Taux de cession			
				<i>Non proportionnelle</i>	167	Portée		
168					Priorité			
169			Reconstitutions					
<i>Synthèse</i>			170	Primes cédées				
			171	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
			172	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle				
			173	Nombre d'occurrences extrêmes				
	174	Charge extrême moyenne						
Cat'Nat'	Automobile	<i>Proportionnelle</i>	175	Taux de cession				
			<i>Aggregate annuel</i>	176	Portée			
		177		Priorité				
		<i>Synthèse</i>		178	Primes cédées			
			179	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
			180	Seuil de dépassement de couverture non				

				proportionnelle				
	IARD	<i>Proportionnelle</i>	181	Taux de cession				
			<i>Aggregate annuel</i>	182	Portée			
		183		Priorité				
		<i>Synthèse</i>		184	Primes cédées			
			185	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
			186	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle				
RC Générale	Particuliers	<i>Proportionnelle</i>	187	Taux de cession				
			<i>Non proportionnelle</i>	188	Portée			
		189		Priorité				
		190		Reconstitutions				
		<i>Synthèse</i>	191	Primes cédées				
			192	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
			193	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle				
			194	Nombre d'occurrences extrêmes				
			195	Charge extrême moyenne				
	Professionnels		<i>Proportionnelle</i>	196	Taux de cession			
		<i>Non proportionnelle</i>		197	Portée			
			198	Priorité				
			199	Reconstitutions				
		<i>Synthèse</i>	200	Primes cédées				
			201	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
			202	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle				
			203	Nombre d'occurrences extrêmes				
			204	Charge extrême moyenne				
Construction	DO		<i>Proportionnelle</i>	205	Taux de cession			
		<i>Non proportionnelle</i>		206	Portée			
			207	Priorité				
			208	Reconstitutions				
		<i>Synthèse</i>	209	Primes cédées				
			210	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
			211	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle				
			212	Nombre d'occurrences extrêmes				
			213	Charge extrême moyenne				
	RC décennale		<i>Proportionnelle</i>	214	Taux de cession			
		<i>Non proportionnelle</i>		215	Portée			
			216	Priorité				
			217	Reconstitutions				
		<i>Synthèse</i>	218	Primes cédées				
			219	Conservation maximale hors dépassement de couverture				
220	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle							

			221	Nombre d'occurrences extrêmes					
			222	Charge extrême moyenne					
Crédit, caution		<i>Proportionnelle</i>	223	Taux de cession					
			<i>Non proportionnelle</i>	224	Portée				
		225		Priorité					
		226		Reconstitutions					
		<i>Synthèse</i>		227	Primes cédées				
			228	Conservation maximale hors dépassement de couverture					
			229	Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle					
			230	Nombre d'occurrences extrêmes					
					231	Charge extrême moyenne			
		Aggregate sur retention		<i>Périmètre</i>	232	Automobile			
233	Dommages corporels								
234	Incendie								
235	TOC								
236	Autres dommages								
237	RC Générale								
238	Construction								
239	Crédit, caution								
<i>Couverture</i>	240				Primes cédées				
	241			Conservation maximale hors dépassement de couverture					
	242			Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle					
	Facultatives et fac-ob					243		1997	1998
244						Primes cédées			
Dispersion des réassureurs			245		1997	1998	1999		
			246	Nombre de réassureurs intervenant dans les traités					
			247	Parts des 5 premiers dans les primes cédées					
			248	1					
			249	2					
			250	3					
			251	4					
			252	5					
			253	Parts des 5 premiers dans les PT cédées					
			254	1					
			255	2					
			256	3					
			257	4					
258	5								
Taux de placement			259		1999	2000	2001		
			260						

B - Renseignement du questionnaire

Il a été envoyé également aux sociétés une note précisant les modalités de renseignement du questionnaire. Ses principaux points sont repris dans ce qui suit.

1 - Remarques de forme

Seules les trois dernières colonnes du questionnaire devaient être remplies. Le reste de la feuille de calcul ne devait faire l'objet d'aucune modification ou insertion³⁷.

Toutes les lignes portant l'intitulé "taux de cession" en colonne 5 étaient à renseigner en pourcentage dans les colonnes 6, 7 et 8, celles intitulées "reconstitutions" et "nombre d'occurrences extrêmes" étaient en nombres entiers. Les autres lignes appelaient des réponses en millions d'euros à l'exception des lignes n° 1, 2, 3, 60, 232 à 239 et 246 dont le contenu est précisé dans la suite.

Les montants en numéraire et les pourcentages devaient être précisés à deux chiffres après la virgule (par exemple, 1,23 M€ 1,23%).

Les cellules à renseigner devaient comporter exclusivement des valeurs et ne devaient comporter en particulier aucune formule ou référence à une autre cellule.

Lorsqu'une grandeur (nombre de reconstitutions, portée,...) était infinie, la valeur -1 devait lui être attribuée par convention.

2 - Informations générales

Ligne 1 : il s'agissait d'indiquer la dénomination usuelle de l'entreprise, donc l'acronyme lorsque c'est le cas (ex. : AGF IART, MACIF...).

Ligne 2 : 4 premiers chiffres du matricule du dossier annuel.

Ligne 3 : les formes juridiques devaient être indiquées selon la numérotation suivante :

2= société anonyme
3= mutuelle avec intermédiaires
4= mutuelle sans intermédiaires
5= mutuelle professionnelle ou locale
6= mutuelle agricole
8= société étrangère hors Union européenne

Ligne 6 : il s'agissait d'indiquer toute la dette vérifiant les conditions de A. 334-3 et non seulement la part admise en constitution de la marge à la date d'inventaire considérée.

3 - Vue d'ensemble des cessions

Lorsque le périmètre d'activité de l'entreprise s'est modifié au cours des trois exercices considérés, les réponses indiquées devaient correspondre à un pro forma 1999, éventuellement simplifié (additions).

³⁷ A la seule exception de la colonne 2, ligne 174 " (préciser) ".

Lignes 58 à 60 : l'entreprise devait indiquer ses résultats techniques brut et net de réassurance cumulés sur le plus grand nombre d'années possibles et jusqu'en 1999. Le nombre d'années retenu, à indiquer en ligne 60, était laissé à l'appréciation de l'entreprise. Il s'agissait d'avoir la vision de plus long terme possible, tout en prenant en compte une période au cours de laquelle l'activité a été à peu près homogène. En cas de changement de périmètres, des consolidations, même brutales (additions), pouvaient être effectuées.

4 - Synthèse du plan de réassurance

Les différentes branches retenues dans le questionnaire sont celles qui apparaissent le plus souvent dans les plans de réassurance. Deux situations pouvaient toutefois être rencontrées :

- Le plan de réassurance de l'entreprise est "moins fin" que le questionnaire, c'est-à-dire le plan comporte moins de catégories que le questionnaire (ex. : RC et dommages auto non distingués). Dans ce cas, il suffisait de recopier la couverture unique dans chaque catégorie du questionnaire, en ventilant au mieux les primes cédées entre catégories du questionnaire.
- Le plan de réassurance de l'entreprise est "plus fin" que le questionnaire, c'est-à-dire le plan comporte plus de catégories que le questionnaire (ex. : plusieurs sous-catégories de risques professionnels). Dans ce cas :
 - si à une de ces sous-catégories correspond un volume d'activité très significativement plus élevé qu'aux autres, l'entreprise devait indiquer le plan relatif à cette seule sous-catégorie,
 - sinon, l'entreprise devait indiquer le plan de réassurance de la sous-catégorie qui donne lieu à la rétention par risque ou événement la plus élevée.

Pour chaque catégorie, trois cartouches étaient à renseigner : réassurance proportionnelle, non proportionnelle et synthèse.

Proportionnelle (réassurance en quote-part et en excédents de pleins ou de capitaux) : il s'agissait d'indiquer le taux de cession. Pour les excédents, le taux de cession n'étant par définition connu qu'après la souscription, il fallait reporter 2000 en 2001.

Non proportionnelle : il s'agissait d'indiquer la portée, la priorité ainsi que le nombre de reconstitutions, gratuites ou non.

Synthèse : la conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention **nette** par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Les éventuels trous entre tranches non proportionnelles sont donc pris en compte.

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) **brut** à partir duquel la couverture non proportionnelle propre à la catégorie est percée.

Exemple : une société est couverte dans une catégorie donnée par une quote-part à 50% (qui peut éventuellement porter sur d'autres catégories) et un excess loss 10 XS 5. Dans le cas 1, la quote-part joue avant l'excess, dans le cas 2 après. Les réponses pour cette catégorie sont alors les suivantes :

	CAS 1	CAS 2
Conservation maximale hors dépassement de couverture	5,00	2,50
Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle	30,00	15,00

Le nombre d'occurrences extrêmes est le nombre de sinistres (ou d'événements) survenus sur la période 1995-2000 et dont la charge brute (sa meilleure estimation à la date du questionnaire) a excédé 50% du seuil de dépassement de couverture non proportionnelle afférent aux traités 2001 : il s'agit des " gros " sinistres passés de la catégorie.

La charge extrême moyenne est le coût moyen de ces occurrences extrêmes.

Pour la catégorie tempêtes, ouragans, cyclones (TOC) par événement, les lignes 143 à 146 étaient consacrées aux tempêtes de fin 1999.

Une catégorie " autres dommages " était prévue pour les couvertures dommages ne rentrant dans aucune des autres branches (vol par exemple). Lorsqu'il en existait plusieurs, la plus importante en termes d'activité devait être choisie. La nature de la branche devait être indiquée dans la deuxième colonne à la place de " (Préciser) ".

Les couvertures *aggregate* ou *stop loss* faisaient l'objet d'un traitement particulier. Celles relatives à la grêle ou aux cat' nat' étaient traitées à l'intérieur de ces catégories. Les autres faisaient l'objet des lignes 232 à 242 (*aggregate* sur rétention) et ne devaient donc pas être mentionnées ailleurs qu'ici.

Qu'il s'agisse d'un *stop* ou d'un *aggregate*, les portées et priorité devaient être indiquées en millions d'euros : l'assiette de primes était à estimer au mieux dans le cas des *stops*. Le cartouche " périmètre " indiquait quelles étaient les branches qui rentraient dans l'assiette de cette couverture *aggregate*. Il fallait inscrire 1 si la branche en faisait partie, 0 sinon. Lorsqu'il existait plusieurs *aggregates* (exemple fantaisiste : un auto et un tempête + incendie), ne devait être mentionné que celui auquel correspondait la plus grosse assiette de primes.

Lorsqu'il n'y avait pas d'activité brute dans une catégorie, les cases " synthèse du plan de réassurance " ne devaient pas être remplies.

Lorsqu'il y avait une activité brute mais pas de réassurance proportionnelle ou non proportionnelle, il fallait indiquer 0 dans les cases " synthèse du plan de réassurance " correspondantes à l'exception de la case " priorité " dans laquelle devait être inscrite la valeur -1.

5 - Dispersion des réassureurs

Les parts des 5 premiers réassureurs devaient être exprimées en millions d'euros.

6 - Taux de placement

Il s'agissait de mesurer la part des couvertures mentionnées qui n'avait pas été placée par une estimation du ratio primes effectivement cédées/primes qui auraient dû l'être avec un placement à 100%.

ANNEXE 3

DEPOUILLEMENT DES QUESTIONNAIRES

Cette annexe décrit la phase de réception des questionnaires et celle d'analyse des réponses reçues. Dans un nombre non négligeable de cas, les réponses ont fait l'objet d'un retraitement : les incohérences ont été corrigées, les couvertures en réassurance et les portefeuilles de risques auxquels elles s'appliquent ont été mis en correspondance, les activités atypiques ont été exclues du champ de l'enquête.

A - Réception des réponses

L'étude concernait *a priori* toutes les entreprises françaises d'assurance non-vie. Un questionnaire accompagné d'une note d'information concernant le renseignement dudit questionnaire a ainsi été envoyé à 258 entreprises dans les premiers jours du mois de mars. Au final, 171 réponses ont été reçues et communiquées aux soussignés.

La date limite de retour du questionnaire avait été fixée au 30 avril 2001. Dans la plupart des cas, le délai de réponse a excédé celui prévu initialement. Certaines réponses ont ainsi été reçues au cours du dernier trimestre 2001. Il convient tout de même de souligner que pour un tiers des entreprises visées par l'enquête aucun questionnaire rempli n'a été reçu sans qu'aucune raison valable n'ait été apportée.

B - Qualité des réponses

Une première analyse des réponses au questionnaire a révélé la présence, dans la plupart des cas, d'incohérences, d'erreurs et de modifications de la structure du questionnaire. La mauvaise qualité des réponses plaçait l'objectif initial de l'enquête nettement hors de portée. Certains points formels n'ont pas été respectés par les entreprises :

- les montants n'ont pas toujours été exprimés en M€ mais parfois en F ou en KF ou en MF,
- les taux n'ont pas toujours été correctement exprimés sous la forme d'un pourcentage (3 au lieu de 3% ou 0,03, par exemple),
- les sociétés ont parfois ajouté, à tort, l'unité dans laquelle était exprimée la réponse (3M€ au lieu de 3, par exemple),
- certaines sociétés n'ont pas toujours adopté la convention par laquelle la valeur -1 correspondait à l'infini (pour la portée, par exemple),
- certaines réponses ont confondu l'actif net comptable net d'incorporels avec le total du bilan.

La cohérence interne des réponses n'a manifestement pas fait l'objet de vérifications dans plusieurs cas :

- des incohérences ont été décelées dans la relation entre la conservation maximale hors dépassement de couverture, la priorité et le taux de cession, ou encore entre le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle, la portée, la priorité et le taux de cession,
- certaines sociétés ont indiqué un nombre de réassureurs supérieur à 5, et pourtant n'ont indiqué la part, dans les primes cédées ou les provisions cédées, que d'un ou deux réassureurs alors que les parts des 5 premiers étaient demandées.

Enfin dans plusieurs cas, la structure du questionnaire a été modifiée : des lignes ou des colonnes ont été ajoutées. La note d'information rappelait pourtant que le questionnaire ne devait faire l'objet d'aucune modification qui rend impossible tout traitement automatisé.

C - Retraitement des réponses

1 - Rectifications de certaines réponses

Dans un certain nombre de cas, un entretien avec le responsable des cessions de chaque entreprise et la communication des traités ou d'un document les résumant ont permis de confronter la réponse de la société, éventuellement de la rectifier et d'obtenir une qualité de données suffisante. Dans les autres cas, les soussignés n'ont pu que prendre à leur charge la correction des erreurs évidentes (en se fondant sur les états annuels remplies par les sociétés concernées) et des incohérences flagrantes.

2 - Consolidation de certaines réponses

Il est apparu nécessaire que les plans de réassurance décrits soient mis en correspondance avec les portefeuilles de risques auxquels ils s'appliquent. Une approche technique a donc été naturellement préférée à une approche juridique. Ainsi, lorsqu'un plan concernait un ensemble d'entreprises, ledit ensemble a été considéré comme un élément de l'échantillon par consolidation. Parmi les 171 réponses reçues, 40 réponses ont fait l'objet d'une consolidation.

3 - Exclusion de certaines réponses

Certaines réponses ont été exclues du champ de cette étude pour des raisons diverses :

- l'activité de la société était trop récente,
- l'activité de la société ou son plan de réassurance était atypique
- la qualité de la réponse au questionnaire est trop mauvaise pour en permettre une quelconque exploitation.

Parmi les 171 réponses reçues, 32 réponses ont été exclues pour des raisons diverses. Au final, l'étude s'est fondée sur l'exploitation de 103 réponses.

ANNEXE 4

VUE D'ENSEMBLE DES CESSIONS

Cette annexe a pour objet de donner une vue d'ensemble des cessions en indiquant les taux de cession de primes et de provisions, catégorie de risque par catégorie de risque, sans toutefois rentrer dans le détail des cessions qui est lui analysé dans les annexes suivantes.

A - Détermination des « groupes » de sociétés

L'étape préliminaire à l'étude statistique est la construction de classes de sociétés homogènes. Cette construction est dictée par l'objectif de l'enquête qui consiste à fournir une description aussi précise que possible des pratiques de marché en matière de réassurance.

1 - Méthode de détermination de classes

Déterminer des classes de sociétés homogènes nécessite de :

- définir une distance entre points de l'échantillon qui peut être fonction *a priori* d'un grand nombre de variables (forme juridique, fonds propres, chiffre d'affaires, ...),
- regrouper les points de l'échantillon qui sont les plus proches au sens de la distance retenue,
- effectuer des regroupements tels que la variance intra-classes est la plus faible possible et la variance inter-classes est la plus élevée possible.

Toutefois la détermination de « groupes » de sociétés est dans le cas présent soumise à trois contraintes pratiques :

- les groupes doivent être définis avec des critères simples de manière à ce que chaque société puisse se comparer sans ambiguïté à l'un d'entre eux,
- le nombre de groupes doit être suffisamment élevé pour qu'une telle comparaison soit pertinente,
- l'effectif de chaque groupe doit être suffisamment élevé pour que l'anonymat des réponses soit préservé.

Au vu de ces contraintes, la simplicité a été privilégiée : il a été décidé de regrouper les sociétés en se fondant uniquement sur leurs chiffres d'affaires et de créer cinq groupes.

2 - Définition des « groupes » retenus

Les cinq groupes se définissent de la manière suivante :

- **groupe 1 (sociétés à très petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires inférieur à 10 M€;
- **groupe 2 (sociétés à petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires compris entre 10 et 30 M€;
- **groupe 3 (sociétés à chiffre d'affaires moyen)** : chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 M€;
- **groupe 4 (sociétés à chiffre d'affaires important)** : chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 M€ ;
- **groupe 5 (sociétés à chiffre d'affaires très important)** : chiffre d'affaires supérieur à 300 M€

Dans ce qui suit, le chiffre d'affaires retenu pour déterminer la composition de chaque groupe correspond au chiffre d'affaires moyen sur la période 1997-1999.

Les poids de chaque groupe dans l'échantillon global peuvent s'apprécier de la manière suivante :

	Effectif	Part dans le total des primes	Part dans le total des provisions
Groupe 1	23	0,21%	0,14%
Groupe 2	21	1,22%	0,84%
Groupe 3	18	2,27%	2,48%
Groupe 4	21	8,97%	9,10%
Groupe 5	20	87,33%	87,44%

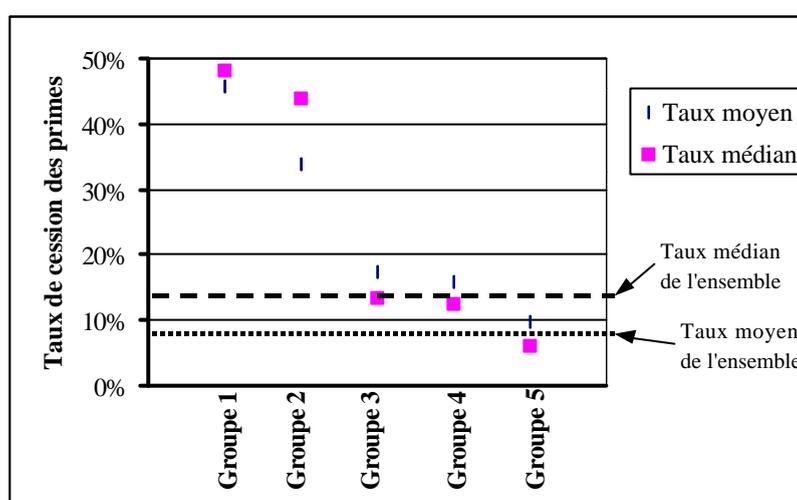
B - Taux de cession des primes

1 - Taux de cession des primes en fonction du volume d'activité

a) Comparaison entre groupes de sociétés

La comparaison des taux moyens³⁸ de cession (tous risques confondus) d'un groupe à l'autre confirment le résultat attendu selon lequel les sociétés dont le volume d'activité est très important (groupe 5) cèdent beaucoup moins (en moyenne 10% des primes émises) que les sociétés au volume d'activité moins important (en moyenne 46% des primes émises pour le groupe 1).

Comparaison des taux de cession moyens et médians

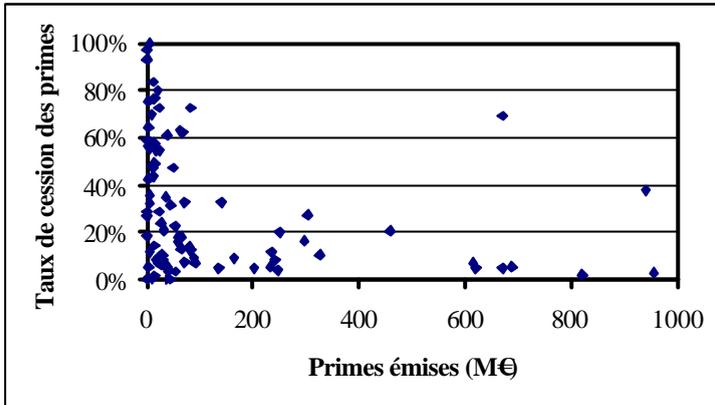


³⁸ Ratio primes cédées du groupe/primes brutes du groupe sur la période 1997-1999.

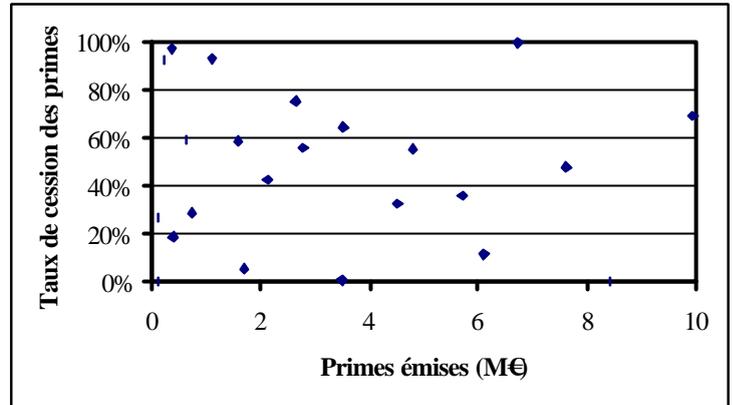
b) Dispersion au sein de chaque groupe

Les figures suivantes indiquent la moyenne des taux de cession sur la période 1997-1999 des sociétés de l'échantillon en fonction de la moyenne de leurs primes émises sur la même période, et ceci toutes catégories de risques confondues.

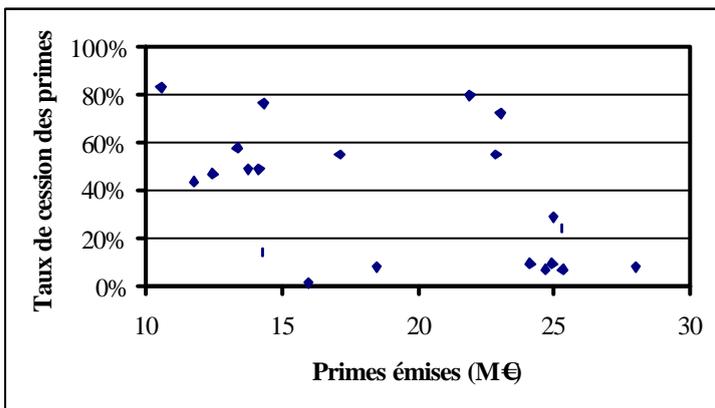
Taux de cession des primes pour l'ensemble



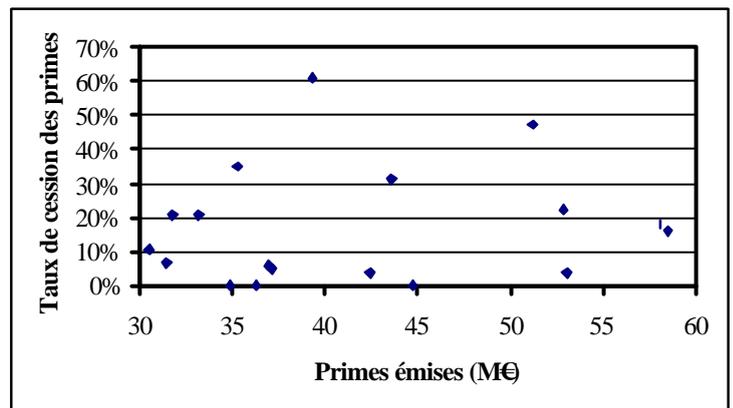
Taux de cession des primes (groupe 1)



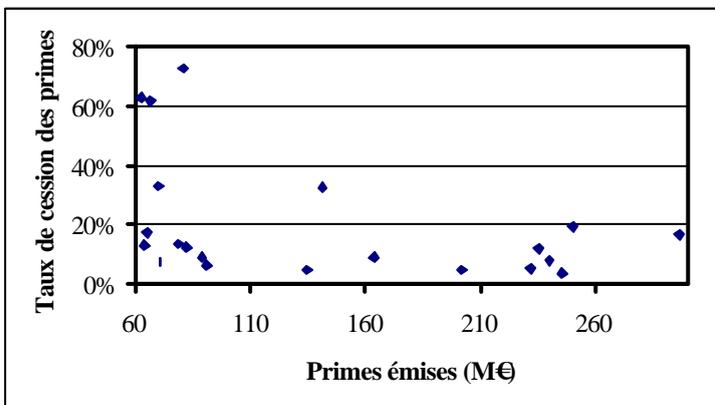
Taux de cession des primes (groupe 2)



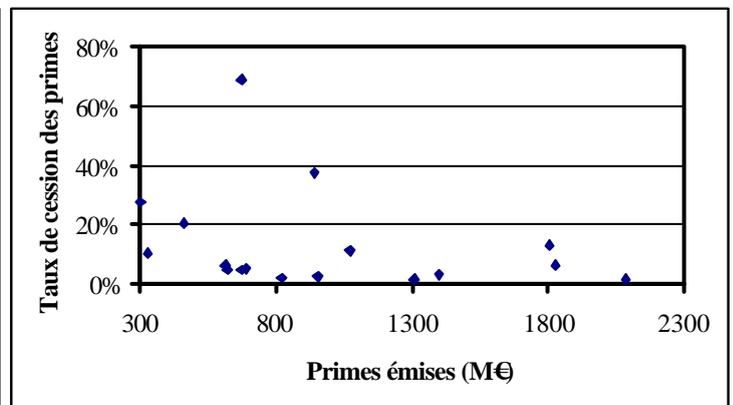
Taux de cession des primes (groupe 3)



Taux de cession des primes (groupe 4)



Taux de cession des primes (groupe 5)



Les figures précédentes font apparaître une composante principale orientée NO/SE, ce qui traduit globalement une décroissance du taux de cession lorsque le volume d'activité croît. Toutefois, au cas d'espèce, ce principe de décroissance du taux de cession en fonction de l'activité peut être mis en défaut: certaines sociétés cèdent moins que d'autres entreprises dont le volume d'activité est pourtant plus important.

Il convient par ailleurs de remarquer, dans le tableau suivant, le niveau plutôt élevé des écarts types de ces différentes observations. Ce niveau, de l'ordre de la moyenne des observations, révèle une diversité des pratiques en termes de cession en réassurance au sein de chaque groupe. Ces disparités de comportement peuvent notamment s'expliquer dans une certaine mesure par le fait que la répartition de l'activité entre branches de risques au sein d'un même groupe n'est pas uniforme.

Statistiques concernant les taux de cession des primes

Ensemble	
Taux moyen ³⁹	10,81%
Moyenne des observations ⁴⁰	27,68%
Ecart type	27,13%
Maximum	100,00%
Médiane	16,73%
Minimum	0,00%
Groupe 1	
Taux moyen	45,80%
Moyenne des taux	46,60%
Ecart type	32,45%
Maximum	100,00%
Médiane	48,13%
Minimum	0,00%
Groupe 2	
Taux moyen	33,81%
Moyenne des taux	37,45%
Ecart type	27,73%
Maximum	83,31%
Médiane	43,95%
Minimum	1,21%
Groupe 3	
Taux moyen	17,33%
Moyenne des taux	17,07%
Ecart type	17,23%
Maximum	60,79%
Médiane	13,26%
Minimum	0,00%
Groupe 4	
Taux moyen	15,77%
Moyenne des taux	20,40%
Ecart type	20,78%
Maximum	72,72%
Médiane	12,52%
Minimum	4,00%
Groupe 5	
Taux moyen	9,72%
Moyenne des taux	12,84%
Ecart type	16,30%
Maximum	69,21%

³⁹ Ratio entre le montant de primes cédé et le montant brut de réassurance.

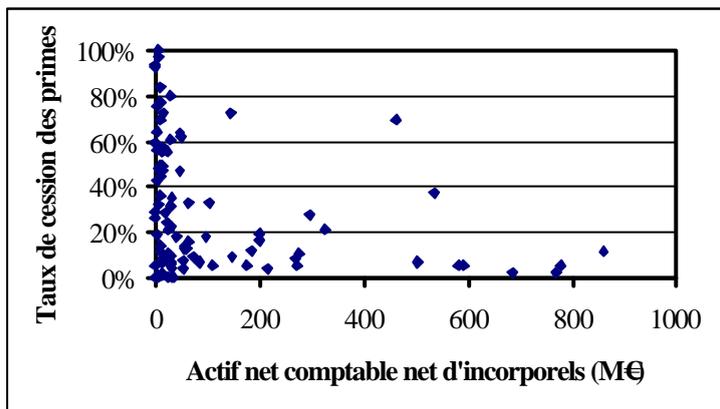
⁴⁰ Moyenne des taux de cession de primes des sociétés de la catégorie concernée.

Médiane	6,05%
Minimum	1,41%

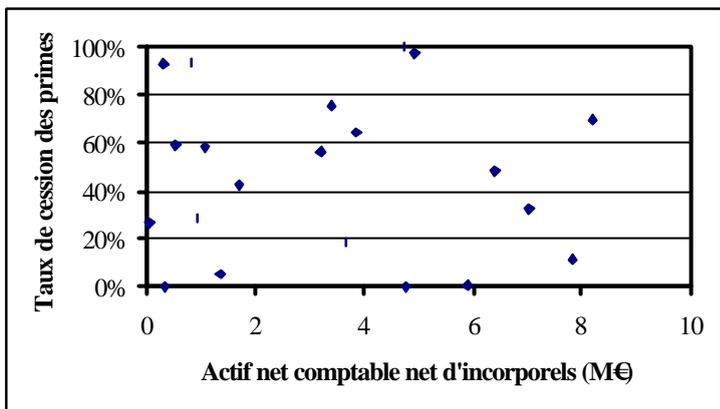
2 - Taux de cession des primes en fonction de la richesse

Les figures suivantes indiquent la moyenne des taux de cession sur la période 1997-1999 pour chaque société de l'échantillon en fonction de la moyenne de leur actif net comptable net d'incorporels sur la même période, et ceci toutes catégories de risques confondues.

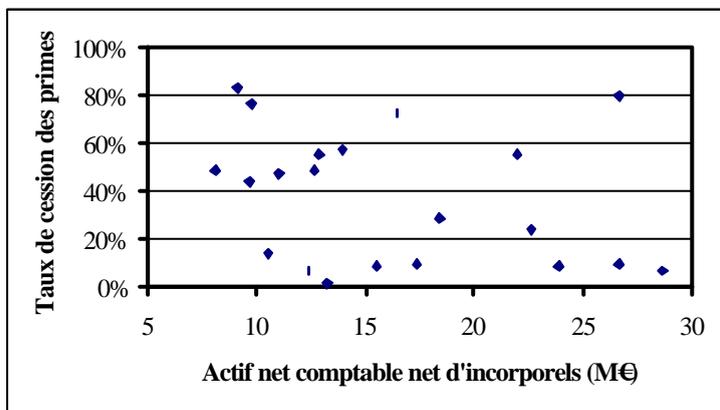
Taux de cession des primes pour l'ensemble



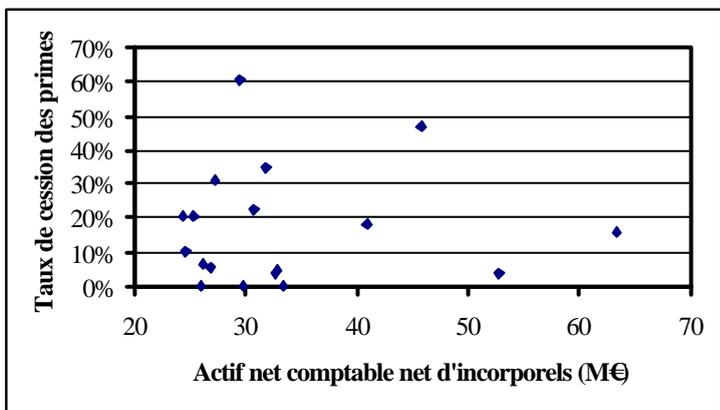
Taux de cession des primes (groupe 1)



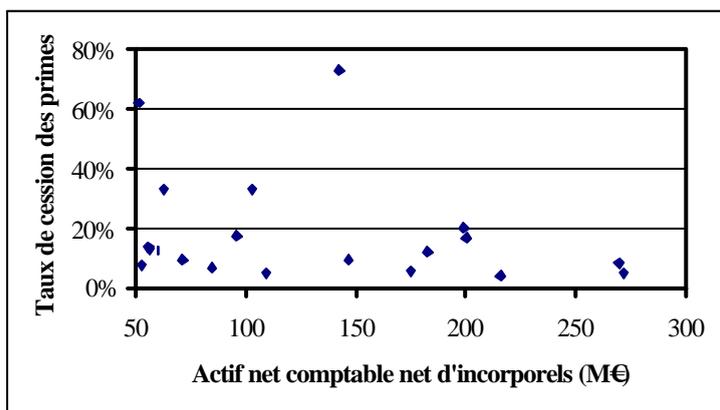
Taux de cession des primes (groupe 2)



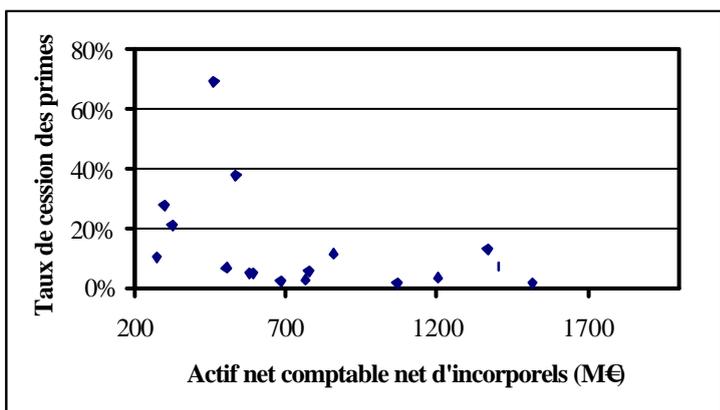
Taux de cession des primes (groupe 3)



Taux de cession des primes (groupe 4)



Taux de cession des primes (groupe 5)



Il apparaît schématiquement une composante principale NO/SE. Celle-ci traduit que le taux de cession est d'autant plus faible que la richesse comptable de la société est importante.

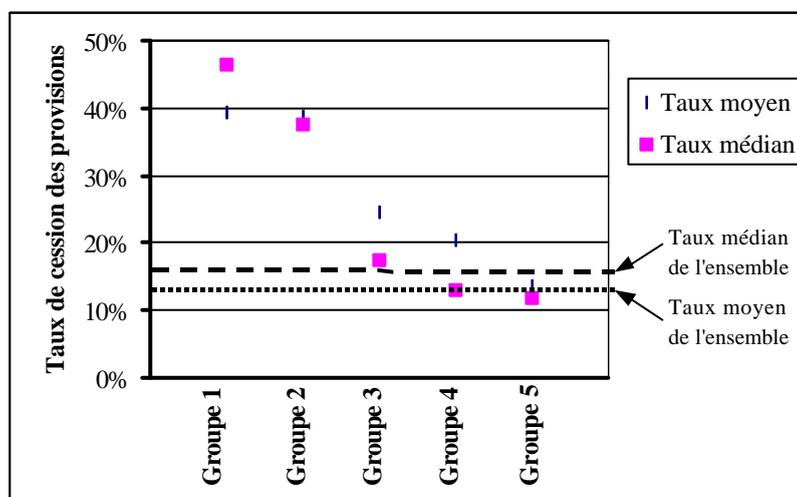
C - Taux de cession des provisions toutes catégories confondues

1 - Taux de cession des provisions en fonction du volume d'activité

a) Comparaison entre groupes de sociétés

La comparaison des taux moyens⁴¹ de cession des provisions indiquent que les sociétés dont le volume d'activité est important (groupe 5) cèdent beaucoup moins (en moyenne 14% des provisions) que les sociétés dont le volume d'activité est moins important (en moyenne 39% des provisions pour le groupe 1).

Comparaison des taux de cession moyens et médians

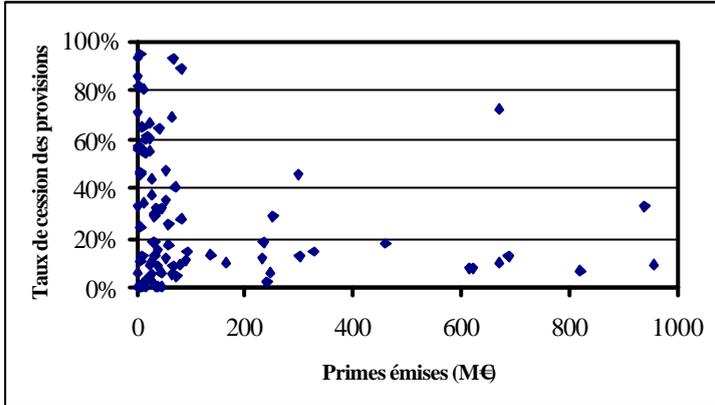


⁴¹ Ratio provisions cédées du groupe/provisions brutes du groupe sur la période 1997-1999.

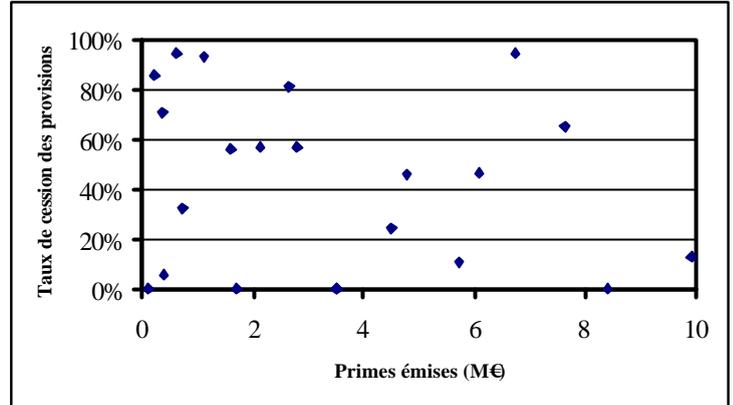
b)Dispersion au sein de chaque groupe

Les figures suivantes indiquent la moyenne des taux de cession sur la période 1997-1999 des sociétés de l'échantillon en fonction de la moyenne de leurs primes émises sur la même période, et ceci toutes catégories de risques confondues.

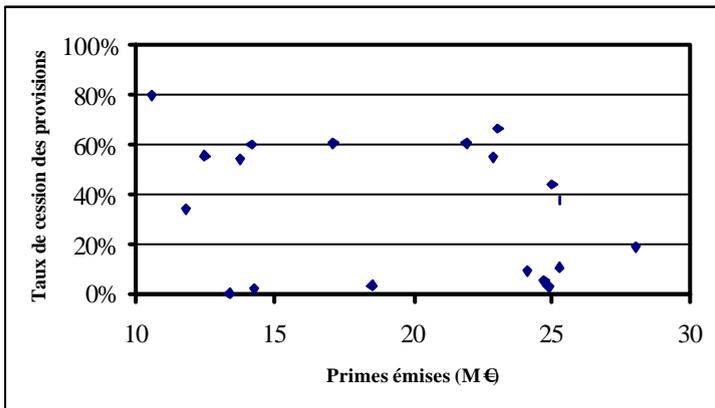
Taux de cession des provisions pour l'ensemble



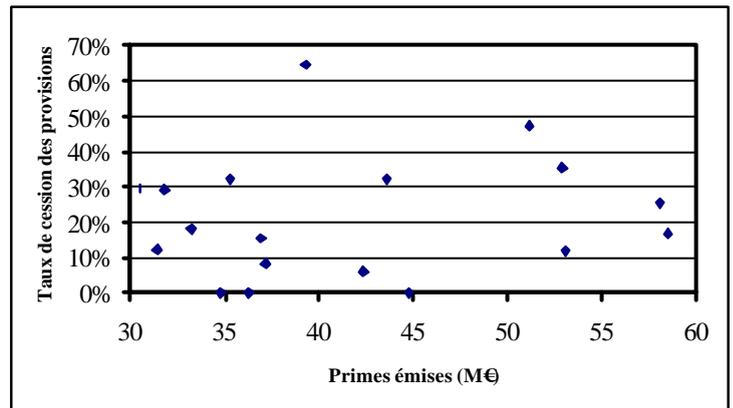
Taux de cession des provisions (groupe 1)



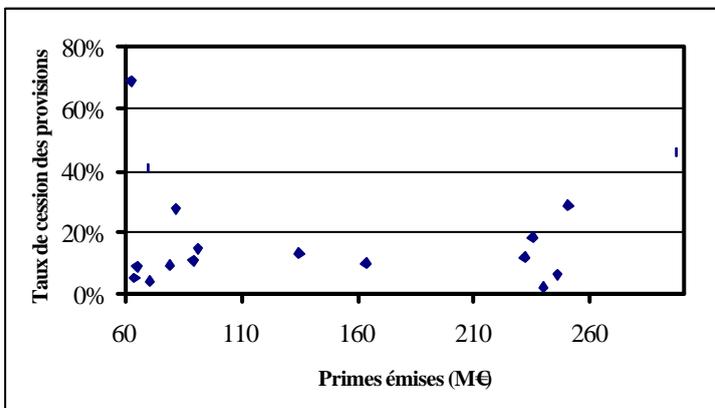
Taux de cession des provisions (groupe 2)



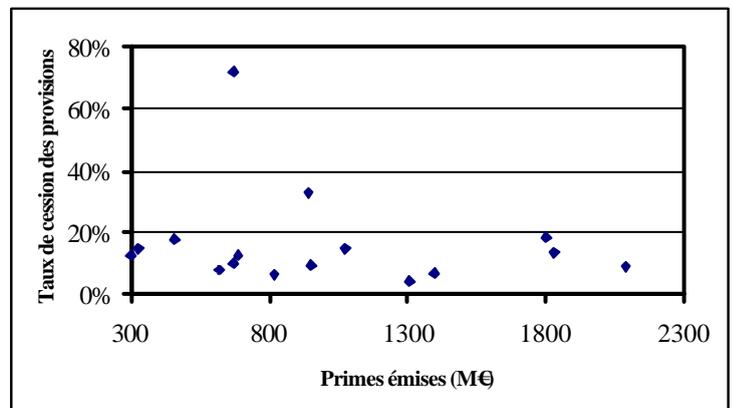
Taux de cession des provisions (groupe 3)



Taux de cession des provisions (groupe 4)



Taux de cession des provisions (groupe 5)



Les figures précédentes font apparaître globalement une composante principale orientée NO/SE. Toutefois la dispersion des observations au sein de chaque groupe apparaît importante, ce qui indique une diversité des pratiques en termes de cession en réassurance. Le tableau suivant fournit différentes statistiques afférentes aux taux de cession des provisions permettant d'apprécier plus précisément cette diversité.

Statistiques concernant les taux de cession des provisions

Ensemble	
Taux moyen ⁴²	14,65%
Moyenne des observations ⁴³	28,54%
Ecart type	27,29%
Maximum	94,70%
Médiane	16,10%
Minimum	0,00%
Groupe 1	
Taux moyen	39,28%
Moyenne des taux	42,55%
Ecart type	35,26%
Maximum	94,70%
Médiane	46,42%
Minimum	0,00%
Groupe 2	
Taux moyen	38,80%
Moyenne des taux	34,73%
Ecart type	26,94%
Maximum	80,21%
Médiane	37,49%
Minimum	0,00%
Groupe 3	
Taux moyen	24,49%
Moyenne des taux	21,41%
Ecart type	17,42%
Maximum	64,67%
Médiane	17,55%
Minimum	0,00%
Groupe 4	
Taux moyen	20,50%
Moyenne des taux	26,73%
Ecart type	28,16%
Maximum	92,61%
Médiane	12,95%
Minimum	2,11%
Groupe 5	
Taux moyen	13,56%
Moyenne des taux	15,40%
Ecart type	14,80%
Maximum	72,37%

⁴² Ratio entre le montant de provisions cédé et le montant brut de réassurance.

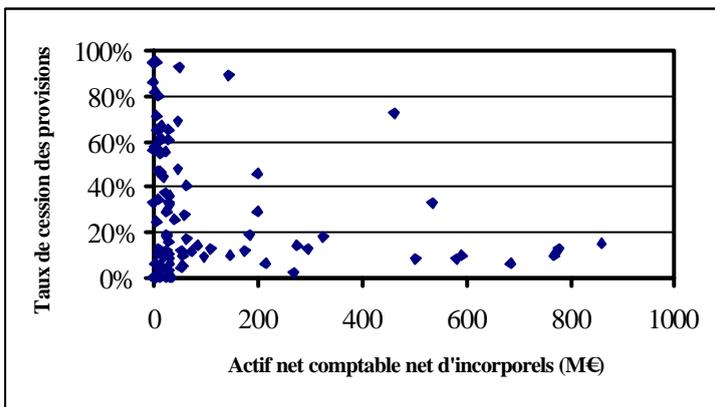
⁴³ Moyenne des taux de cession de provisions des sociétés de la catégorie concernée.

Médiane	11,70%
Minimum	4,27%

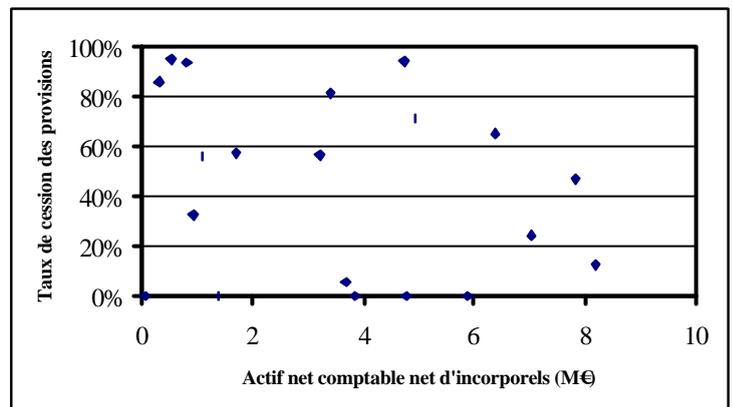
2 - Taux de cession des provisions en fonction de la richesse

Les figures suivantes indiquent la moyenne des taux de cession sur la période 1997-1999 en fonction de la moyenne de l'actif net comptable net d'incorporels sur la même période, et ceci toutes catégories de risques confondues.

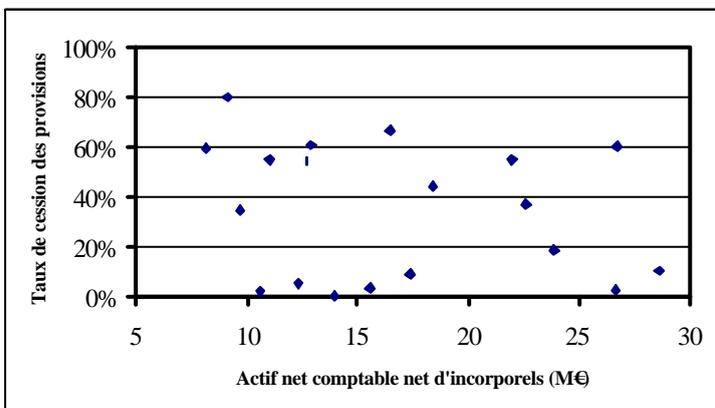
Taux de cession des provisions pour l'ensemble



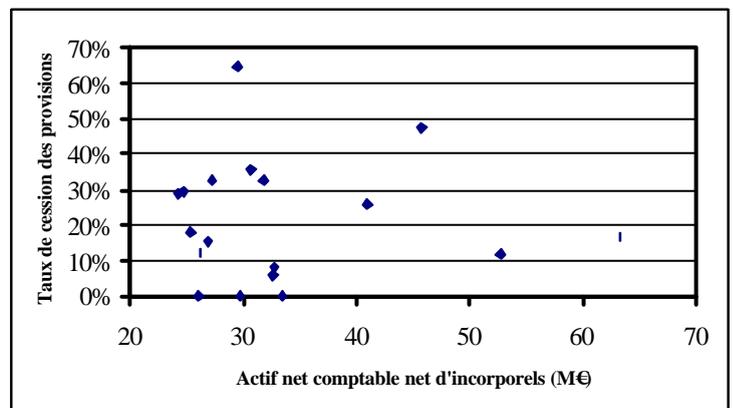
Taux de cession des provisions (groupe 1)



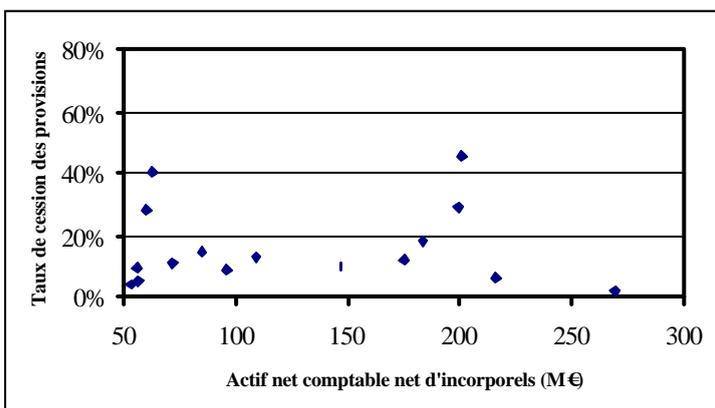
Taux de cession des provisions (groupe 2)



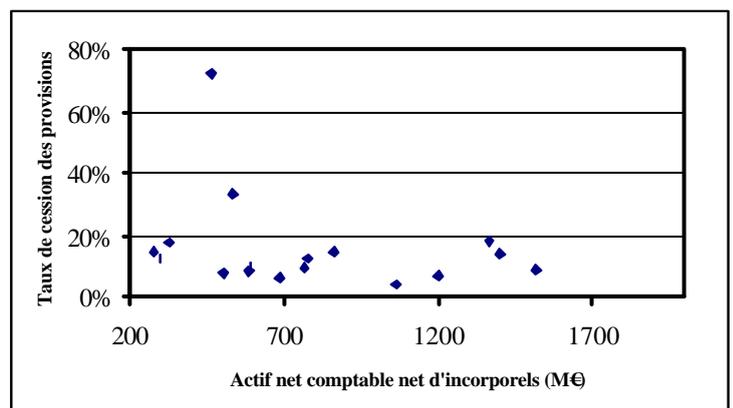
Taux de cession des provisions (groupe 3)



Taux de cession des provisions (groupe 4)



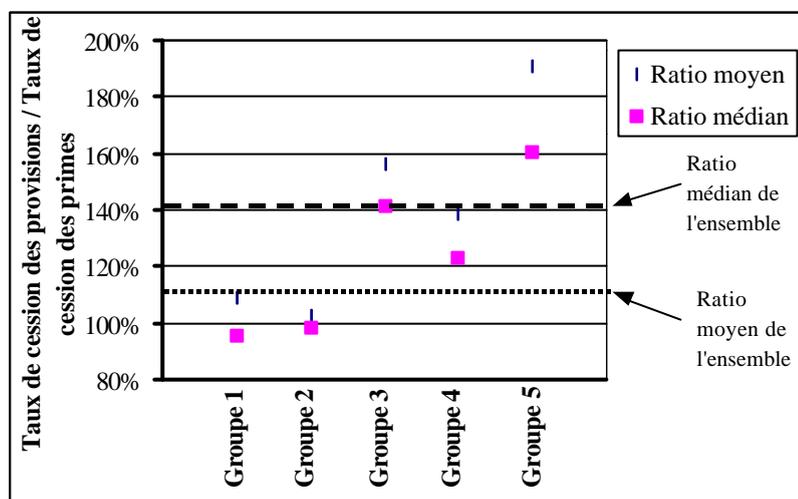
Taux de cession des provisions (groupe 5)



3 - Comparaison des taux de cession des provisions et des taux de cession des primes

Pour chaque société, le ratio taux moyen sur la période 1997-1999 de cession des provisions / taux de cession moyen sur la période 1997-1999 des primes a été calculé. La figure suivante indique le ratio moyen et le ratio médian pour chaque groupe de sociétés.

Comparaison des taux de cession des provisions et des taux de cession des primes



La supériorité (en moyenne pour chaque groupe) du taux de cession des provisions par rapport au taux de cession des primes signifie que les sinistres les plus importants ou les plus longs sont plus cédés.

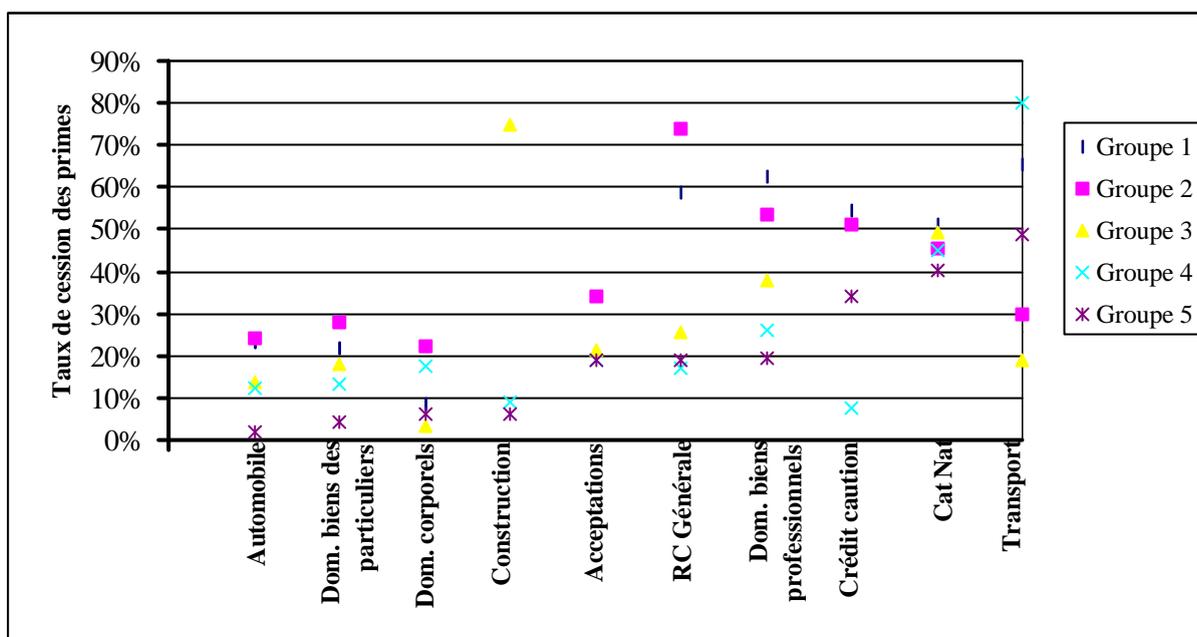
En outre, on remarquera que le ratio taux de cession des provisions sur taux de cession des primes est schématiquement plus élevé pour les sociétés à forte activité (191% pour le groupe 5) que pour les sociétés à activité plus faible (109% pour le groupe 1).

D - Taux de cession par catégorie de risque

1 - Taux de cession des primes

La figure suivante indique le taux de cession moyen de primes sur la période 1997-1999 par catégorie de risque, et ceci pour chaque groupe homogène de société. Le tableau qui suit précise les valeurs numériques des points apparaissant sur la figure.

Taux de cession moyen des primes par catégorie de risque



	Ensemble	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Automobile	3%	23%	24%	14%	12%	2%
Dommages aux biens particuliers	6%	22%	28%	18%	13%	4%
Dommages corporels	8%	8%	22%	3%	18%	6%
Construction	8%	NS	NS	75%	9%	6%
Acceptations	19%	NS	34%	21%	19%	19%
RC Générale	20%	59%	74%	25%	17%	19%
Dommages aux biens professionnels	21%	63%	54%	38%	26%	19%
Crédit Caution	24%	54%	51%	NS	7%	34%
Cat Nat	41%	51%	46%	49%	45%	40%
Transports	47%	65%	30%	19%	80%	49%

L'analyse des taux de cession par catégorie de risque révèle des différences de comportement selon la nature du risque, ce qui était *a priori* prévisible. Elle met ainsi en évidence les catégories les plus « risquées » comme :

- l'assurance transports ;

- l'assurance catastrophes naturelles ;

et dans une moindre mesure :

- l'assurance crédit caution ;
- l'assurance de dommages aux biens professionnels ;
- la responsabilité générale.

Ces catégories font l'objet d'une cession beaucoup plus importante que d'autres catégories telles que l'assurance automobile, l'assurance dommages corporels ou l'assurance dommage aux biens des particuliers.

Par ailleurs, les résultats précédents révèlent des comportements assez différents d'un groupe de sociétés à l'autre. Il peut en effet apparaître curieux que des sociétés ayant une activité faible cèdent moins que d'autres sociétés à l'activité plus importante. C'est notamment le cas en assurance de responsabilité civile générale, en assurance construction et en assurance transport. Cette remarque peut être nuancée par le fait que les sociétés sont classées par importance du chiffre d'affaires global sans tenir compte du chiffre d'affaires par catégorie. Certaines sociétés de l'échantillon ont en effet une activité globale modérée mais concentrée sur une ou deux catégories de risques.

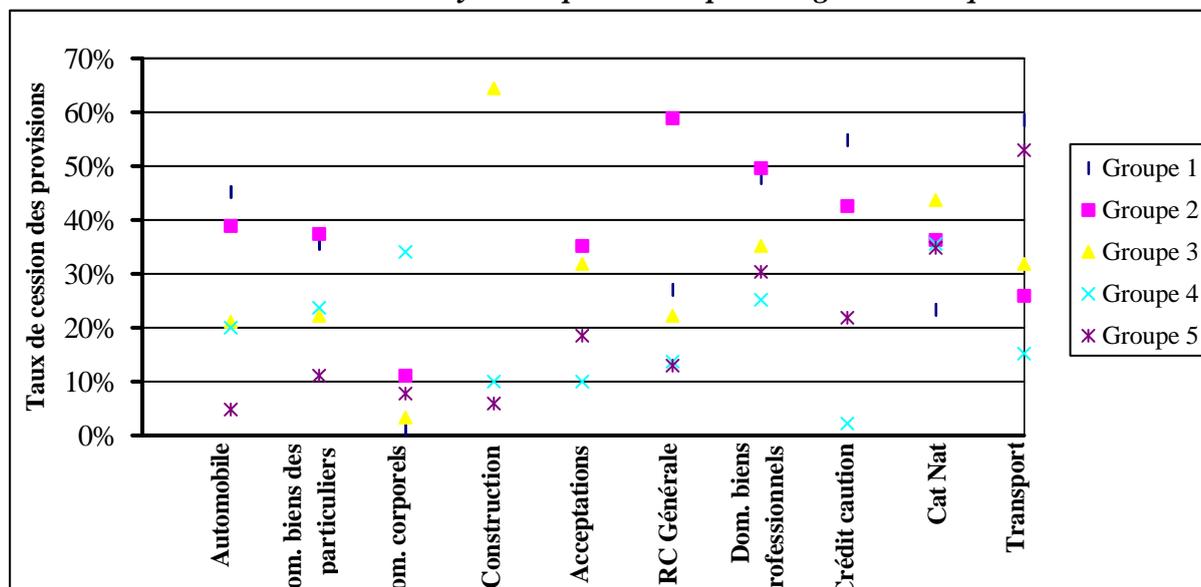
Au cas d'espèce, il convient de remarquer la constance du taux de cession des risques catastrophe naturelle d'un groupe à l'autre. Ce constat s'explique par l'existence d'un cadre réglementaire dans laquelle s'inscrit cette garantie.

Par ailleurs, le taux de cession des risques transports est fortement différent d'un groupe à l'autre. Cette situation tient au fait que cette catégorie d'assurance englobe des risques hétérogènes, allant du satellite au poids lourd.

2 - Taux de cession des provisions

La figure suivante indique le taux de cession moyen de provision brute sur la période 1997-1999 par catégorie de risque, et ceci pour chaque groupe homogène de société. Le tableau qui suit précise les valeurs numériques des points apparaissant sur la figure.

Taux de cession moyen des provisions par catégorie de risque



	Ensemble	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Automobile	8%	45%	39%	21%	20%	5%
Dommages aux biens particuliers	16%	36%	37%	22%	24%	11%
Dommages corporels	11%	1%	11%	3%	34%	8%
Construction	9%	NS	NS	64%	10%	6%
Acceptations	9%	NS	35%	32%	10%	19%
RC Générale	20%	27%	59%	22%	14%	13%
Dommages aux biens professionnels	38%	48%	50%	35%	25%	30%
Cat Nat	18%	55%	43%	NS	2%	22%
Crédit Caution	19%	23%	36%	44%	36%	35%
Transports	26%	59%	26%	32%	15%	53%

A nouveau, les taux de cession des provisions sont globalement plus élevés que les taux de cession des primes, ce qui tend à montrer que les sinistres les plus importants ou les plus longs font l'objet d'une cession plus importante.

ANNEXE 5

CESSION DU RISQUE AUTOMOBILE

La présente annexe a pour objet la description des plans de réassurance du risque automobile. Les taux de cession (primes et provisions) de ce risque sont présentés pour chaque groupe de sociétés (partie A). Les plans de réassurance du risque responsabilité civile (partie B) puis du risque dommages (partie C) en assurance automobile font ensuite l'objet d'une description.

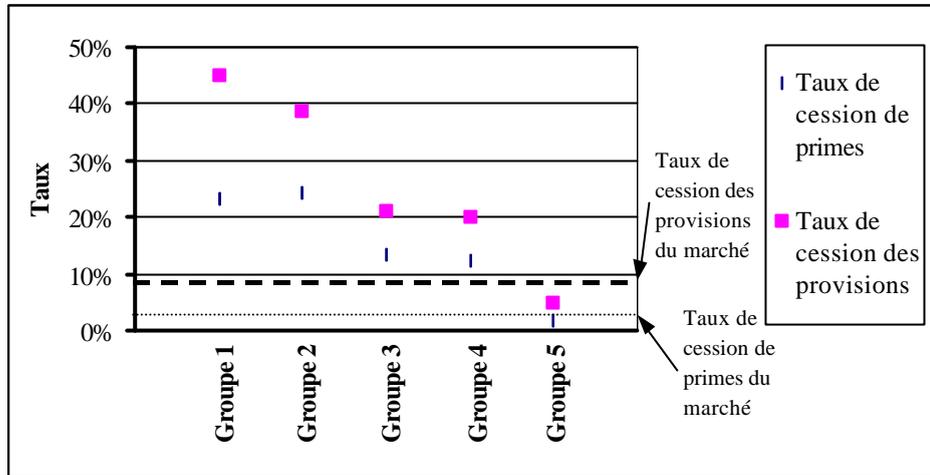
Il est rappelé que les cinq catégories de sociétés répondent aux définitions suivantes :

- **groupe 1 (sociétés à très petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires inférieur à 10 M€;
- **groupe 2 (sociétés à petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires compris entre 10 et 30 M€;
- **groupe 3 (sociétés à chiffre d'affaires moyen)** : chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 M€;
- **groupe 4 (sociétés à chiffre d'affaires important)** : chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 M€ ;
- **groupe 5 (sociétés à chiffre d'affaires très important)** : chiffre d'affaires supérieur à 300 M€

A - Taux de cession des primes et des provisions

La figure suivante indique, pour chaque groupe, le taux de cession des primes et des provisions en assurance automobile :

Taux de cession des primes et des provisions en assurance automobile



Comme cela a déjà été remarqué toutes branches confondues (cf. annexe 4), les taux de cession des provisions du risque automobile sont, pour chaque groupe, supérieurs aux taux de cession des primes.

Le tableau suivant rappelle les taux de cession moyens mentionnés à l'annexe 4 et fournit plusieurs autres statistiques :

Statistiques sur les cessions automobiles entre 1997 et 1999

	Taux de cession des primes	Taux de cession des provisions
Global		
Taux moyen ⁴⁴	3%	8%
Moyenne des observations ⁴⁵	18%	28%
Ecart type	25%	29%
Maximum	100%	100%
Médiane	5%	14%
Minimum	0%	0%
Groupe 1		
Taux moyen	23%	45%
Moyenne des observations	42%	57%
Ecart type	35%	44%
Maximum	70%	100%
Médiane	52%	64%
Minimum	3%	0%
Groupe 2		
Taux moyen	24%	39%
Moyenne des observations	31%	36%
Ecart type	33%	29%
Maximum	100%	100%
Médiane	14%	36%
Minimum	1%	0%
Groupe 3		
Taux moyen	14%	21%
Moyenne des observations	14%	20%
Ecart type	17%	16%
Maximum	52%	52%
Médiane	5%	15%
Minimum	3%	5%
Groupe 4		
Taux moyen	12%	20%
Moyenne des observations	22%	38%
Ecart type	26%	34%
Maximum	99%	100%
Médiane	11%	25%
Minimum	1%	6%
Groupe 5		
Taux moyen	2%	5%
Moyenne des observations	6%	10%
Ecart type	18%	17%
Maximum	76%	74%
Médiane	1%	6%

⁴⁴ Ratio entre le montant (primes, provisions) cédé et le montant brut de réassurance.

⁴⁵ Moyenne des taux de cession (primes, provisions) des sociétés de la catégorie concernée.

Minimum	0%	2%
---------	----	----

Le point saillant qui ressort de l'analyse de ce tableau est l'existence de trois groupes de sociétés :

- les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires (1 et 2) cédant à plus de 20% en moyenne ;
- celles à chiffre d'affaires moyen et important (3 et 4) cédant entre 10% et 15% ;
- et celles à forte activité (groupe 5) cédant environ 2%.

B - Description des plans de réassurance en responsabilité civile

1 - Recours à la réassurance

Toutes les sociétés pratiquant le risque de responsabilité civile en automobile ont recours à une couverture en réassurance.

2 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque de responsabilité civile en assurance automobile :

Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	30%	27%	27%
Groupe 1	100%	67%	67%
Groupe 2	50%	50%	50%
Groupe 3	31%	23%	31%
Groupe 4	33%	33%	28%
Groupe 5⁴⁶	NS ⁴⁷	NS	NS

Les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires ont, en moyenne, plus recours aux couvertures proportionnelles que les autres. Globalement le recours aux couvertures proportionnelles a légèrement diminué depuis 1999, au profit des couvertures non proportionnelles.

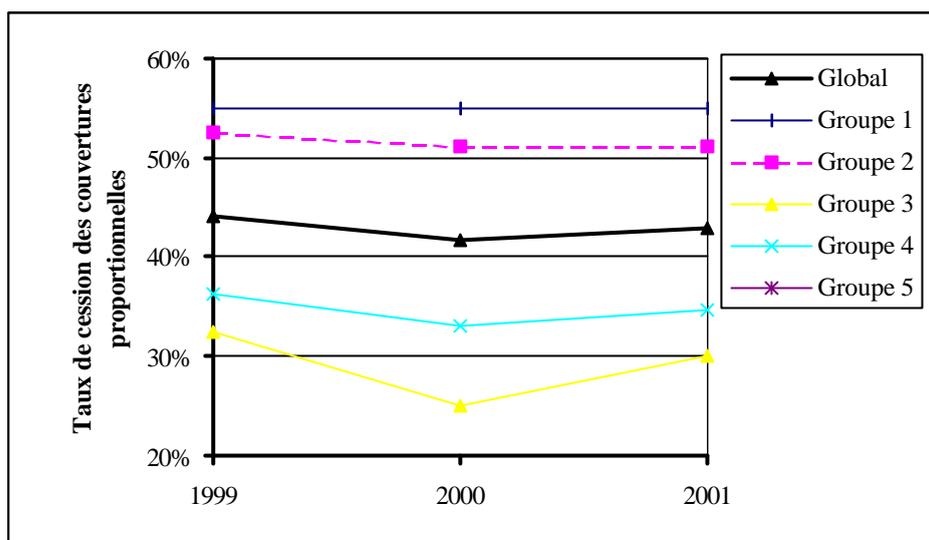
⁴⁶ Les valeurs du groupe 5 n'apparaissent pas dans le tableau précédent, en raison du manque de pertinence des résultats obtenus liée au faible nombre de sociétés appartenant à ce groupe ayant recours à une couverture proportionnelle.

⁴⁷ Non significatif.

b)Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux moyens de cession des couvertures proportionnelles sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles



L'analyse des données communiquées montre que les taux de cession des couvertures proportionnelles ont dans l'ensemble diminué sur la période 1999-2001. Ainsi le recours à des couvertures proportionnelles a diminué, à la fois en nombre et en ampleur, sur la période 1999-2001.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	44%	42%	43%
Ecart type	25%	25%	26%
Maximum	100%	95%	95%
Médiane	50%	48%	50%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 1			
Moyenne	55%	55%	55%
Ecart type	7%	7%	7%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	55%	55%	55%
Minimum	50%	50%	50%
Groupe 2			
Moyenne	53%	51%	51%
Ecart type	37%	35%	35%
Maximum	100%	95%	95%
Médiane	50%	50%	50%
Minimum	10%	10%	10%
Groupe 3			
Moyenne	33%	25%	30%
Ecart type	14%	10%	16%
Maximum	50%	35%	50%
Médiane	33%	25%	28%
Minimum	15%	15%	15%
Groupe 4			
Moyenne	36%	33%	35%
Ecart type	20%	22%	25%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	38%	33%	46%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 5			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS

3 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	98%	100%	100%
Groupe 1	100%	100%	100%
Groupe 2	88%	100%	100%
Groupe 3	100%	100%	100%
Groupe 4	100%	100%	100%
Groupe 5	100%	100%	100%

Les résultats précédents révèlent l'existence d'une société qui pratiquait en 1999 le risque de responsabilité civile en assurance automobile sans disposer d'une couverture en réassurance non proportionnelle. Cette société réassurait toutefois 100% de son risque en proportionnelle.

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie

	1999	2000	2001
Global	96%	97%	97%
Groupe 1	100%	100%	100%
Groupe 2	100%	100%	100%
Groupe 3	100%	100%	100%
Groupe 4	94%	94%	94%
Groupe 5	94%	94%	94%

Il apparaît que les sociétés sont d'autant plus protégées contre des sinistres importants que leur volume d'activité est faible.

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Toutes les couvertures non proportionnelles prévoyaient, entre 1999 et 2001, un nombre illimité de reconstitutions.

4 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a) Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre à la responsabilité civile automobile est percée.

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	96%	97%	97%
Groupe 1	100%	100%	100%
Groupe 2	100%	100%	100%
Groupe 3	100%	100%	100%
Groupe 4	94%	94%	94%
Groupe 5	94%	94%	94%

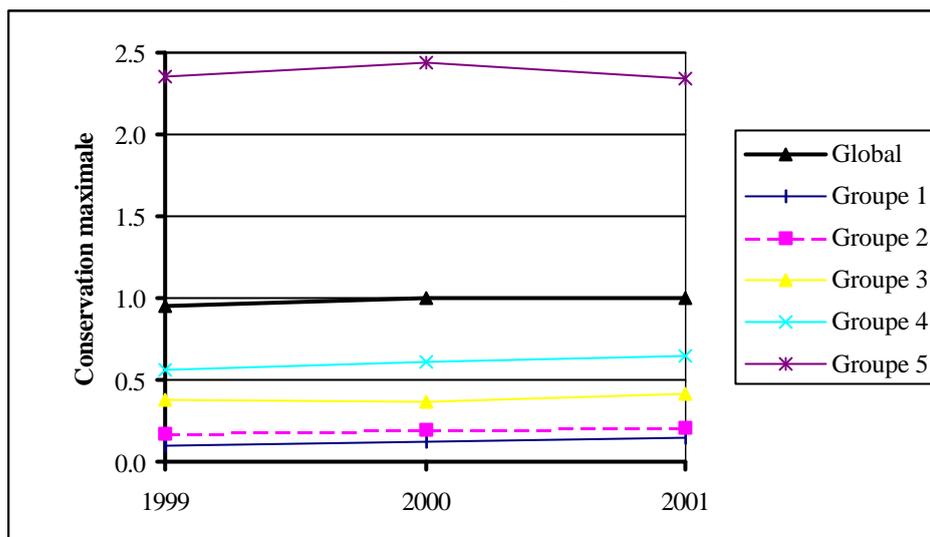
Les résultats précédents montrent que les sociétés ont d'autant plus recours à une couverture qui les protège contre les événements extrêmes que leur volume d'activité est faible. Il convient par ailleurs de souligner que seules des sociétés à chiffre d'affaires important et très important (groupes 4 et 5) n'avaient pas un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle sur la période considérée.

b) Conservation maximale hors dépassement de couverture

(i) Conservation maximale

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture.

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Il apparaît que globalement les conservations maximales hors dépassement de couverture ont légèrement augmenté sur la période 1999-2001. Elles sont toutefois restées stables pour les sociétés dont le volume d'activité est petit (groupe 1).

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	0,95	1,00	1,00
Ecart type	1,41	1,40	1,24
Maximum	9,14	8,68	7,16
Médiane	0,46	0,46	0,46
Minimum	0,00	0,06	0,06
Groupe 1			
Moyenne	0,09	0,12	0,14
Ecart type	0,00	0,03	0,07
Maximum	0,10	0,15	0,23
Médiane	0,09	0,10	0,11
Minimum	0,09	0,10	0,10
Groupe 2			
Moyenne	0,18	0,20	0,20
Ecart type	0,16	0,15	0,14
Maximum	0,46	0,46	0,46
Médiane	0,10	0,13	0,13
Minimum	0,00	0,08	0,08
Groupe 3			
Moyenne	0,38	0,36	0,41
Ecart type	0,18	0,18	0,20
Maximum	0,76	0,76	0,76
Médiane	0,32	0,30	0,37
Minimum	0,15	0,15	0,15
Groupe 4			
Moyenne	0,56	0,61	0,65
Ecart type	0,45	0,51	0,59
Maximum	1,52	1,83	2,29
Médiane	0,45	0,46	0,46
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	2,35	2,45	2,34
Ecart type	2,03	1,89	1,55
Maximum	9,14	8,68	7,16
Médiane	1,98	2,28	2,28
Minimum	0,30	0,30	0,30

L'analyse du tableau précédent révèle que les ratios moyenne/écart type sont plus élevés pour les conservations maximales que pour les taux de cession des primes (cf. partie A de la présente annexe) comme l'indique le tableau suivant :

Ratios moyenne/écart type pour les conservations maximales et pour les taux de cession des primes

	Conservation maximale	Taux de cession des primes
Groupe 1	287%	121%
Groupe 2	128%	94%
Groupe 3	207%	83%
Groupe 4	118%	84%
Groupe 5	132%	34%

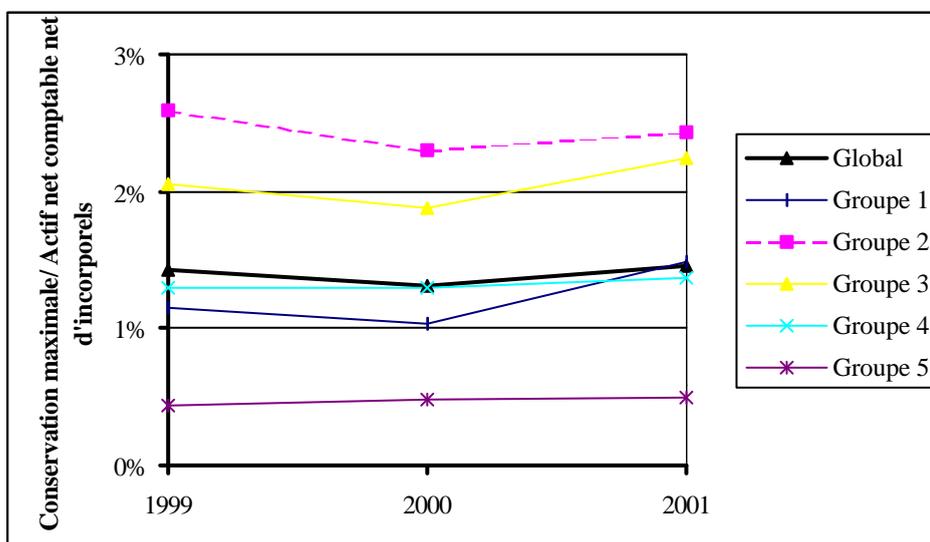
En d'autres termes, les conservations maximales apparaissent, d'une société à l'autre, moins volatiles que les taux de cession des primes.

Ceci montre que les pratiques de réassurance ne sont pas aussi hétérogènes que la disparité des taux de cession le suggère (cf. annexe 4). La volatilité totale des taux de cession a en fait une composante importante qui provient de prix de la réassurance très différents pour des entreprises ayant des couvertures relativement proches.

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	1,4%	1,3%	1,5%
Ecart type	1,6%	1,3%	1,4%
Maximum	7,7%	6,4%	7,3%
Médiane	0,8%	0,8%	1,0%
Minimum	0,0%	0,1%	0,1%
Groupe 1			
Moyenne	1,1%	1,0%	1,5%
Ecart type	1,1%	1,0%	1,3%
Maximum	1,9%	2,1%	3,0%
Médiane	1,1%	0,6%	1,2%
Minimum	0,4%	0,4%	0,4%
Groupe 2			
Moyenne	2,6%	2,3%	2,4%
Ecart type	2,8%	2,1%	2,2%
Maximum	7,7%	6,4%	7,3%
Médiane	1,4%	1,3%	1,7%
Minimum	0,0%	0,5%	0,7%
Groupe 3			
Moyenne	2,0%	1,9%	2,2%
Ecart type	1,2%	1,3%	1,4%
Maximum	4,6%	4,3%	4,5%
Médiane	2,0%	1,5%	2,2%
Minimum	0,5%	0,4%	0,4%
Groupe 4			
Moyenne	1,3%	1,3%	1,4%
Ecart type	1,3%	1,2%	1,3%
Maximum	5,0%	4,2%	4,8%
Médiane	0,7%	0,8%	0,8%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%
Groupe 5			
Moyenne	0,4%	0,5%	0,5%
Ecart type	0,4%	0,4%	0,5%
Maximum	1,6%	1,4%	1,9%
Médiane	0,4%	0,4%	0,4%
Minimum	0,0%	0,1%	0,1%

En pourcentage de l'actif net comptable net d'incorporels, la conservation maximale a diminué entre 1999 et 2000, mais globalement progressé sur la période 1999-2001. Du tableau précédent, il est intéressant de retenir la forme en « U inversé » de cette statistique. Elle croît d'abord (groupes 1 et 2) ce qui est conforme à l'idée que plus l'activité est importante, plus celle-ci est diversifiée, et donc plus il est possible d'augmenter son exposition au risque. En revanche, cette statistique décroît ensuite lorsque le chiffre d'affaires augmente, sans doute parce que les entreprises au volume d'activité important assurent dans une plus grande mesure des risques plus volatils que les risques liés à l'assurance automobile de particuliers, et donc plus grands consommateurs de fonds propres.

C - Description des plans de réassurance en dommages automobile

1 - Recours à la réassurance

Le tableau suivant indique la fraction des sociétés pratiquant le risque de dommages en assurance automobile qui n'ont pas recours à une couverture en réassurance :

Fractions des sociétés n'ayant pas recours à une couverture en réassurance

	1999	2000	2001
Global	14%	15%	13%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	10%	10%	10%
Groupe 3	8%	15%	8%
Groupe 4	17%	17%	17%
Groupe 5	19%	18%	18%

Le tableau précédent montre que le recours à une couverture en réassurance est d'autant moins important que le volume d'activité est grand.

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque dommages automobile.

2 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque de dommages en assurance automobile :

Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

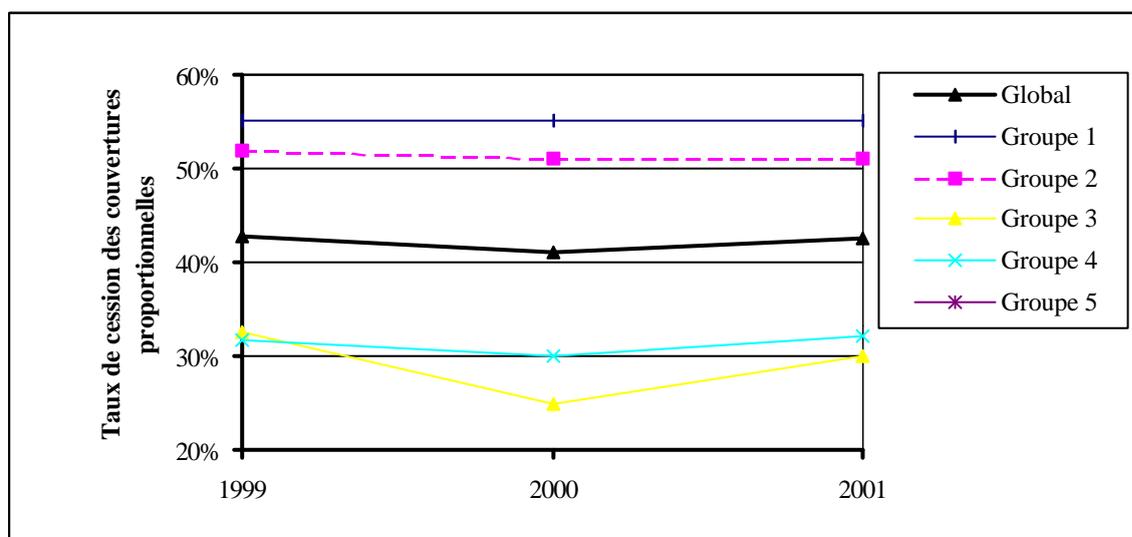
	1999	2000	2001
Global	35%	33%	32%
Groupe 1	100%	67%	67%
Groupe 2	56%	56%	56%
Groupe 3	33%	27%	33%
Groupe 4	40%	40%	33%
Groupe 5⁴⁸	NS	NS	NS

Les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires ont, en moyenne, plus recours à une couverture proportionnelle que les autres. Globalement le recours aux couvertures proportionnelles a légèrement diminué depuis 1999, au profit des couvertures non proportionnelles.

b)Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque de dommages en assurance automobile sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles



L'analyse des données communiquées montre que les taux de cession des couvertures proportionnelles sont restés stables sur la période 1999-2001.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

⁴⁸ Les valeurs du groupe 5 n'apparaissent pas dans le tableau précédent, en raison du manque de pertinence des résultats obtenus liée au faible nombre de sociétés appartenant à ce groupe ayant recours à une couverture proportionnelle.

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	43%	41%	43%
Ecart type	26%	26%	26%
Maximum	100%	95%	95%
Médiane	50%	50%	50%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 1			
Moyenne	55%	55%	55%
Ecart type	7%	7%	7%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	55%	55%	55%
Minimum	50%	50%	50%
Groupe 2			
Moyenne	52%	51%	51%
Ecart type	32%	30%	30%
Maximum	100%	95%	95%
Médiane	50%	50%	50%
Minimum	10%	10%	10%
Groupe 3			
Moyenne	33%	25%	30%
Ecart type	14%	10%	16%
Maximum	50%	35%	50%
Médiane	33%	25%	28%
Minimum	15%	15%	15%
Groupe 4			
Moyenne	32%	30%	32%
Ecart type	25%	25%	28%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	38%	33%	46%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 5			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS

3 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque dommages en assurance automobile est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	90%	94%	94%
Groupe 1	100%	100%	100%
Groupe 2	78%	89%	89%
Groupe 3	83%	91%	92%
Groupe 4	93%	93%	93%
Groupe 5	100%	100%	100%

On constate que le risque de dommages en assurance automobile fait moins l'objet d'un recours aux couvertures non proportionnelles que le risque de RC.

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie

	1999	2000	2001
Global	43%	42%	43%
Groupe 1	50%	33%	33%
Groupe 2	83%	86%	86%
Groupe 3	44%	44%	40%
Groupe 4	38%	38%	38%
Groupe 5	25%	23%	31%

La part des sociétés dont la couverture en réassurance prévoit une portée infinie est nettement moins élevée pour le risque dommages automobile que pour le risque responsabilité civile automobile, en raison des différences de sinistre maximum possible entre ces deux types de risque.

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	46%	43%	44%
Groupe 1	50%	33%	33%
Groupe 2	71%	75%	75%
Groupe 3	60%	50%	55%
Groupe 4	43%	43%	43%
Groupe 5	23%	21%	21%

d) Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre de reconstitutions limité :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	1,0	1,0	1,0
Groupe 1	1,0	1,0	1,0
Groupe 2	1,5	1,5	1,5
Groupe 3	0,8	0,8	0,8
Groupe 4	0,9	0,9	0,9
Groupe 5	1,0	1,0	1,0

Le tableau précédent traduit le fait que les couvertures non proportionnelles prévoient, dans la plupart des cas, une seule reconstitution.

4 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a) Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque de dommages en assurance automobile est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	43%	42%	43%
Groupe 1	50%	33%	33%
Groupe 2	83%	86%	86%
Groupe 3	44%	44%	40%
Groupe 4	38%	38%	38%
Groupe 5	25%	23%	31%

Les résultats précédents montrent que les sociétés à l'activité modérée ont plus recours à une portée infinie que les autres sociétés, vraisemblablement parce que la détermination du sinistre maximum probable leur pose plus de difficulté qu'aux autres.

(ii)Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	13,71	16,50	16,02
Groupe 1	2,53	2,41	2,41
Groupe 2	0,76	0,76	0,76
Groupe 3	2,53	1,88	2,58
Groupe 4	5,50	8,97	9,43
Groupe 5	29,90	34,22	35,55

Il apparaît que le montant des seuils finis de dépassements de couverture non proportionnelle, en augmentation depuis 1999, croît schématiquement avec le volume d'activité des sociétés. Le tableau suivant permet de comparer ces seuils de dépassement de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Montant moyen des seuils finis de dépassement de couverture/actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	11%	10%	12%
Groupe 1	10%	9%	11%
Groupe 2	15%	13%	15%
Groupe 3	14%	11%	15%
Groupe 4	14%	15%	16%
Groupe 5	6%	6%	7%

Les sociétés à volume d'activité très important (groupe 5) ont un niveau de couverture en réassurance moins important (comparativement aux capitaux propres) que les autres sociétés. Cette situation s'explique par le fait que l'on considère ici l'ensemble des capitaux propres et non pas la part de ceux-ci qui pourrait être affectée à l'activité dommages automobile.

On peut noter la stabilité du ratio seuil de dépassement de couverture/actif net pour les groupes 2, 3 et 4.

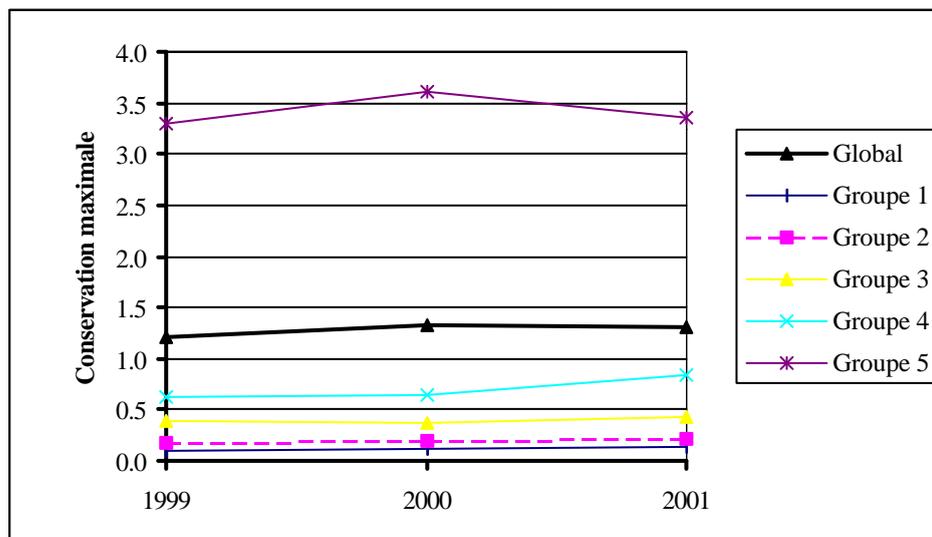
b)Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Il apparaît que les conservations maximales hors dépassement de couverture ont globalement augmenté sur la période 1999-2001. Elles sont toutefois restées stables pour les sociétés dont le volume d'activité est très petit ou petit (groupes 1 et 2). Cette augmentation de la conservation maximale conjuguée à un nombre important de couvertures avec un seuil infini de dépassement indique un allègement de protection sur les tranches basses, sans doute pour limiter l'augmentation du budget de réassurance à laquelle conduisent les augmentations de tarif et le renforcement des protections sur les tranches hautes.

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	1,22	1,34	1,31
Ecart type	2,34	2,40	2,05
Maximum	15,23	15,23	12,19
Médiane	0,46	0,46	0,46
Minimum	0,00	0,06	0,06
Groupe 1			
Moyenne	0,09	0,12	0,14
Ecart type	0,00	0,03	0,07
Maximum	0,10	0,15	0,23
Médiane	0,09	0,10	0,11
Minimum	0,09	0,10	0,10
Groupe 2			
Moyenne	0,18	0,20	0,20
Ecart type	0,18	0,17	0,16
Maximum	0,46	0,46	0,46
Médiane	0,10	0,13	0,13
Minimum	0,00	0,08	0,08
Groupe 3			
Moyenne	0,39	0,37	0,42
Ecart type	0,15	0,15	0,21
Maximum	0,61	0,61	0,76
Médiane	0,46	0,38	0,37
Minimum	0,15	0,15	0,15
Groupe 4			
Moyenne	0,63	0,65	0,83
Ecart type	0,58	0,62	1,02
Maximum	1,93	1,93	3,72
Médiane	0,45	0,45	0,46
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	3,29	3,62	3,36
Ecart type	3,73	3,59	2,87
Maximum	15,23	15,23	12,19

Médiane	2,29	2,75	2,75
Minimum	0,30	0,30	0,30

Comme cela a également été vu pour le risque automobile responsabilité civile, les ratios moyenne/écart type sont plus élevés pour les conservations maximales que pour les taux de cession des primes comme l'indique le tableau suivant :

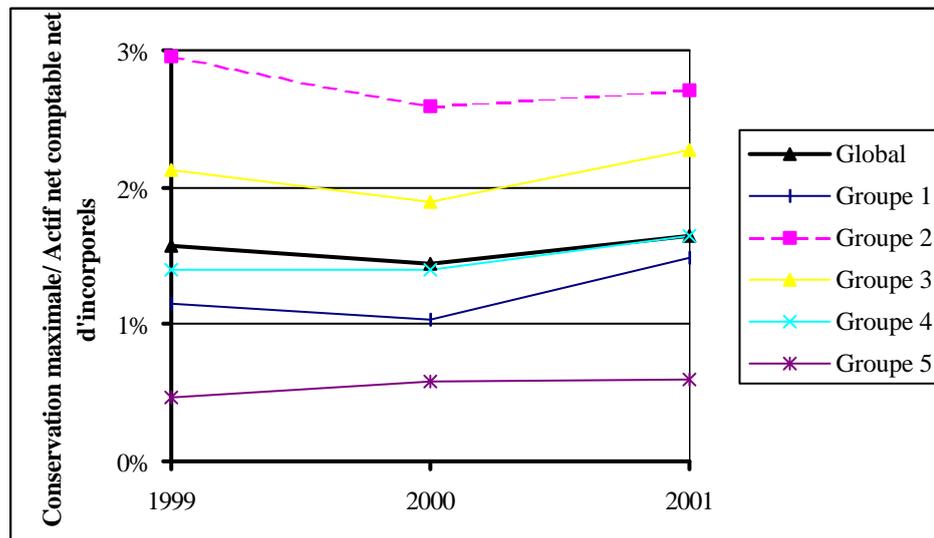
Ratios moyenne/écart type pour les conservations maximales et pour les taux de cession des primes

	Conservation maximale	Taux de cession des primes
Groupe 1	287%	121%
Groupe 2	115%	94%
Groupe 3	239%	83%
Groupe 4	98%	84%
Groupe 5	102%	34%

(ii)Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	1,6%	1,4%	1,6%
Ecart type	1,8%	1,5%	1,7%
Maximum	9,3%	7,8%	8,8%
Médiane	0,9%	1,0%	1,1%
Minimum	0,0%	0,1%	0,1%
Groupe 1			
Moyenne	1,1%	1,0%	1,5%
Ecart type	1,1%	1,0%	1,3%
Maximum	1,9%	2,1%	3,0%
Médiane	1,1%	0,6%	1,2%
Minimum	0,4%	0,4%	0,4%
Groupe 2			
Moyenne	3,0%	2,6%	2,7%
Ecart type	3,2%	2,4%	2,6%
Maximum	9,3%	7,8%	8,8%
Médiane	2,0%	1,8%	1,8%
Minimum	0,0%	0,5%	0,7%
Groupe 3			
Moyenne	2,1%	1,9%	2,3%
Ecart type	1,3%	1,3%	1,6%
Maximum	4,6%	4,3%	4,8%
Médiane	1,8%	1,5%	2,0%
Minimum	0,8%	0,4%	0,4%
Groupe 4			
Moyenne	1,4%	1,4%	1,6%
Ecart type	1,3%	1,2%	1,4%
Maximum	5,0%	4,2%	4,8%
Médiane	0,8%	0,8%	1,0%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%
Groupe 5			
Moyenne	0,5%	0,6%	0,6%
Ecart type	0,4%	0,4%	0,5%
Maximum	1,6%	1,4%	1,9%
Médiane	0,4%	0,5%	0,5%
Minimum	0,0%	0,1%	0,1%

En pourcentage de l'actif net comptable net d'incorporels, la conservation maximale a diminué entre 1999 et 2000, mais globalement progressé sur la période 1999-2001.

Comme cela a déjà été remarqué pour le risque de responsabilité civile en assurance automobile, cette statistique présente une forme en « U inversé ». Elle croît d'abord (groupes 1 et 2), ce qui est conforme à l'idée que plus l'activité est importante, plus celle-ci est diversifiée, et donc plus il est possible d'augmenter son exposition au risque. En revanche, cette statistique décroît ensuite, sans doute parce que les entreprises à l'activité importante assurent dans une plus grande mesure des risques plus volatils que les risques en assurance automobile de particuliers, et donc plus grands consommateurs de fonds propres.

ANNEXE 6

CESSION DU RISQUE INCENDIE

La présente annexe a pour objet la description des plans de réassurance du risque incendie. Les taux de cession (primes et provisions) du risque incendie en assurance de dommages aux biens particuliers et en assurance de dommages aux biens professionnels sont présentés pour chaque groupe de sociétés (partie A). Les plans de réassurance du risque incendie font ensuite l'objet d'une description, qu'il s'agisse d'assurance de dommages aux biens de particuliers (partie B), aux biens professionnels (partie C) ou aux biens agricoles (partie D).

Il est rappelé que les cinq groupes apparaissant dans la suite répondent aux définitions suivantes :

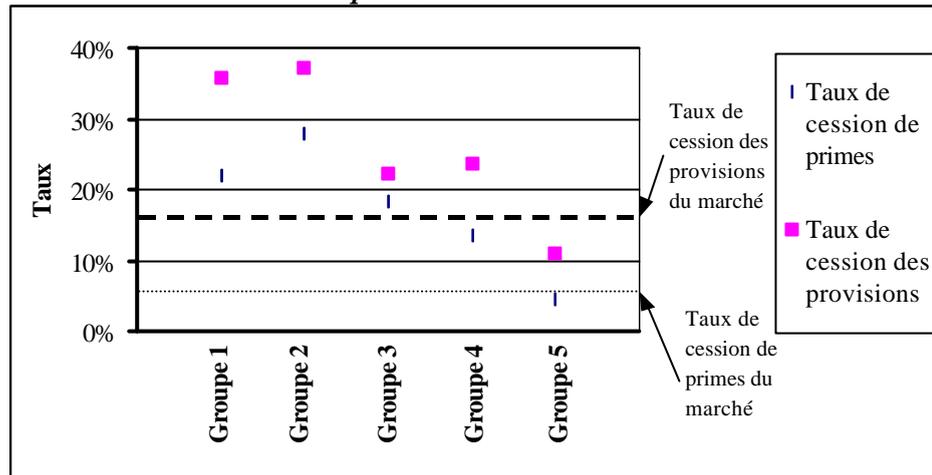
- **groupe 1 (sociétés à très petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires inférieur à 10 M€;
- **groupe 2 (sociétés à petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires compris entre 10 et 30 M€;
- **groupe 3 (sociétés à chiffre d'affaires moyen)** : chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 M€;
- **groupe 4 (sociétés à chiffre d'affaires important)** : chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 M€ ;
- **groupe 5 (sociétés à chiffre d'affaires très important)** : chiffre d'affaires supérieur à 300 M€

A - Taux de cession des primes et des provisions

1 - Taux de cession en assurance de dommages aux biens particuliers

La figure suivante indique pour chaque groupe le taux de cession des primes et des provisions en assurance de dommages aux biens particuliers.

Taux de cession des primes et des provisions en assurance de dommages aux biens particuliers



Comme cela a été constaté toutes branches confondues (cf. annexe 4), les taux de cession des provisions en assurance de dommages aux biens de particuliers sont, pour chaque groupe, supérieurs aux taux de cession des primes.

Le tableau suivant rappelle les taux de cession moyens mentionnés à l'annexe 4 et fournit plusieurs autres statistiques :

*Statistiques sur les cessions en assurance de dommages aux biens de particuliers entre
1997 et 1999*

	Taux de cession des primes	Taux de cession des provisions
Global		
Taux moyen ⁴⁹	6%	16%
Moyenne des observations ⁵⁰	23%	27%
Ecart type	26%	25%
Maximum	100%	97%
Médiane	10%	16%
Minimum	0%	0%
Groupe 1		
Taux moyen	22%	36%
Moyenne des observations	55%	58%
Ecart type	37%	34%
Maximum	100%	96%
Médiane	54%	58%
Minimum	3%	0%
Groupe 2		
Taux moyen	28%	37%
Moyenne des observations	33%	34%
Ecart type	26%	28%
Maximum	96%	97%
Médiane	27%	27%
Minimum	6%	0%
Groupe 3		
Taux moyen	18%	22%
Moyenne des observations	20%	24%
Ecart type	18%	17%
Maximum	59%	59%
Médiane	16%	25%
Minimum	2%	1%
Groupe 4		
Taux moyen	13%	24%
Moyenne des observations	18%	24%
Ecart type	19%	21%
Maximum	63%	63%
Médiane	8%	13%
Minimum	4%	0%
Groupe 5		
Taux moyen	4%	11%
Moyenne des observations	7%	13%
Ecart type	14%	14%
Maximum	61%	58%

⁴⁹ Ratio entre le montant (primes, provisions) cédé et le montant brut de réassurance.

⁵⁰ Moyenne des taux de cession (primes, provisions) des sociétés de la catégorie concernée.

Médiane	3%	11%
Minimum	0%	0%

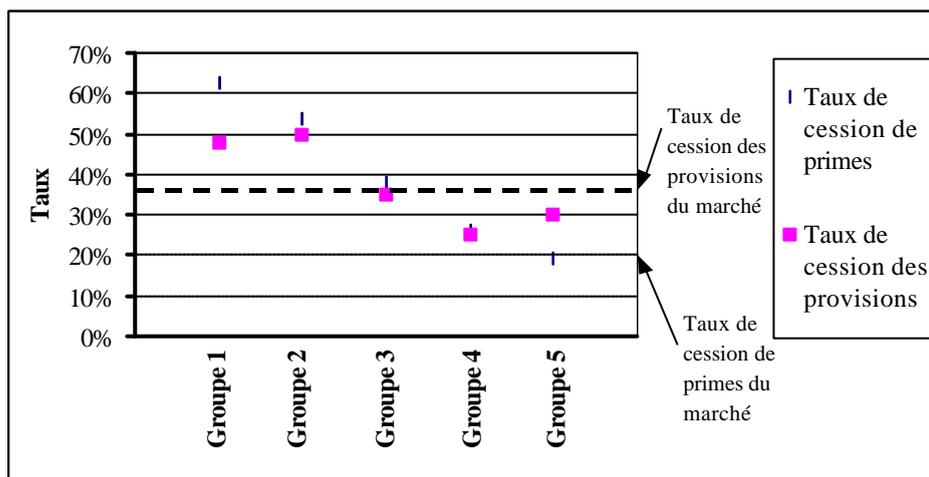
Du tableau précédent ressortent trois groupes de sociétés :

- les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires (groupes 1 et 2) cédant à plus de 20% ;
- les sociétés à chiffre d'affaires moyen et important (groupes 3 et 4) cédant entre 10% et 20% ;
- les sociétés à chiffre d'affaires très important (groupe 5) cédant moins de 5% de leurs primes.

2 - Taux de cession en assurance de dommages aux biens professionnels

La figure suivante indique, pour chaque catégorie de sociétés, le taux de cession des primes et des provisions en assurance de dommages aux biens professionnels.

Taux de cession des primes et des provisions en assurance de dommages aux biens professionnels



Contrairement à ce qui a été observé toutes catégories de risque confondues et pour le risque de dommages aux biens particuliers, le taux de cession des primes des sociétés à chiffre d'affaires très important (groupe 5) est inférieur au taux de cession des provisions.

Le tableau suivant rappelle les taux de cession moyens mentionnés à l'annexe 4 et fournit plusieurs autres statistiques :

*Statistiques sur les cessions en assurance de dommages aux biens professionnels entre
1997 et 1999*

	Taux de cession des primes	Taux de cession des provisions
Global		
Taux moyen ⁵¹	21%	38%
Moyenne des observations ⁵²	36%	38%
Ecart type	29%	27%
Maximum	100%	100%
Médiane	26%	31%
Minimum	0%	0%
Groupe 1		
Taux moyen	63%	48%
Moyenne des observations	61%	54%
Ecart type	27%	35%
Maximum	100%	94%
Médiane	59%	59%
Minimum	13%	0%
Groupe 2		
Taux moyen	54%	50%
Moyenne des observations	43%	39%
Ecart type	31%	25%
Maximum	99%	86%
Médiane	37%	40%
Minimum	0%	0%
Groupe 3		
Taux moyen	38%	35%
Moyenne des observations	32%	37%
Ecart type	22%	20%
Maximum	67%	73%
Médiane	32%	32%
Minimum	6%	16%
Groupe 4		
Taux moyen	26%	25%
Moyenne des observations	25%	34%
Ecart type	24%	28%
Maximum	88%	100%
Médiane	20%	25%
Minimum	2%	2%
Groupe 5		
Taux moyen	19%	30%
Moyenne des observations	21%	30%
Ecart type	24%	22%
Maximum	96%	92%

⁵¹ Ratio entre le montant (primes, provisions) cédé et le montant brut de réassurance.

⁵² Moyenne des taux de cession (primes, provisions) des sociétés de la catégorie concernée.

Médiane	13%	23%
Minimum	4%	9%

Du tableau précédent ressortent deux types de sociétés :

- les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires (1 et 2) cédant à plus de 50% ;
- les sociétés à activité plus importante (3, 4 et 5) cédant entre 20% et 40% de leurs primes.

B - Description des plans de réassurance du risque incendie en assurance de dommages aux biens particuliers

1 - Recours à la réassurance

Le tableau suivant indique la fraction des sociétés pratiquant le risque incendie en assurance de biens particuliers qui n'ont pas recours à une couverture en réassurance :

Fractions des sociétés n'ayant pas recours à une couverture en réassurance

	1999	2000	2001
Global	7%	7%	4%
Groupe 1	13%	11%	10%
Groupe 2	23%	17%	17%
Groupe 3	7%	7%	0%
Groupe 4	0%	0%	0%
Groupe 5	0%	6%	0%

Il ressort du tableau précédent qu'une proportion non négligeable des sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires (groupes 1 et 2) ne réassurent pas le risque incendie en assurance de dommages aux biens particuliers.

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque incendie.

2 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent), la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque incendie en assurance de biens particuliers :

Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	43%	42%	37%
Groupe 1	100%	88%	67%
Groupe 2	50%	60%	60%
Groupe 3	38%	31%	38%

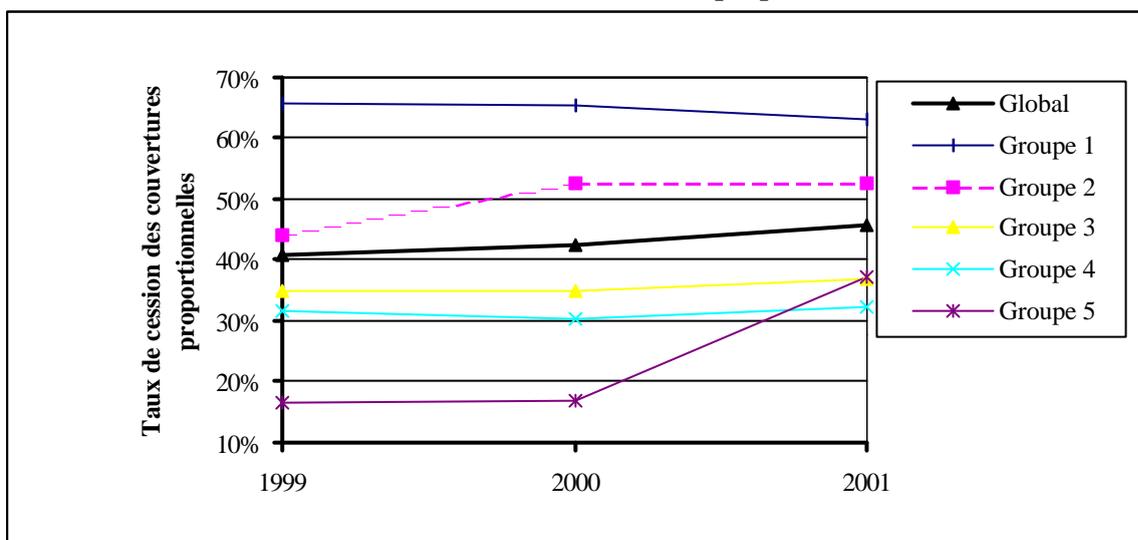
Groupe 4	37%	37%	32%
Groupe 5	25%	25%	13%

Les sociétés ont d'autant plus recours à la réassurance proportionnelle que leur volume d'activité est faible. Globalement, le recours aux couvertures proportionnelles a légèrement diminué depuis 1999.

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque incendie en assurance de dommages aux biens particuliers sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles



L'analyse des données communiquées montre que les taux de cession des couvertures proportionnelles ont globalement augmenté sur la période 1999-2001, alors que dans le même temps le nombre de sociétés ayant recours à des couvertures proportionnelles diminuait.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	41%	43%	46%
Ecart type	27%	29%	26%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	43%	46%	50%
Minimum	0%	0%	2%
Groupe 1			
Moyenne	66%	65%	63%
Ecart type	27%	27%	25%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	54%	55%	53%
Minimum	30%	30%	35%
Groupe 2			
Moyenne	44%	53%	53%
Ecart type	20%	27%	27%
Maximum	75%	95%	95%
Médiane	40%	45%	45%
Minimum	25%	25%	25%
Groupe 3			
Moyenne	35%	35%	37%
Ecart type	15%	18%	18%
Maximum	50%	50%	50%
Médiane	30%	38%	50%
Minimum	15%	15%	15%
Groupe 4			
Moyenne	32%	30%	32%
Ecart type	22%	23%	24%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	30%	30%	38%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 5			
Moyenne	17%	17%	37%
Ecart type	26%	26%	42%
Maximum	55%	55%	67%
Médiane	6%	6%	37%
Minimum	0%	0%	7%

3 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque incendie en assurance de dommages aux biens particuliers est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	98%	97%	97%
Groupe 1	86%	88%	89%
Groupe 2	100%	90%	90%
Groupe 3	100%	100%	100%
Groupe 4	100%	100%	100%
Groupe 5	100%	100%	100%

On constate un recours important à la réassurance non proportionnelle, ceci pour toutes les catégories de sociétés et plus spécifiquement pour les sociétés utilisant plus rarement à la réassurance proportionnelle (groupes 3, 4 et 5).

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie

	1999	2000	2001
Global	5%	5%	6%
Groupe 1	0%	0%	13%
Groupe 2	0%	0%	0%
Groupe 3	8%	8%	8%
Groupe 4	11%	11%	11%
Groupe 5	0%	0%	0%

Les couvertures du risque incendie avec portée infinie restent rares.

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	8%	8%	8%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	20%	22%	22%
Groupe 3	8%	8%	8%
Groupe 4	11%	11%	11%
Groupe 5	0%	0%	0%

d) Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre de reconstitutions limité :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	1,7	1,7	1,6
Groupe 1	1,2	1,1	1,1
Groupe 2	1,4	1,3	1,1
Groupe 3	2,4	2,5	2,3
Groupe 4	1,7	1,7	1,6
Groupe 5	1,5	1,5	1,5

Les sociétés à chiffre d'affaires moyen (groupe 3) se caractérisent par un recours plus rare aux couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions que les sociétés appartenant aux groupes adjacents. Toutefois elles disposent d'un nombre de reconstitutions (dès lors qu'il est limité) en moyenne plus élevé.

4 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a) Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque incendie en assurance de dommages aux biens particuliers est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	5%	5%	6%
Groupe 1	0%	0%	13%
Groupe 2	0%	0%	0%
Groupe 3	8%	8%	8%
Groupe 4	11%	11%	11%
Groupe 5	0%	0%	0%

Les résultats précédents montrent que les sociétés au volume d'activité petit ou très petit n'ont pas de couverture avec portée infinie alors même que plusieurs sociétés au chiffre d'affaires plus important (groupes 3 et 4) y ont recours.

(ii)Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	31,90	31,60	30,98
Groupe 1⁵³	35,13	32,59	15,80
Groupe 2	8,61	9,59	13,67
Groupe 3	16,88	10,64	11,14
Groupe 4	20,83	21,03	21,96
Groupe 5	68,27	70,48	71,83

Il apparaît que le montant des dépassements de couverture finis, en légère diminution depuis 1999, croît schématiquement avec le volume d'activité des sociétés, à l'exception notable du groupe 1. Naturellement, ce n'est pas tant la valeur absolue de ces seuils mais leur adéquation aux valeurs assurées par chaque société qui permet de juger leur caractère approprié ou non.

Le tableau suivant permet de comparer ces seuils de dépassement de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

⁵³ L'importante baisse du seuil de dépassement pour le groupe 1 tient au fait qu'une société de ce groupe est passé d'un seuil très important sur les années 1999 et 2000 à un seuil infini en 2001.

Montant moyen des seuls de dépassement de couverture / actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	126%	100%	95%
Groupe 1	587%	420%	313%
Groupe 2	161%	164%	205%
Groupe 3	132%	73%	72%
Groupe 4	27%	27%	35%
Groupe 5	24%	21%	20%

Les sociétés à volume d'activité très petit ou petit (groupes 1 et 2) ont un niveau élevé de protection contre les sinistres importants (comparativement aux capitaux propres). Toutefois, on peut noter la diminution de ce niveau de protection.

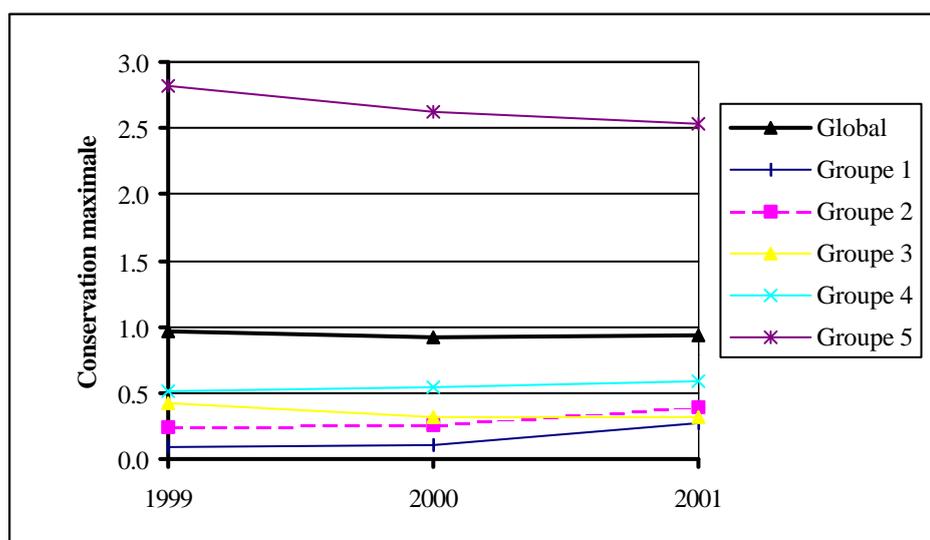
b)Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Il apparaît que les conservations maximales hors dépassement de couverture ont globalement diminué sur la période 1999-2001, sous l'effet principal de la baisse de conservation des sociétés à chiffre d'affaires très important (groupe 5). Elles ont toutefois augmenté pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est petit ou moyen (groupes 1, 2, 3 et 4).

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

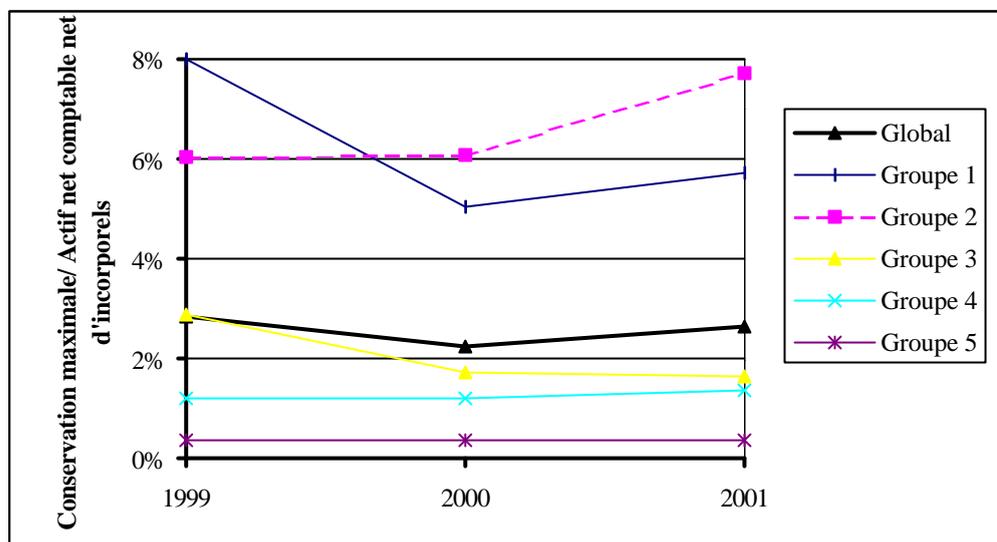
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	0,97	0,92	0,94
Ecart type	1,99	1,90	1,78
Maximum	14,77	14,01	13,25
Médiane	0,32	0,32	0,44
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 1			
Moyenne	0,09	0,10	0,28
Ecart type	0,08	0,08	0,40
Maximum	0,23	0,23	1,30
Médiane	0,09	0,11	0,15
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 2			
Moyenne	0,24	0,26	0,39
Ecart type	0,19	0,19	0,28
Maximum	0,61	0,61	0,76
Médiane	0,16	0,17	0,38
Minimum	0,04	0,03	0,03
Groupe 3			
Moyenne	0,42	0,32	0,32
Ecart type	0,39	0,21	0,22
Maximum	1,52	0,63	0,66
Médiane	0,23	0,23	0,24
Minimum	0,08	0,08	0,08
Groupe 4			
Moyenne	0,51	0,55	0,59
Ecart type	0,43	0,52	0,59
Maximum	1,52	1,90	2,29
Médiane	0,32	0,37	0,43
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	2,82	2,63	2,54
Ecart type	3,41	3,27	3,08
Maximum	14,77	14,01	13,25
Médiane	2,29	1,90	1,90
Minimum	0,08	0,08	0,08

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



En pourcentage de l'actif net comptable, la conservation maximale est restée globalement stable sur la période 1999-2001, alors même que les évolutions de la conservation maximale d'un groupe à l'autre sont nettement différentes.

Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	2,8%	2,2%	2,6%
Ecart type	7,3%	5,5%	5,4%
Maximum	45,5%	34,0%	34,9%
Médiane	0,9%	0,8%	0,9%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 1			
Moyenne	8,0%	5,0%	5,7%
Ecart type	16,6%	10,0%	7,2%
Maximum	45,5%	29,4%	19,7%
Médiane	1,9%	1,5%	2,9%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 2			
Moyenne	6,0%	6,1%	7,7%
Ecart type	10,6%	10,7%	10,9%
Maximum	35,2%	34,0%	34,9%
Médiane	1,7%	1,9%	3,2%
Minimum	0,3%	0,6%	0,6%
Groupe 3			
Moyenne	2,9%	1,7%	1,6%
Ecart type	4,0%	1,4%	1,4%
Maximum	15,1%	4,8%	4,5%
Médiane	1,1%	1,3%	1,2%
Minimum	0,3%	0,2%	0,3%
Groupe 4			
Moyenne	1,2%	1,2%	1,3%
Ecart type	1,3%	1,3%	1,6%
Maximum	5,7%	4,8%	6,0%
Médiane	0,9%	0,8%	0,9%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%
Groupe 5			
Moyenne	0,4%	0,3%	0,3%
Ecart type	0,2%	0,2%	0,2%
Maximum	0,8%	0,7%	0,7%
Médiane	0,4%	0,4%	0,4%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%

Comme cela est le cas pour le risque automobile, la conservation maximale moyenne évolue d'un groupe à l'autre selon un « U inversé ». Elle croît globalement (groupes 1 et 2) : plus le volume d'activité est important, plus il est possible d'augmenter l'exposition au risque. Puis elle diminue ensuite pour les autres groupes, sans doute parce que les entreprises concernées assurent des risques plus volatils, et donc plus consommateurs de fonds propres.

C - Description des plans de réassurance du risque incendie en assurance de dommages aux biens professionnels

1 - Recours à la réassurance

Le tableau suivant indique la fraction des sociétés pratiquant le risque incendie en assurance de dommages aux biens professionnels qui n'ont pas recours à une couverture en réassurance :

Fractions des sociétés n'ayant pas recours à une couverture en réassurance

	1999	2000	2001
Global	13%	12%	12%
Groupe 1	25%	25%	23%
Groupe 2	31%	31%	31%
Groupe 3	9%	0%	0%
Groupe 4	0%	0%	0%
Groupe 5	7%	6%	6%

Il ressort du tableau précédent que le risque incendie est plus réassuré en assurance de dommages aux biens particuliers qu'en assurance de dommages aux biens professionnels. Ce constat est d'autant plus étonnant qu'il concerne surtout les entreprises à faible volume d'activité.

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque de dommages aux biens professionnels.

2 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque catégorie de sociétés (parmi celles qui se réassurent), la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque incendie en assurance de dommages aux biens professionnels :

Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	55%	50%	44%
Groupe 1	89%	89%	70%
Groupe 2	67%	56%	56%
Groupe 3	60%	45%	55%
Groupe 4	44%	44%	38%
Groupe 5	36%	33%	20%

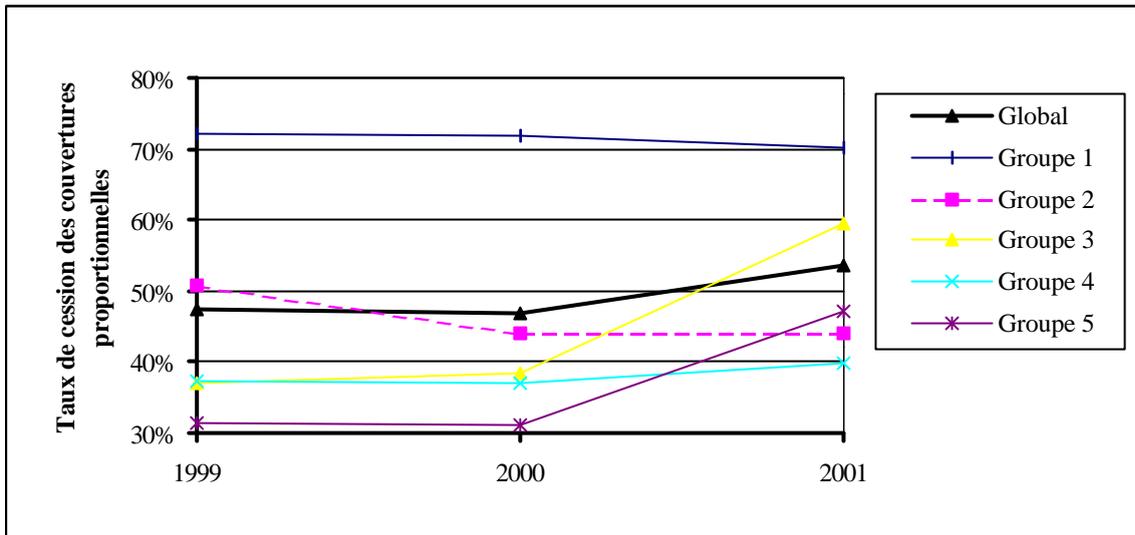
Les sociétés ont plus recours à une couverture proportionnelle en assurance dommages aux biens professionnels qu'en assurance dommages aux biens particuliers. Sur la période étudiée, le recours aux couvertures proportionnelles a tout de même diminué.

Du tableau précédent il ressort une décroissance nette du taux de recours à une couverture proportionnelle avec le volume d'activité de l'entreprise.

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque incendie en assurance de biens professionnels sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles



L'analyse des données communiquées montre que les taux de cession des couvertures proportionnelles ont globalement augmenté sur la période 1999-2001.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	48%	47%	54%
Ecart type	29%	29%	30%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	43%	44%	50%
Minimum	0%	0%	2%
Groupe 1			
Moyenne	72%	72%	70%
Ecart type	26%	26%	25%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	83%	84%	83%
Minimum	30%	30%	35%
Groupe 2			
Moyenne	51%	44%	44%
Ecart type	24%	20%	20%
Maximum	85%	75%	75%
Médiane	45%	40%	40%
Minimum	25%	25%	25%
Groupe 3			
Moyenne	37%	38%	60%
Ecart type	13%	15%	34%
Maximum	50%	50%	100%
Médiane	38%	42%	50%
Minimum	15%	15%	15%
Groupe 4			
Moyenne	37%	37%	40%
Ecart type	25%	27%	29%
Maximum	74%	74%	74%
Médiane	30%	30%	45%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 5			
Moyenne	31%	31%	47%
Ecart type	39%	38%	44%
Maximum	95%	93%	94%
Médiane	15%	15%	40%
Minimum	0%	0%	7%

3 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque incendie en assurance de dommages aux biens professionnels est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	98%	98%	97%
Groupe 1	89%	89%	90%
Groupe 2	100%	100%	100%
Groupe 3	100%	100%	91%
Groupe 4	100%	100%	100%
Groupe 5	100%	100%	100%

On observe un recours important à la réassurance non proportionnelle, de manière comparable à ce qui est constaté pour le risque incendie en assurance de dommages aux biens de particuliers.

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie

	1999	2000	2001
Global	2%	2%	3%
Groupe 1	0%	0%	11%
Groupe 2	0%	0%	0%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	6%	6%	6%
Groupe 5	0%	0%	0%

Les couvertures avec portée infinie sont peu fréquentes en ce qui concerne le risque incendie en assurance de dommages aux biens professionnels, encore moins qu'en assurance de dommages aux biens particuliers.

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	9%	8%	8%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	22%	22%	22%
Groupe 3	10%	9%	10%
Groupe 4	13%	13%	13%
Groupe 5	0%	0%	0%

La proportion de couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions est légèrement supérieure en assurance de dommages aux biens professionnels qu'en assurance de dommages aux biens particuliers.

d) Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les sociétés dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre de reconstitutions limité :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	1,9	1,9	1,7
Groupe 1	1,4	1,5	1,4
Groupe 2	1,4	1,6	1,4
Groupe 3	3,9	3,7	3,0
Groupe 4	1,9	1,9	1,7
Groupe 5	1,3	1,2	1,2

Comme cela est le cas en assurance de dommages aux biens particuliers, les sociétés à chiffre d'affaires moyen (groupe 3) présentent un nombre moyen de reconstitutions plus élevés que les autres groupes de sociétés.

4 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a) Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque incendie en assurance de dommages aux biens professionnels est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i) Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	2%	2%	3%
Groupe 1	0%	0%	11%
Groupe 2	0%	0%	0%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	6%	6%	6%
Groupe 5	0%	0%	0%

(ii) Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	34,69	37,31	33,86
Groupe 1⁵⁴	52,04	53,35	17,08
Groupe 2	10,78	13,64	17,72
Groupe 3	17,62	11,22	11,09
Groupe 4	15,16	15,34	16,43
Groupe 5	73,25	84,06	85,12

Le tableau suivant permet de comparer ces dépassements de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Ratio du montant moyen des seuils finis de dépassement de couverture sur l'actif net comptable

	1999	2000	2001
--	------	------	------

⁵⁴ L'importante baisse du seuil de dépassement pour le groupe 1 tient au fait qu'une société est passée d'un seuil d'un niveau très important sur les années 1999 et 2000 à un seuil infini en 2001.

Global	199%	168%	144%
Groupe 1	929%	800%	496%
Groupe 2	182%	204%	261%
Groupe 3	129%	60%	93%
Groupe 4	23%	24%	32%
Groupe 5	33%	33%	33%

Les sociétés à volume d'activité très important (groupe 5) ont un niveau de protection largement moins important (comparativement aux capitaux propres) que les autres sociétés. Cette situation s'explique par le fait que l'on considère ici l'ensemble des capitaux propres et non pas la part de ceux-ci qui pourrait être affectée à l'activité dommages aux biens professionnels.

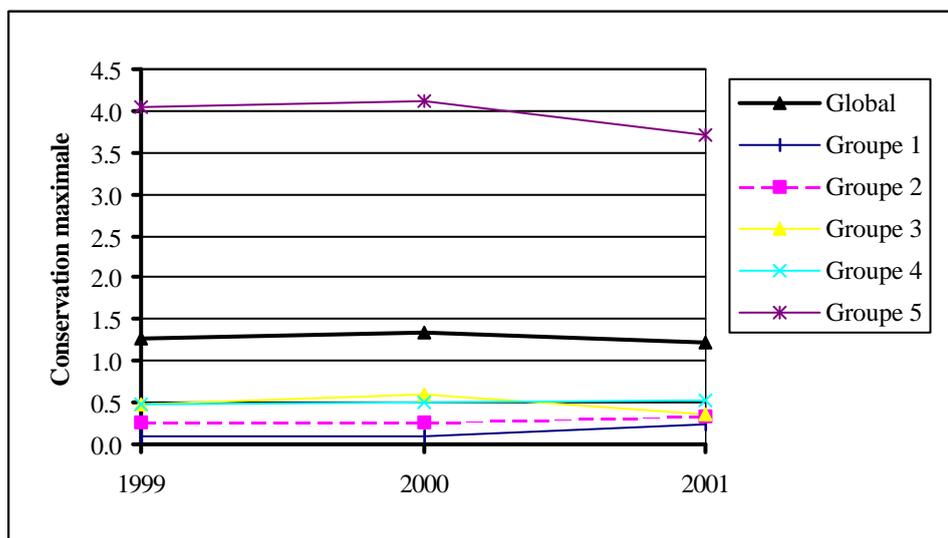
b)Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Il apparaît que les conservations maximales hors dépassement de couverture sont du même ordre de grandeur qu'en assurance de dommages aux biens particuliers, à l'exception des conservations maximales des sociétés à chiffre d'affaires très important (groupe 5). Les risques professionnels assurés par ces sociétés à forte activité sont plus importants que les risques particuliers qu'elles garantissent, ce qui n'est pas le cas en moyenne pour les sociétés à activité plus modérée.

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

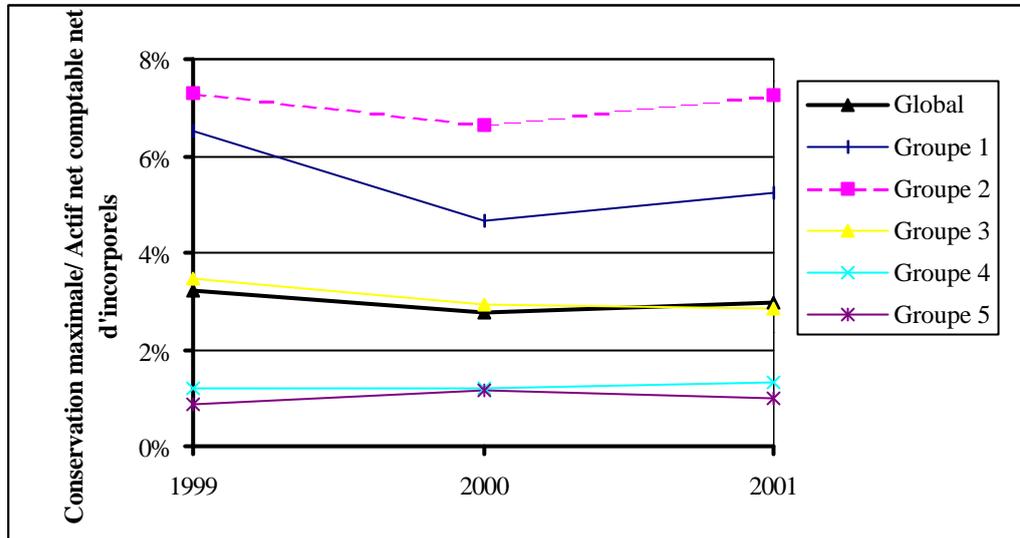
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	1,26	1,34	1,22
Ecart type	3,08	3,20	2,88
Maximum	21,72	21,72	19,06
Médiane	0,38	0,38	0,46
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 1			
Moyenne	0,10	0,10	0,25
Ecart type	0,09	0,09	0,38
Maximum	0,23	0,23	1,30
Médiane	0,09	0,10	0,15
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 2			
Moyenne	0,26	0,25	0,33
Ecart type	0,20	0,21	0,27
Maximum	0,61	0,61	0,76
Médiane	0,16	0,16	0,28
Minimum	0,06	0,03	0,03
Groupe 3			
Moyenne	0,48	0,60	0,35
Ecart type	0,41	0,83	0,27
Maximum	1,52	3,05	0,76
Médiane	0,32	0,32	0,30
Minimum	0,11	0,11	0,00
Groupe 4			
Moyenne	0,47	0,50	0,52
Ecart type	0,33	0,41	0,41
Maximum	1,52	1,90	1,90
Médiane	0,35	0,37	0,44
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	4,05	4,12	3,71
Ecart type	5,43	5,53	5,07
Maximum	21,72	21,72	19,06
Médiane	2,29	2,28	2,28
Minimum	0,46	0,46	0,46

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	3,2%	2,8%	3,0%
Ecart type	7,7%	5,9%	5,6%
Maximum	45,5%	34,0%	34,9%
Médiane	1,0%	0,9%	1,0%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 1			
Moyenne	6,5%	4,7%	5,2%
Ecart type	14,7%	9,4%	7,0%
Maximum	45,5%	29,4%	19,7%
Médiane	1,9%	2,0%	2,5%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 2			
Moyenne	7,3%	6,6%	7,3%
Ecart type	11,6%	11,3%	11,4%
Maximum	35,2%	34,0%	34,9%
Médiane	2,7%	2,5%	3,1%
Minimum	1,1%	0,6%	0,6%
Groupe 3			
Moyenne	3,5%	2,9%	2,8%
Ecart type	4,3%	3,0%	3,6%
Maximum	15,1%	10,9%	12,7%
Médiane	1,9%	2,1%	1,9%
Minimum	0,8%	0,8%	0,0%
Groupe 4			
Moyenne	1,2%	1,2%	1,3%
Ecart type	1,4%	1,3%	1,6%
Maximum	5,7%	4,8%	6,0%
Médiane	0,8%	0,8%	0,8%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%
Groupe 5			
Moyenne	0,9%	1,2%	1,0%
Ecart type	1,7%	2,2%	1,9%
Maximum	6,9%	8,6%	7,5%
Médiane	0,4%	0,4%	0,4%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%

Comme cela est constaté pour le risque incendie en assurance de dommages aux biens particuliers, la conservation maximale moyenne évolue d'un groupe à l'autre selon un «U inversé».

D - Description des plans de réassurance du risque incendie en assurance de dommages agricoles

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque incendie en assurance de dommages agricoles.

1 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque incendie en assurance de dommages agricoles :

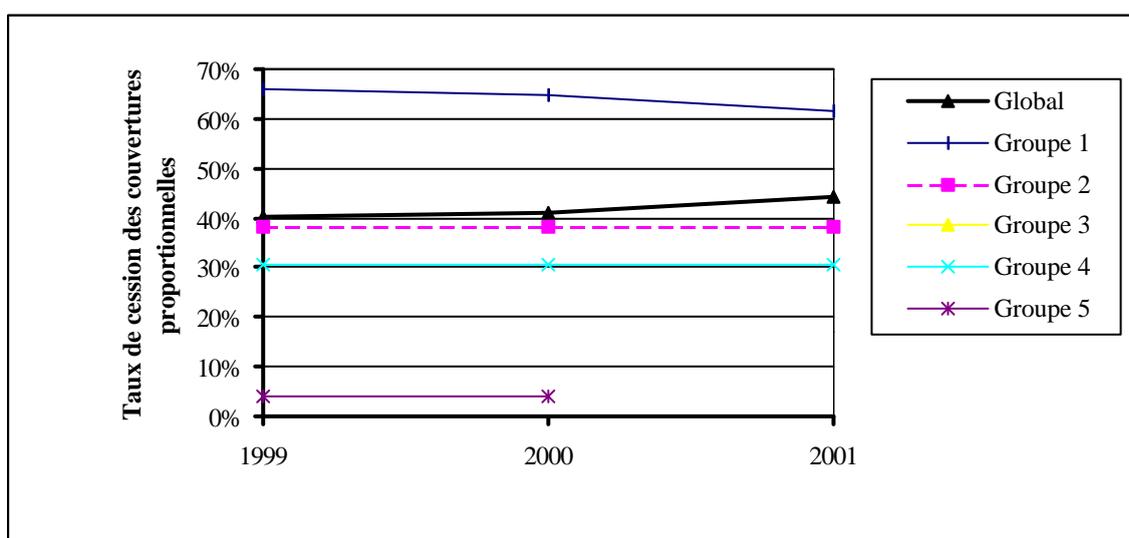
Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	53%	53%	42%
Groupe 1	100%	100%	71%
Groupe 2	60%	60%	60%
Groupe 3	33%	33%	33%
Groupe 4	33%	33%	33%
Groupe 5	43%	43%	14%

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque incendie en assurance de dommages agricoles sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles⁵⁵



⁵⁵ Le faible nombre de réponses concernant le risque incendie en assurance de dommages agricoles pour le groupe 3 et le groupe 5 en 2001 rend les valeurs obtenues non significatives.

L'analyse des données communiquées montre que les taux de cession des couvertures proportionnelles ont augmenté sur la période 1999-2001. Ces taux restent toutefois inférieurs à ceux observés en assurance de dommages aux biens professionnels.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	40%	41%	44%
Ecart type	31%	30%	25%
Maximum	91%	90%	88%
Médiane	35%	43%	50%
Minimum	0%	0%	2%
Groupe 1			
Moyenne	66%	65%	62%
Ecart type	27%	26%	24%
Maximum	91%	90%	88%
Médiane	70%	68%	50%
Minimum	30%	30%	35%
Groupe 2			
Moyenne	38%	38%	38%
Ecart type	13%	13%	13%
Maximum	50%	50%	50%
Médiane	40%	40%	40%
Minimum	25%	25%	25%
Groupe 3			
Moyenne	NS ⁵⁶	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 4			
Moyenne	31%	31%	31%
Ecart type	29%	29%	29%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	30%	30%	30%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 5			
Moyenne	4%	4%	NS
Ecart type	4%	4%	NS
Maximum	7%	8%	NS
Médiane	4%	4%	NS
Minimum	0%	0%	NS

⁵⁶ Non significatif.

2 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Toutes les sociétés pratiquant le risque incendie en assurances de dommages agricoles possèdent une couverture en réassurance non proportionnelle.

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie

	1999	2000	2001
Global	3%	3%	6%
Groupe 1	0%	0%	14%
Groupe 2	0%	0%	0%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	11%	11%	11%
Groupe 5	0%	0%	0%

La proportion de couvertures avec une portée infinie en assurance de dommages agricoles est globalement supérieure à celle constatée en assurance de dommages aux biens professionnels.

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	0%	3%	3%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	0%	20%	20%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	0%	0%	0%
Groupe 5	0%	0%	0%

d)Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre de reconstitutions limité :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	1,4	1,4	1,4
Groupe 1	1,2	1,2	1,1
Groupe 2	1,2	1,0	1,0
Groupe 3	2,0	2,3	2,3
Groupe 4	1,8	1,8	1,8
Groupe 5	1,1	1,0	1,0

3 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a)Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque incendie en assurance de dommages agricoles est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	3%	3%	6%
Groupe 1	0%	0%	14%
Groupe 2	0%	0%	0%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	11%	11%	11%
Groupe 5	0%	0%	0%

(ii) Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	26,86	24,92	22,42
Groupe 1	38,70	37,24	19,36
Groupe 2	9,96	10,00	14,45
Groupe 3	31,64	8,53	8,50
Groupe 4	19,19	19,19	20,38
Groupe 5	35,51	38,60	39,05

Le tableau précédent montre que la statistique « montant moyen du seuil de dépassement » est schématiquement en forme de «U» d'un groupe à l'autre : les sociétés à très petit chiffre d'affaires (groupe 1) ont un niveau de protection supérieure à des sociétés à l'activité plus importante (groupes 2 et 3), sans doute en raison d'une diversification des risques plus faible. Puis le niveau de protection devient croissant (groupes 3 à 5) parce que les montants unitaires des risques souscrits sont plus importants.

Le tableau suivant permet de comparer ces dépassements de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Montant moyen des seuils finis de dépassement de couverture / actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	412%	222%	186%
Groupe 1	1667%	886%	674%
Groupe 2	140%	118%	143%
Groupe 3	309%	75%	71%
Groupe 4	34%	34%	47%
Groupe 5	5%	6%	6%

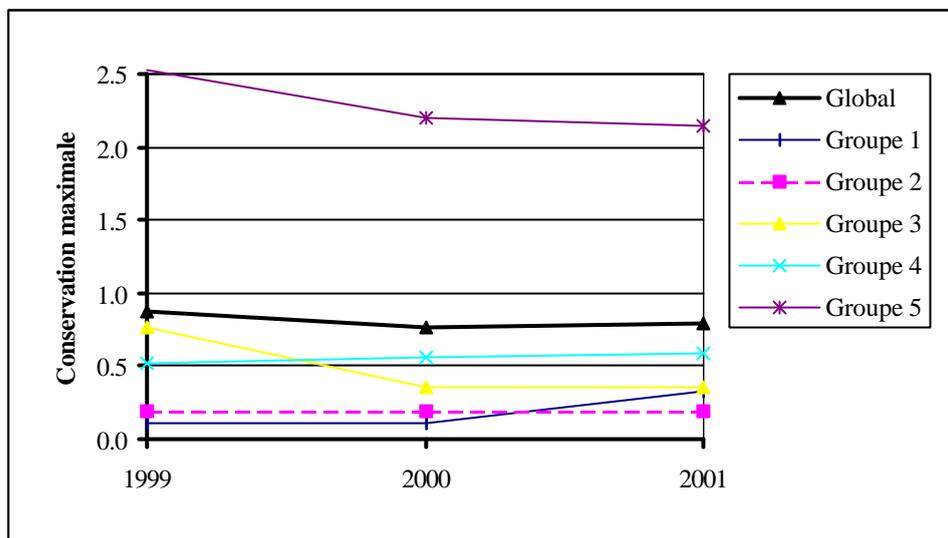
b) Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



A l'exception des sociétés à très petit volume d'activité (groupe 1), les conservations maximales ont diminué sur la période étudiée.

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

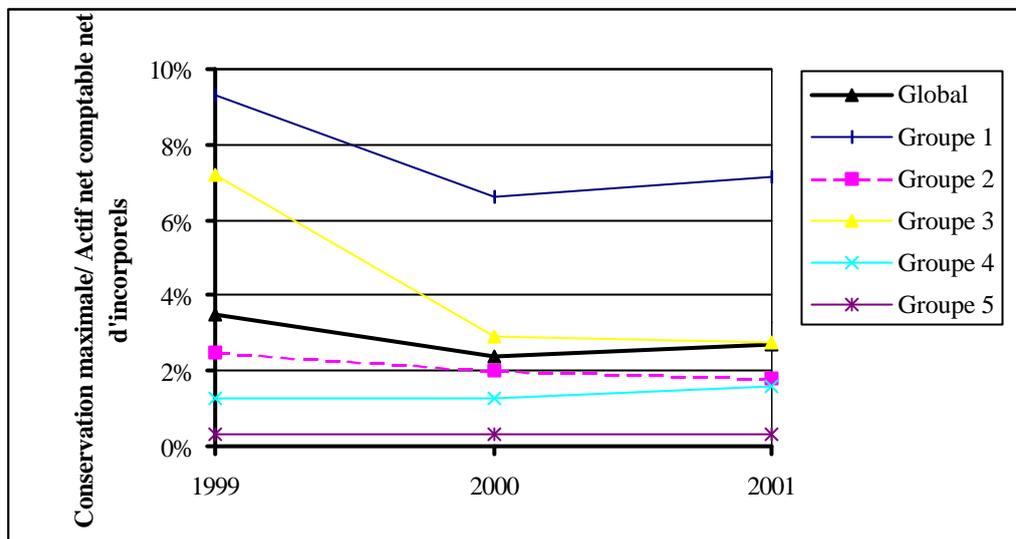
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	0,88	0,77	0,79
Ecart type	1,13	1,07	0,99
Maximum	3,81	3,81	3,81
Médiane	0,34	0,30	0,38
Minimum	0,02	0,02	0,02
Groupe 1			
Moyenne	0,11	0,11	0,32
Ecart type	0,08	0,08	0,44
Maximum	0,23	0,23	1,30
Médiane	0,11	0,11	0,15
Minimum	0,02	0,02	0,02
Groupe 2			
Moyenne	0,19	0,18	0,18
Ecart type	0,12	0,13	0,13
Maximum	0,38	0,38	0,38
Médiane	0,17	0,17	0,17
Minimum	0,06	0,03	0,03
Groupe 3			
Moyenne	0,77	0,35	0,36
Ecart type	0,68	0,22	0,22
Maximum	1,52	0,60	0,60
Médiane	0,60	0,27	0,28
Minimum	0,19	0,19	0,19
Groupe 4			
Moyenne	0,52	0,56	0,58
Ecart type	0,42	0,54	0,53
Maximum	1,52	1,90	1,90
Médiane	0,43	0,43	0,46
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	2,53	2,21	2,14
Ecart type	1,20	1,34	1,22
Maximum	3,81	3,81	3,81
Médiane	3,05	2,28	2,28
Minimum	0,76	0,76	0,76

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	3,5%	2,4%	2,7%
Ecart type	8,5%	5,3%	4,4%
Maximum	45,5%	29,4%	19,7%
Médiane	1,0%	0,8%	1,0%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%
Groupe 1			
Moyenne	9,3%	6,6%	7,2%
Ecart type	17,8%	11,3%	7,7%
Maximum	45,5%	29,4%	19,7%
Médiane	2,4%	2,4%	3,7%
Minimum	0,2%	0,2%	0,9%
Groupe 2			
Moyenne	2,5%	2,0%	1,8%
Ecart type	1,8%	1,5%	1,2%
Maximum	5,1%	3,8%	3,2%
Médiane	1,3%	1,3%	1,2%
Minimum	1,1%	0,6%	0,6%
Groupe 3			
Moyenne	7,2%	2,9%	2,7%
Ecart type	7,0%	1,8%	1,6%
Maximum	15,1%	4,8%	4,5%
Médiane	5,0%	2,6%	2,5%
Minimum	1,5%	1,3%	1,2%
Groupe 4			
Moyenne	1,3%	1,3%	1,6%
Ecart type	1,8%	1,6%	2,0%
Maximum	5,7%	4,8%	6,0%
Médiane	0,5%	0,5%	0,6%
Minimum	0,3%	0,3%	0,3%
Groupe 5			
Moyenne	0,3%	0,3%	0,3%
Ecart type	0,2%	0,2%	0,2%
Maximum	0,8%	0,7%	0,6%
Médiane	0,3%	0,2%	0,2%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%

ANNEXE 7

CESSION DU RISQUE TEMPETES OURAGANS CYCLONES

La présente annexe a pour objet la description des plans de réassurance du risque tempêtes ouragans cyclones (TOC) par risque. Les plans de réassurance du risque TOC par événement sont analysés à l'annexe 8. Les taux de cession (primes et provisions) en assurance de dommages aux biens particuliers et en assurance de dommages aux biens professionnels sont présentés pour chaque groupe de sociétés (partie A). Les plans de réassurance du risque TOC en assurance de dommages aux biens particuliers (partie B) et en assurance de dommages aux biens professionnels (partie C) et agricoles (partie D) font ensuite l'objet d'une description.

Il est rappelé que les cinq groupes apparaissant dans la suite répondent aux définitions suivantes :

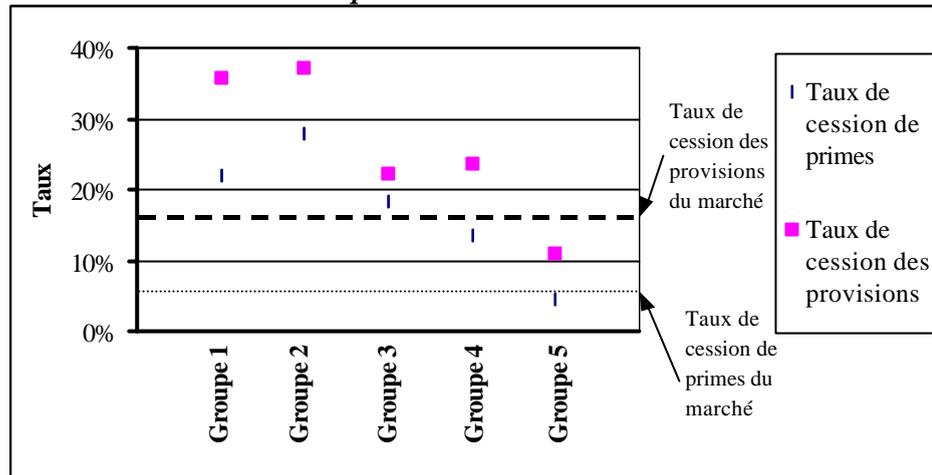
- **groupe 1 (sociétés à très petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires inférieur à 10 M€;
- **groupe 2 (sociétés à petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires compris entre 10 et 30 M€;
- **groupe 3 (sociétés à chiffre d'affaires moyen)** : chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 M€;
- **groupe 4 (sociétés à chiffre d'affaires important)** : chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 M€ ;
- **groupe 5 (sociétés à chiffre d'affaires très important)** : chiffre d'affaires supérieur à 300 M€

A - Taux de cession des primes et des provisions

1 - Taux de cession en assurance de dommages aux biens particuliers

La figure suivante indique, pour chaque catégorie de sociétés, le taux de cession des primes et des provisions en assurance de dommages aux biens particuliers.

Taux de cession des primes et des provisions en assurance de dommages aux biens particuliers



Le tableau suivant rappelle les taux de cession moyens mentionnés à l'annexe 4 et fournit plusieurs autres statistiques :

Statistiques sur les cessions en assurance de dommages aux biens particuliers entre 1997 et 1999

	Taux de cession des primes	Taux de cession des provisions
Global		
Taux moyen ⁵⁷	6%	16%
Moyenne des observations ⁵⁸	23%	27%
Ecart type	26%	25%
Maximum	100%	97%
Médiane	10%	16%
Minimum	0%	0%
Groupe 1		
Taux moyen	22%	36%
Moyenne des observations	55%	58%
Ecart type	37%	34%
Maximum	100%	96%
Médiane	54%	58%
Minimum	3%	0%
Groupe 2		
Taux moyen	28%	37%
Moyenne des observations	33%	34%
Ecart type	26%	28%
Maximum	96%	97%
Médiane	27%	27%
Minimum	6%	0%
Groupe 3		
Taux moyen	18%	22%
Moyenne des observations	20%	24%
Ecart type	18%	17%
Maximum	59%	59%
Médiane	16%	25%
Minimum	2%	1%
Groupe 4		
Taux moyen	13%	24%
Moyenne des observations	18%	24%
Ecart type	19%	21%
Maximum	63%	63%
Médiane	8%	13%
Minimum	4%	0%
Groupe 5		
Taux moyen	4%	11%
Moyenne des observations	7%	13%
Ecart type	14%	14%
Maximum	61%	58%

⁵⁷ Ratio entre le montant (primes, provisions) cédé et le montant brut de réassurance.

⁵⁸ Moyenne des taux de cession (primes, provisions) des sociétés de la catégorie concernée.

Médiane	3%	11%
Minimum	0%	0%

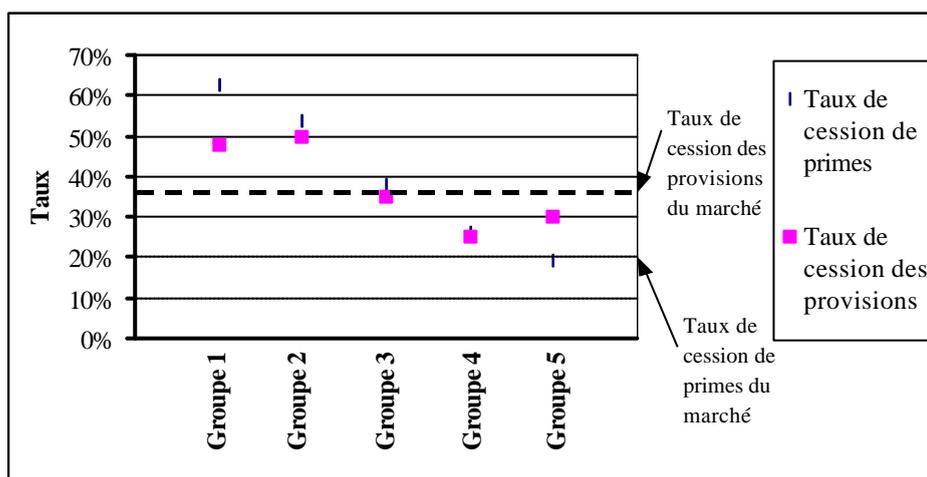
Du tableau précédent ressortent trois types de sociétés :

- les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires cédant à plus de 20% (groupes 1 et 2) ;
- les sociétés à chiffre d'affaires moyen et important cédant entre 10% et 20% (groupes 3 et 4) ;
- les sociétés à chiffre d'affaires très important cédant moins de 5% (groupe 5).

2 - Taux de cession en assurance de dommages aux biens professionnels

La figure suivante indique, pour chaque catégorie de sociétés, le taux de cession des primes et des provisions en assurance de dommages aux biens professionnels.

Taux de cession des primes et des provisions en assurance de dommages aux biens professionnels



Il apparaît nettement que les taux de cession sont plus importants en assurance de dommages aux biens professionnels qu'en assurance de dommages aux biens particuliers.

Le tableau suivant rappelle les taux de cession moyens mentionnés à l'annexe 4 et fournit plusieurs autres statistiques :

*Statistiques sur les cessions en assurance de dommages aux biens professionnels entre
1997 et 1999*

	Taux de cession des primes	Taux de cession des provisions
Global		
Taux moyen ⁵⁹	21%	38%
Moyenne des observations ⁶⁰	36%	38%
Ecart type	29%	27%
Maximum	100%	100%
Médiane	26%	31%
Minimum	0%	0%
Groupe 1		
Taux moyen	63%	48%
Moyenne des observations	61%	54%
Ecart type	27%	35%
Maximum	100%	94%
Médiane	59%	59%
Minimum	13%	0%
Groupe 2		
Taux moyen	54%	50%
Moyenne des observations	43%	39%
Ecart type	31%	25%
Maximum	99%	86%
Médiane	37%	40%
Minimum	0%	0%
Groupe 3		
Taux moyen	38%	35%
Moyenne des observations	32%	37%
Ecart type	22%	20%
Maximum	67%	73%
Médiane	32%	32%
Minimum	6%	16%
Groupe 4		
Taux moyen	26%	25%
Moyenne des observations	25%	34%
Ecart type	24%	28%
Maximum	88%	100%
Médiane	20%	25%
Minimum	2%	2%
Groupe 5		
Taux moyen	19%	30%
Moyenne des observations	21%	30%
Ecart type	24%	22%
Maximum	96%	92%

⁵⁹ Ratio entre le montant (primes, provisions) cédé et le montant brut de réassurance.

⁶⁰ Moyenne des taux de cession (primes, provisions) des sociétés de la catégorie concernée.

Médiane	13%	23%
Minimum	4%	9%

On remarque, comme en assurance de dommages aux biens particuliers, 3 catégories de sociétés :

- les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires cédant plus de 50% (groupes 1 et 2) ;
- les sociétés à chiffre d'affaires moyen et important cédant entre 30% et 40% (groupes 3 et 4) ;
- les sociétés à chiffre d'affaires très important cédant moins de 20% (groupe 5).

B - Description des plans de réassurance du risque TOC en assurance de dommages aux biens particuliers

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque TOC en assurance de dommages aux biens particuliers.

1 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque TOC en assurance de dommages aux biens particuliers :

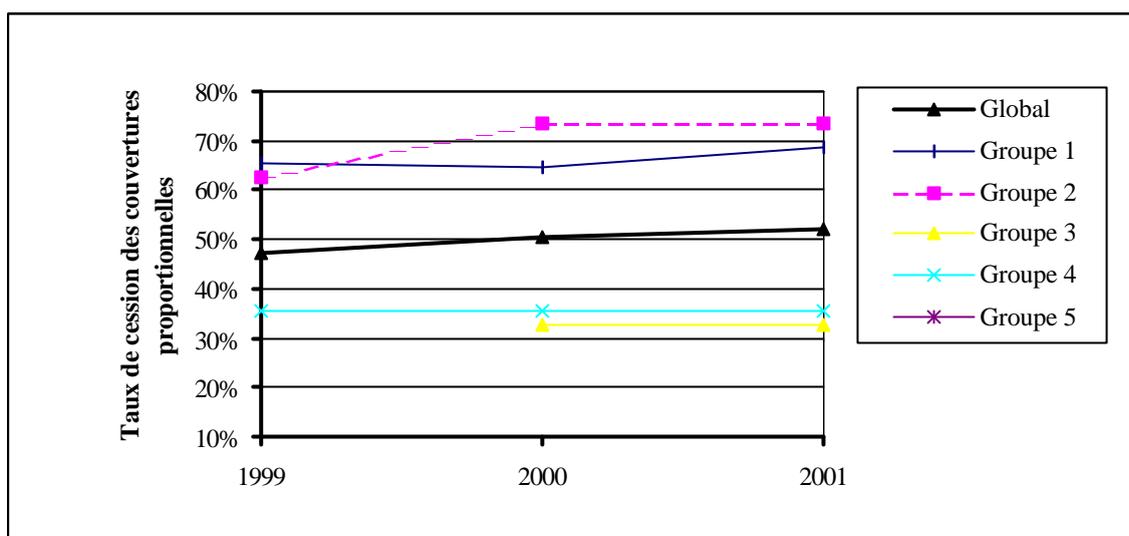
Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	57%	63%	58%
Groupe 1	100%	100%	71%
Groupe 2	67%	100%	100%
Groupe 3	33%	50%	50%
Groupe 4	57%	57%	57%
Groupe 5	20%	20%	20%

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque TOC en assurance de dommages aux biens particuliers sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles⁶¹



L'analyse des données communiquées montre que les taux de cession des couvertures proportionnelles ont augmenté sur la période 1999-2001.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

⁶¹ Le faible nombre de réponses concernant le risque TOC en assurance de dommages aux biens particuliers pour le groupe 3 en 1999 et pour le groupe 5 sur la période considérée a conduit à ne pas indiquer les valeurs obtenues.

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	47%	51%	52%
Ecart type	30%	30%	30%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	50%	50%	50%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 1			
Moyenne	65%	65%	69%
Ecart type	29%	29%	24%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	56%	56%	56%
Minimum	30%	30%	50%
Groupe 2			
Moyenne	63%	73%	73%
Ecart type	18%	23%	23%
Maximum	75%	95%	95%
Médiane	63%	75%	75%
Minimum	50%	50%	50%
Groupe 3			
Moyenne	NS ⁶²	33%	33%
Ecart type	NS	25%	25%
Maximum	NS	50%	50%
Médiane	NS	33%	33%
Minimum	NS	15%	15%
Groupe 4			
Moyenne	36%	36%	36%
Ecart type	26%	26%	26%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	40%	40%	40%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 5			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS

⁶² Non significatif.

2 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque TOC en assurance de dommages aux biens particuliers est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	91%	92%	92%
Groupe 1	80%	80%	86%
Groupe 2	67%	67%	67%
Groupe 3	100%	100%	100%
Groupe 4	100%	100%	100%
Groupe 5	100%	100%	100%

Les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires (groupes 1 et 2) se réassurent plus en proportionnel et moins en non proportionnel que les autres sociétés.

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie

	1999	2000	2001
Global	5%	5%	4%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	0%	0%	0%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	14%	14%	14%
Groupe 5	0%	0%	0%

L'existence de couverture avec portée infinie reste dans l'ensemble rare.

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	0%	5%	4%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	0%	50%	50%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	0%	0%	0%
Groupe 5	0%	0%	0%

Tout comme les couvertures avec portée infinie, celles avec un nombre illimité de reconstitutions sont rares.

d) Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre de reconstitutions limité :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	1,2	1,2	1,2
Groupe 1	0,8	0,8	0,8
Groupe 2	1,5	1,0	1,0
Groupe 3	1,7	2,0	2,0
Groupe 4	1,1	1,1	1,1
Groupe 5	1,2	1,2	1,2

3 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a) Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque TOC en assurance de dommages aux biens particuliers est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	5%	5%	4%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	0%	0%	0%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	14%	14%	14%
Groupe 5	0%	0%	0%

Les résultats précédents montrent que les couvertures avec portée infinie sont quasiment inexistantes.

(ii)Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	12,63	21,02	24,40
Groupe 1	6,40	8,27	28,20
Groupe 2	1,91	2,79	2,71
Groupe 3	15,23	44,63	27,80
Groupe 4	8,65	8,65	16,74
Groupe 5	25,14	34,47	34,98

Il apparaît que les niveaux des seuils de dépassement de couverture ont largement augmenté depuis 1999, surtout pour les sociétés à très petit chiffre d'affaires (groupe 1). Le tableau suivant permet de comparer ces seuils de dépassement de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Montant moyen des seuils finis de dépassement de couverture / actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	140%	175%	180%
Groupe 1	542%	387%	439%
Groupe 2	18%	141%	144%
Groupe 3	131%	414%	246%

Groupe 4	30%	26%	35%
Groupe 5	5%	6%	6%

Depuis 1999, le ratio seuil de dépassement de couverture sur actif net a progressé, traduisant un niveau de protection plus important contre les sinistres importants.

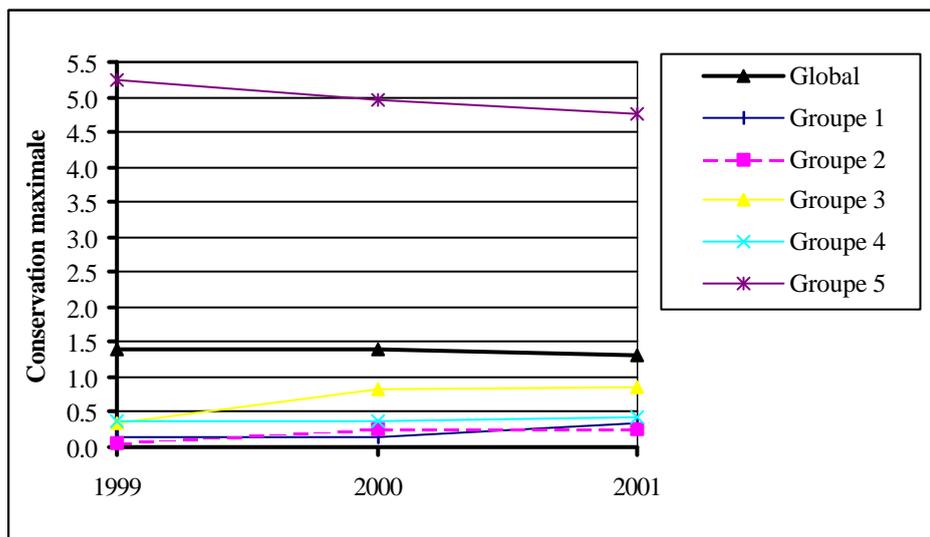
b)Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Il apparaît que les conservations maximales hors dépassement de couverture ont globalement augmenté sur la période 1999-2001, excepté pour les sociétés à volume d'activité très important (groupe 5). Cette augmentation a sans doute permis de financer le coût lié à l'augmentation du seuil de dépassement de couverture constaté pour ce même risque.

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

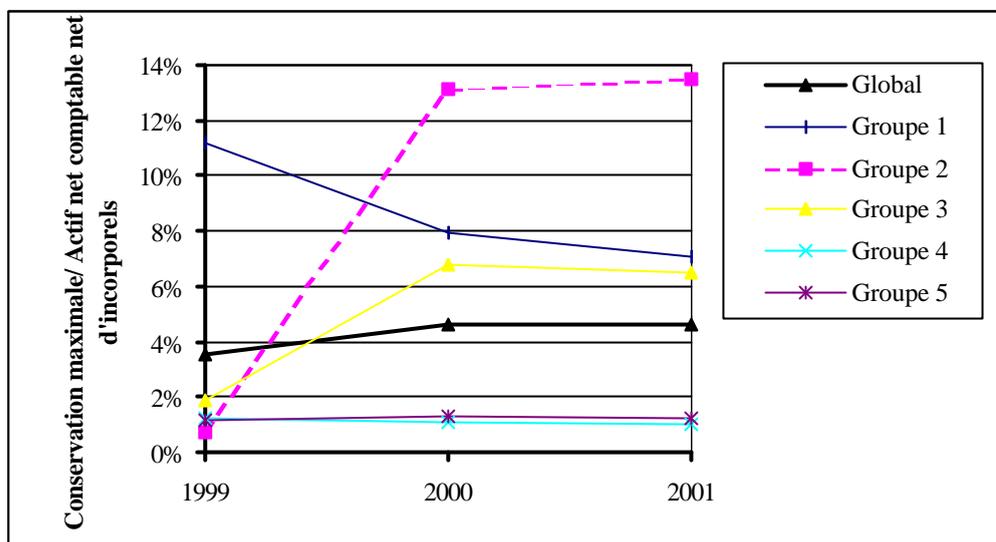
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	1,40	1,39	1,32
Ecart type	2,84	2,75	2,61
Maximum	12,19	12,19	12,19
Médiane	0,30	0,38	0,46
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 1			
Moyenne	0,15	0,15	0,35
Ecart type	0,15	0,16	0,45
Maximum	0,38	0,38	1,30
Médiane	0,15	0,15	0,15
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 2			
Moyenne	0,05	0,25	0,25
Ecart type	0,02	0,30	0,30
Maximum	0,06	0,46	0,46
Médiane	0,05	0,25	0,25
Minimum	0,04	0,03	0,03
Groupe 3			
Moyenne	0,35	0,84	0,85
Ecart type	0,24	0,99	0,99
Maximum	0,62	2,29	2,30
Médiane	0,24	0,44	0,45
Minimum	0,19	0,19	0,19
Groupe 4			
Moyenne	0,36	0,36	0,41
Ecart type	0,26	0,26	0,30
Maximum	0,77	0,77	0,80
Médiane	0,30	0,30	0,43
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	5,25	4,95	4,75
Ecart type	4,26	4,51	4,58
Maximum	12,19	12,19	12,19
Médiane	3,81	3,81	2,67
Minimum	1,13	1,13	1,30

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du ratio conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le ratio conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	3,5%	4,6%	4,6%
Ecart type	9,5%	8,5%	7,5%
Maximum	45,5%	29,4%	26,3%
Médiane	1,0%	1,1%	1,2%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 1			
Moyenne	11,2%	7,9%	7,1%
Ecart type	19,3%	12,2%	7,8%
Maximum	45,5%	29,4%	19,7%
Médiane	4,4%	4,3%	4,2%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 2			
Moyenne	0,7%	13,1%	13,5%
Ecart type	0,7%	17,7%	18,1%
Maximum	1,2%	25,6%	26,3%
Médiane	0,7%	13,1%	13,5%
Minimum	0,3%	0,6%	0,6%
Groupe 3			
Moyenne	1,8%	6,8%	6,5%
Ecart type	1,0%	10,0%	9,6%
Maximum	3,0%	21,7%	20,8%
Médiane	1,5%	2,2%	2,2%
Minimum	1,0%	0,9%	0,9%
Groupe 4			
Moyenne	1,2%	1,1%	1,0%
Ecart type	2,0%	1,7%	1,4%
Maximum	5,7%	4,8%	4,1%
Médiane	0,4%	0,4%	0,6%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%
Groupe 5			
Moyenne	1,1%	1,3%	1,2%
Ecart type	0,8%	1,3%	1,2%
Maximum	2,1%	3,4%	3,2%
Médiane	0,8%	0,7%	0,5%
Minimum	0,4%	0,2%	0,1%

C - Description des plans de réassurance du risque TOC en assurance de dommages aux biens professionnels

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque TOC en assurance de dommages aux biens professionnels.

1 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque TOC en assurance de dommages aux biens professionnels :

Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

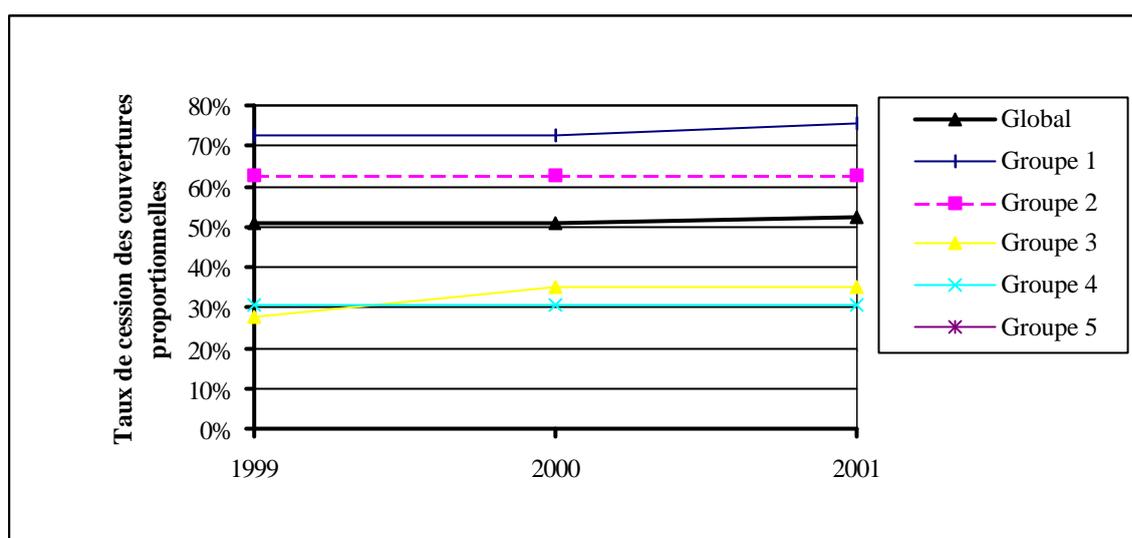
	1999	2000	2001
Global	61%	58%	54%
Groupe 1	86%	86%	67%
Groupe 2	100%	67%	67%
Groupe 3	50%	60%	60%
Groupe 4	50%	50%	50%
Groupe 5	25%	20%	20%

Les sociétés ont eu, sur les dernières années, moins recours à des couvertures proportionnelles en assurance de dommages aux biens professionnels qu'en assurance de dommages aux biens de particuliers.

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque TOC en assurance de dommages aux biens professionnels sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles⁶³



L'analyse des données communiquées montre que les taux de cession des couvertures proportionnelles, du même ordre de grandeur que ceux constatés en assurance de dommages aux biens particuliers, ont augmenté sur la période 1999-2001.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

⁶³ Le faible nombre de réponses concernant le risque TOC en assurance de dommages aux biens professionnels pour le groupe 5 sur la période considérée a conduit à ne pas indiquer les valeurs obtenues.

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	51%	51%	52%
Ecart type	32%	31%	30%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	50%	50%	50%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 1			
Moyenne	72%	72%	76%
Ecart type	27%	27%	21%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	82%	83%	83%
Minimum	30%	30%	50%
Groupe 2			
Moyenne	63%	63%	63%
Ecart type	18%	18%	18%
Maximum	75%	75%	75%
Médiane	63%	63%	63%
Minimum	50%	50%	50%
Groupe 3			
Moyenne	28%	35%	35%
Ecart type	18%	18%	18%
Maximum	40%	50%	50%
Médiane	28%	40%	40%
Minimum	15%	15%	15%
Groupe 4			
Moyenne	31%	31%	31%
Ecart type	29%	29%	29%
Maximum	60%	60%	NS
Médiane	30%	30%	30%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 5			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS

2 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque TOC en assurance de dommages aux biens professionnels est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	83%	88%	89%
Groupe 1	71%	71%	78%
Groupe 2	50%	100%	100%
Groupe 3	75%	80%	80%
Groupe 4	100%	100%	100%
Groupe 5	100%	100%	100%

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie⁶⁴

	1999	2000	2001
Global	5%	4%	4%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	NS	0%	0%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	17%	17%	17%
Groupe 5	0%	0%	0%

La volatilité du risque TOC explique la rareté de protection avec une porte infinie.

⁶⁴ Le faible nombre de réponses fiables concernant le risque TOC en assurance de dommages aux biens professionnels pour le groupe 2 en 1999 a conduit à ne pas indiquer la valeur obtenue.

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	0%	4%	4%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	0%	33%	33%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	0%	0%	0%
Groupe 5	0%	0%	0%

d) Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre de reconstitutions limité :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	1,2	1,3	1,3
Groupe 1	1,0	1,2	1,1
Groupe 2	NS	2,0	2,0
Groupe 3	1,7	2,0	2,0
Groupe 4	1,0	1,0	1,0
Groupe 5	1,3	1,0	1,0

Le nombre de reconstitutions est dans l'ensemble légèrement supérieure à ce qui peut être observé en assurance de dommages aux biens particuliers.

3 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a) Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque TOC en assurance de dommages aux biens professionnels est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	5%	4%	4%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	NS	0%	0%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	17%	17%	17%
Groupe 5	0%	0%	0%

Les résultats précédents montrent que les protections avec portée infinie sont rares.

(ii)Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	13,29	29,15	31,67
Groupe 1	8,52	12,00	27,96
Groupe 2	NS	17,12	17,07
Groupe 3	7,35	39,49	22,66
Groupe 4	10,07	10,07	19,78
Groupe 5	30,87	64,32	64,75

Il apparaît que le montant des seuils de dépassements de couverture finis, largement supérieurs dans l'ensemble à ce qui peut être observé en assurance de dommages aux biens particuliers, est en augmentation depuis 1999. Le tableau suivant permet de comparer ces seuils de dépassements de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Montant moyen des seuils finis de dépassement de couverture / actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	257%	272%	251%
Groupe 1	863%	677%	552%
Groupe 2	NS	319%	373%
Groupe 3	32%	346%	178%
Groupe 4	34%	31%	41%

Groupe 5	6%	21%	25%
-----------------	----	-----	-----

Le niveau de protection contre la survenance d'événements extrêmes rapporté à l'actif net est dans l'ensemble beaucoup plus élevé qu'en assurance de dommages aux biens de particuliers, en raison d'un niveau de sinistre maximum possible plus grand.

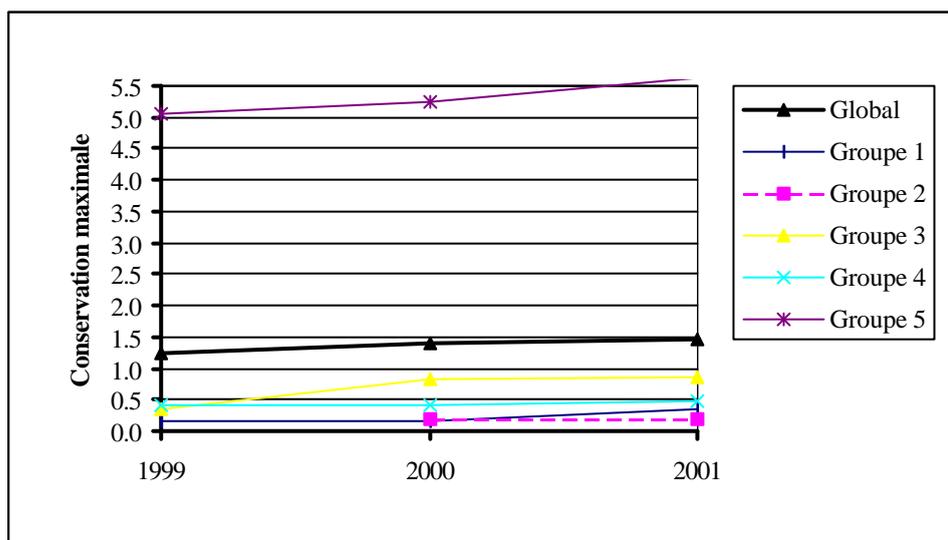
b)Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Il apparaît que les conservations maximales hors dépassement de couverture ont dans l'ensemble largement augmenté sur la période 1999-2001, sans doute pour financer le coût lié à l'augmentation de seuils de dépassement de couverture.

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

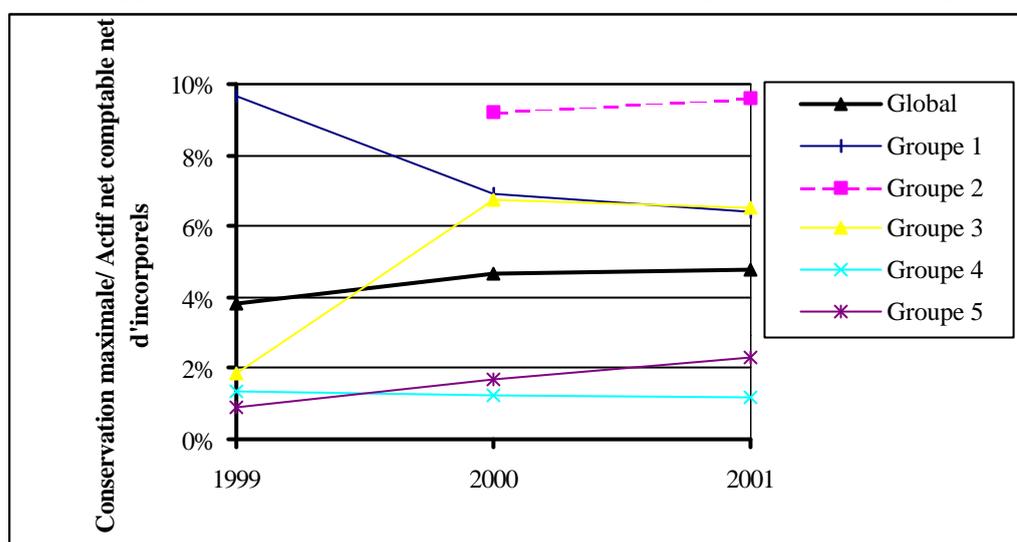
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	1,24	1,40	1,45
Ecart type	2,76	2,83	3,00
Maximum	12,19	12,19	12,00
Médiane	0,30	0,34	0,45
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 1			
Moyenne	0,17	0,17	0,34
Ecart type	0,14	0,14	0,42
Maximum	0,38	0,38	1,30
Médiane	0,18	0,18	0,19
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 2			
Moyenne	NS	0,20	0,20
Ecart type	NS	0,23	0,23
Maximum	NS	0,46	0,46
Médiane	NS	0,10	0,10
Minimum	NS	0,03	0,03
Groupe 3			
Moyenne	0,35	0,84	0,85
Ecart type	0,24	0,99	0,99
Maximum	0,62	2,29	2,30
Médiane	0,24	0,44	0,45
Minimum	0,19	0,19	0,19
Groupe 4			
Moyenne	0,41	0,41	0,47
Ecart type	0,25	0,25	0,28
Maximum	0,77	0,77	0,80
Médiane	0,37	0,37	0,45
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	5,05	5,25	5,64
Ecart type	4,89	4,65	5,26
Maximum	12,19	12,19	12,00
Médiane	3,43	3,81	2,67
Minimum	1,13	1,13	1,30

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Il convient de remarquer l'évolution sensiblement différente du ratio conservation maximale / actif net pour les sociétés à très petit volume d'activité (groupe 1) par comparaison aux autres groupes.

Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	4%	5%	5%
Ecart type	10%	8%	7%
Maximum	45%	29%	26%
Médiane	1%	1%	2%
Minimum	0%	0%	0%
Groupe 1			
Moyenne	10%	7%	6%
Ecart type	18%	11%	7%
Maximum	45%	29%	20%
Médiane	3%	3%	4%
Minimum	0%	0%	0%
Groupe 2			
Moyenne	NS	9%	10%
Ecart type	NS	14%	14%
Maximum	NS	26%	26%
Médiane	NS	1%	2%
Minimum	NS	1%	1%
Groupe 3			
Moyenne	2%	7%	7%
Ecart type	1%	10%	10%
Maximum	3%	22%	21%
Médiane	2%	2%	2%
Minimum	1%	1%	1%
Groupe 4			
Moyenne	1%	1%	1%
Ecart type	2%	2%	1%
Maximum	6%	5%	4%
Médiane	1%	0%	1%
Minimum	0%	0%	0%
Groupe 5			
Moyenne	1%	2%	2%
Ecart type	1%	2%	3%
Maximum	2%	4%	8%
Médiane	1%	1%	1%
Minimum	0%	0%	0%

D - Description des plans de réassurance du risque TOC en assurance de dommages agricoles

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque TOC en assurance de dommages agricoles.

1 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque TOC en assurance de dommages agricoles :

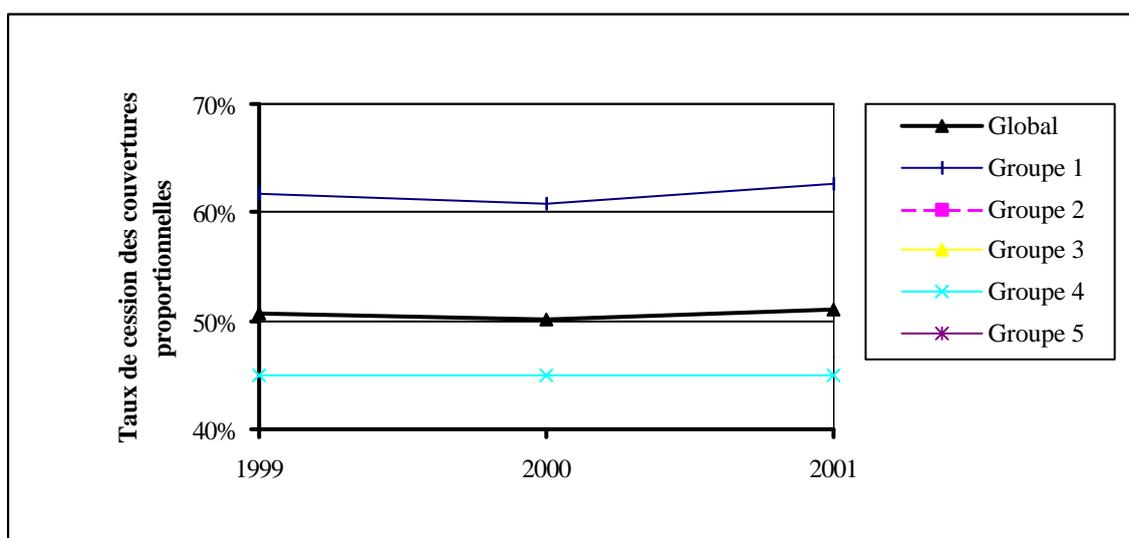
Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	56%	59%	53%
Groupe 1	100%	100%	71%
Groupe 2	100%	100%	100%
Groupe 3	0%	50%	50%
Groupe 4	40%	40%	40%
Groupe 5	25%	25%	25%

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque TOC en assurance de dommages agricoles sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles⁶⁵



⁶⁵ Le faible nombre de réponses fiables concernant le risque TOC en assurance de dommages agricoles pour les groupes 2, 3 et 5 sur la période considérée a conduit à ne pas indiquer les valeurs obtenues.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	51%	50%	51%
Ecart type	28%	25%	25%
Maximum	93%	91%	90%
Médiane	50%	50%	50%
Minimum	7%	8%	7%
Groupe 1			
Moyenne	62%	61%	63%
Ecart type	29%	27%	25%
Maximum	93%	91%	90%
Médiane	50%	50%	50%
Minimum	30%	30%	35%
Groupe 2			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 3			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 4			
Moyenne	45%	45%	45%
Ecart type	21%	21%	21%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	45%	45%	45%
Minimum	30%	30%	30%
Groupe 5			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS

2 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque TOC en assurance de dommages agricoles est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	94%	94%	95%
Groupe 1	80%	80%	86%
Groupe 2	100%	100%	100%
Groupe 3	100%	100%	100%
Groupe 4	100%	100%	100%
Groupe 5	100%	100%	100%

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie⁶⁶

	1999	2000	2001
Global	7%	6%	6%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	20%	20%	20%
Groupe 5	0%	0%	0%

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	0%	6%	6%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	0%	0%	0%
Groupe 5	0%	0%	0%

d) Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre de reconstitutions limité :

⁶⁶ Le faible nombre de réponses fiables concernant le risque TOC en assurance de dommages agricoles pour les groupes 2 et 3 sur la période considérée a conduit à ne pas indiquer les valeurs obtenues.

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	1,1	1,2	1,1
Groupe 1	0,8	0,8	0,8
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	1,0	1,0	1,0
Groupe 5	1,0	1,0	1,0

3 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a)Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque TOC en assurance de dommages agricoles est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	7%	6%	6%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	20%	20%	20%
Groupe 5	0%	0%	0%

(ii)Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	16,77	27,44	31,12
Groupe 1	14,37	13,99	31,73
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	12,20	12,20	24,34
Groupe 5	30,87	42,30	42,95

Le tableau suivant permet de comparer ces seuils de dépassement de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture / actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	863%	501%	369%
Groupe 1	2958%	1507%	903%
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	43%	38%	51%
Groupe 5	6%	8%	8%

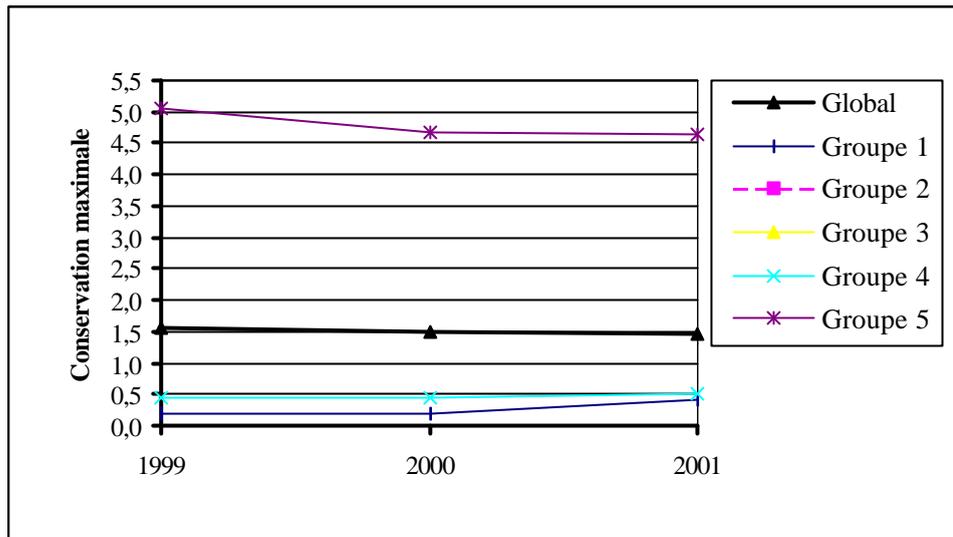
b)Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

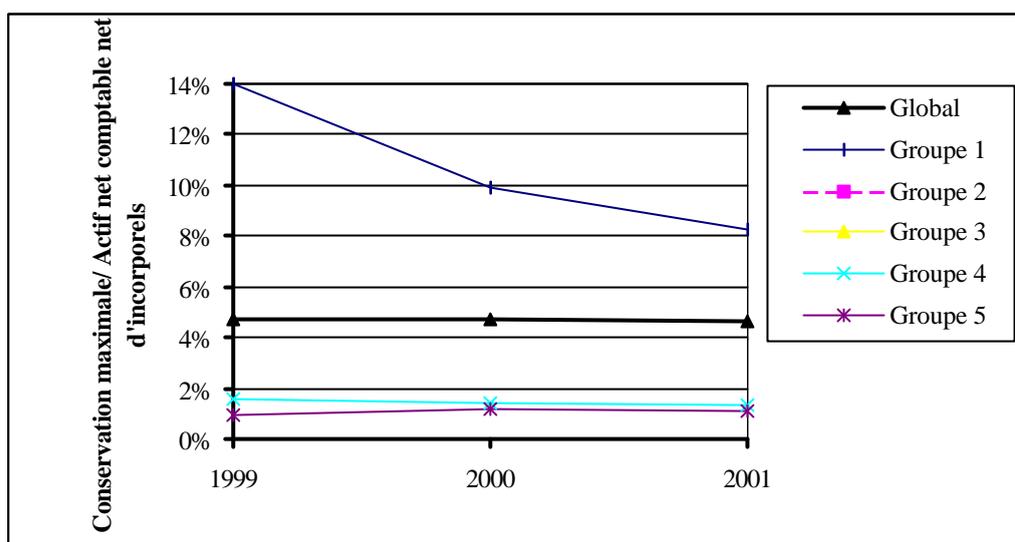
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	1,56	1,51	1,45
Ecart type	3,15	3,02	2,93
Maximum	12,19	12,19	12,70
Médiane	0,38	0,41	0,46
Minimum	0,02	0,02	0,02
Groupe 1			
Moyenne	0,19	0,19	0,41
Ecart type	0,15	0,15	0,47
Maximum	0,38	0,38	1,30
Médiane	0,18	0,18	0,27
Minimum	0,02	0,02	0,02
Groupe 2			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 3			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 4			
Moyenne	0,43	0,43	0,50
Ecart type	0,27	0,27	0,30
Maximum	0,77	0,77	0,80
Médiane	0,43	0,43	0,46
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	5,05	4,66	4,64
Ecart type	4,89	5,16	5,43
Maximum	12,19	12,19	12,70
Médiane	3,43	2,67	2,29
Minimum	1,13	1,13	1,30

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	4,7%	4,7%	4,6%
Ecart type	11,4%	8,4%	6,8%
Maximum	45,5%	29,4%	20,8%
Médiane	1,2%	1,2%	1,3%
Minimum	0,3%	0,2%	0,1%
Groupe 1			
Moyenne	14,0%	9,9%	8,3%
Ecart type	21,0%	13,1%	7,8%
Maximum	45,5%	29,4%	19,7%
Médiane	4,5%	4,4%	4,2%
Minimum	1,6%	1,4%	1,4%
Groupe 2			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 3			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 4			
Moyenne	1,6%	1,4%	1,4%
Ecart type	2,3%	1,9%	1,5%
Maximum	5,7%	4,8%	4,1%
Médiane	0,6%	0,6%	0,7%
Minimum	0,3%	0,3%	0,3%
Groupe 5			
Moyenne	0,9%	1,2%	1,1%
Ecart type	0,8%	1,5%	1,5%
Maximum	2,0%	3,4%	3,3%
Médiane	0,6%	0,6%	0,5%
Minimum	0,4%	0,2%	0,1%

ANNEXE 8

CESSION DU RISQUE TEMPETE OURAGAN CYCLONE PAR EVENEMENT

La présente annexe a pour objet la description des plans de réassurance du risque tempête ouragan cyclone (TOC) par événement. Les taux de cession (primes et provisions) du risque de dommages aux biens sont présentés pour chaque catégorie de sociétés (partie A). Les plans de réassurance du risque tempête ouragan cyclone par événement font ensuite l'objet d'une description (partie B). La dernière partie fournit plusieurs éléments permettant d'analyser le niveau de protection des cédantes par rapport aux charges de sinistre liées aux tempêtes Lothar et Martin (partie C).

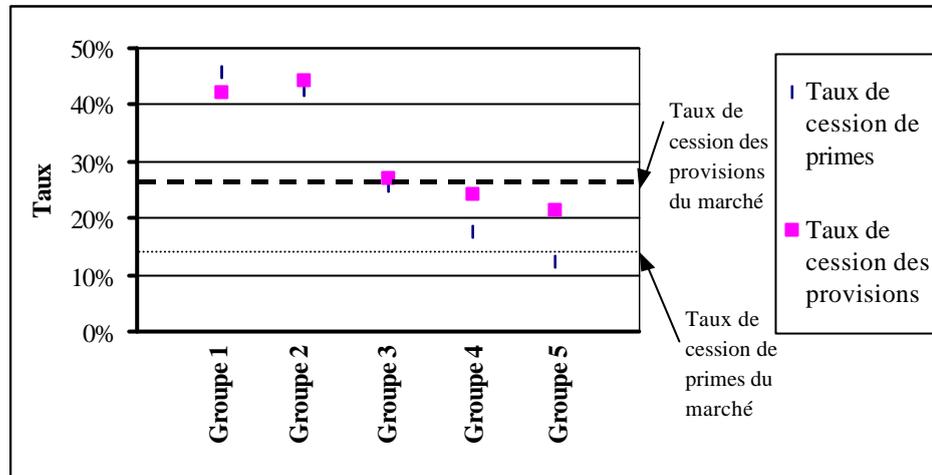
Il est rappelé que les cinq groupes apparaissant dans la suite répondent aux définitions suivantes :

- **groupe 1 (sociétés à très petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires inférieur à 10 M€;
- **groupe 2 (sociétés à petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires compris entre 10 et 30 M€;
- **groupe 3 (sociétés à chiffre d'affaires moyen)** : chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 M€;
- **groupe 4 (sociétés à chiffre d'affaires important)** : chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 M€ ;
- **groupe 5 (sociétés à chiffre d'affaires très important)** : chiffre d'affaires supérieur à 300 M€

A - Taux de cession des primes et des provisions

La figure suivante indique, pour chaque catégorie de sociétés, le taux de cession des primes et des provisions en assurance de dommages aux biens.

Taux de cession des primes et des provisions en assurance de dommages aux biens



Le tableau suivant rappelle les taux de cession moyens mentionnés à l'annexe 4 et fournit plusieurs autres statistiques :

Statistiques sur les cessions du risque de dommages aux biens entre 1997 et 1999

	Taux de cession des primes	Taux de cession des provisions
Global		
Taux moyen ⁶⁷	13%	27%
Moyenne des observations ⁶⁸	29%	31%
Ecart type	27%	26%
Maximum	100%	95%
Médiane	20%	21%
Minimum	0%	0%
Groupe 1		
Taux moyen	46%	42%
Moyenne des observations	51%	46%
Ecart type	33%	36%
Maximum	100%	95%
Médiane	54%	51%
Minimum	0%	0%
Groupe 2		
Taux moyen	43%	44%
Moyenne des observations	36%	31%
Ecart type	25%	26%
Maximum	88%	86%
Médiane	29%	30%
Minimum	0%	0%
Groupe 3		
Taux moyen	26%	27%
Moyenne des observations	25%	28%
Ecart type	21%	20%
Maximum	64%	67%
Médiane	20%	24%
Minimum	2%	4%
Groupe 4		
Taux moyen	18%	24%
Moyenne des observations	23%	29%
Ecart type	21%	24%
Maximum	68%	90%
Médiane	16%	19%
Minimum	4%	3%
Groupe 5		
Taux moyen	12%	21%
Moyenne des observations	15%	23%
Ecart type	22%	21%
Maximum	92%	90%
Médiane	7%	16%

⁶⁷ Ratio entre le montant (primes, provisions) cédé et le montant brut de réassurance.

⁶⁸ Moyenne des taux de cession (primes, provisions) des sociétés de la catégorie concernée.

Minimum	2%	8%
---------	----	----

On peut distinguer trois types de sociétés :

- les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires (groupes 1 et 2) cédant à plus de 40% ;
- les sociétés à chiffre d'affaires moyen et important (groupes 3 et 4) cédant aux environs de 20% ;
- les sociétés à chiffre d'affaires très important (groupe 5) cédant de l'ordre de 10% de leurs primes.

B - Description des plans de réassurance du risque TOC par événement

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque TOC par événement.

1 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque TOC par événement :

Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

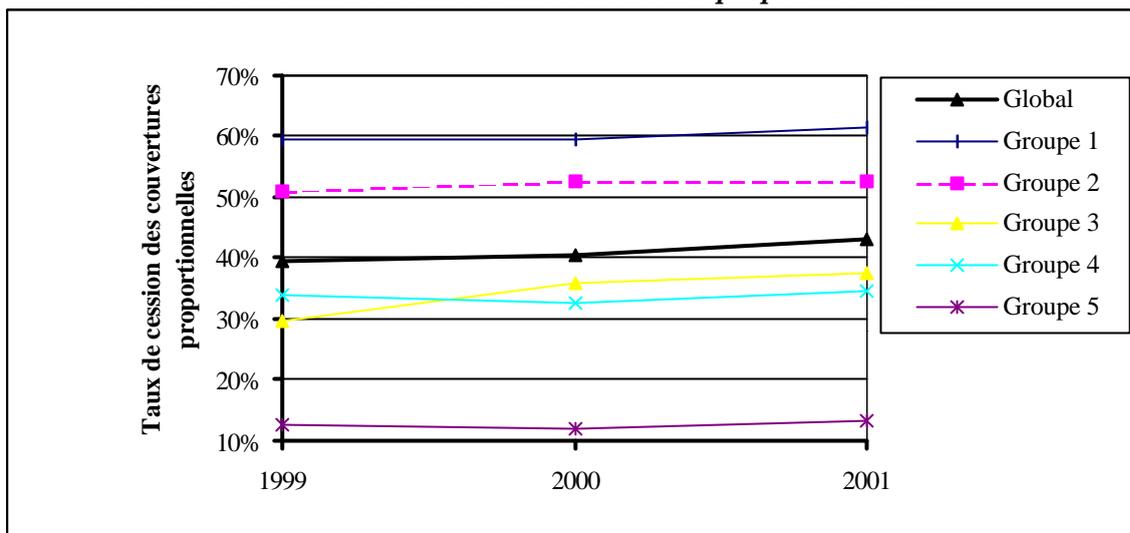
	1999	2000	2001
Global	42%	42%	39%
Groupe 1	100%	83%	63%
Groupe 2	55%	60%	60%
Groupe 3	42%	45%	55%
Groupe 4	37%	37%	32%
Groupe 5	20%	19%	13%

Le recours à des couvertures proportionnelles est d'autant plus important que le volume d'activité est faible.

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque TOC par événement sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles



L'analyse des données communiquées montre que les taux de cession des couvertures proportionnelles ont augmenté sur la période 1999-2001 pour toutes les catégories de sociétés.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	40%	41%	43%
Ecart type	25%	26%	26%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	30%	40%	50%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 1			
Moyenne	59%	59%	61%
Ecart type	27%	27%	25%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	50%	50%	50%
Minimum	30%	30%	35%
Groupe 2			
Moyenne	51%	53%	53%
Ecart type	24%	27%	27%
Maximum	85%	95%	95%
Médiane	45%	45%	45%
Minimum	25%	25%	25%
Groupe 3			
Moyenne	30%	36%	38%
Ecart type	13%	16%	16%
Maximum	50%	50%	50%
Médiane	30%	40%	45%
Minimum	15%	15%	15%
Groupe 4			
Moyenne	34%	33%	35%
Ecart type	25%	26%	28%
Maximum	64%	64%	64%
Médiane	30%	30%	40%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 5			
Moyenne	13%	12%	13%
Ecart type	8%	6%	8%
Maximum	22%	19%	19%
Médiane	9%	9%	13%
Minimum	7%	8%	7%

2 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque TOC par événement est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	95%	95%	95%
Groupe 1	80%	83%	88%
Groupe 2	91%	90%	90%
Groupe 3	100%	100%	100%
Groupe 4	95%	95%	95%
Groupe 5	100%	100%	100%

Le recours aux couvertures non proportionnelles est dans l'ensemble important, puisqu'il s'agit de se protéger contre des événements extrêmes.

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance prévoit une portée infinie :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle avec portée infinie

	1999	2000	2001
Global	5%	5%	5%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	20%	22%	22%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	6%	6%	6%
Groupe 5	0%	0%	0%

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque TOC par événement prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle avec un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	5%	7%	7%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	11%	22%	22%
Groupe 3	9%	10%	10%
Groupe 4	6%	6%	6%

Groupe 5	0%	0%	0%
-----------------	----	----	----

d)Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre de reconstitutions limité :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	1,1	1,0	1,0
Groupe 1	1,0	1,0	0,9
Groupe 2	1,1	1,0	1,0
Groupe 3	1,3	1,0	1,0
Groupe 4	1,0	1,0	1,0
Groupe 5	1,1	1,0	1,0

Le tableau précédent traduit le fait que les couvertures non proportionnelles prévoient, dans la plupart des cas, une seule reconstitution.

3 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a)Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque TOC par événement est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	5%	5%	5%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	22%	22%	22%
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	6%	6%	6%
Groupe 5	0%	0%	0%

Les résultats précédents montrent que l'existence de couverture avec une portée infinie est dans l'ensemble rare.

(ii) Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	42,71	75,10	92,09
Groupe 1	7,94	9,83	29,34
Groupe 2	13,49	14,70	14,72
Groupe 3	13,00	25,52	19,61
Groupe 4	15,22	22,95	36,19
Groupe 5	116,74	200,97	250,67

Il apparaît que le montant des seuils de dépassements de couverture est en augmentation depuis 1999. Le tableau suivant permet de comparer ces seuils de dépassements de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture / actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	122%	124%	135%
Groupe 1	818%	569%	524%
Groupe 2	176%	192%	180%
Groupe 3	107%	192%	140%
Groupe 4	29%	37%	64%
Groupe 5	12%	29%	36%

Du tableau précédent il ressort que plus l'entreprise a un volume d'activité important plus le montant moyen des seuils de dépassement de couverture rapporté à l'actif net comptable a augmenté. Les sociétés au volume d'activité important ou très important peuvent donc apparaître plus réactives aux tempêtes Lothar et Martin. En fait cette augmentation importante traduit un niveau de protection moins élevé que les autres sociétés lors de la survenance de ces tempêtes (cf. partie C).

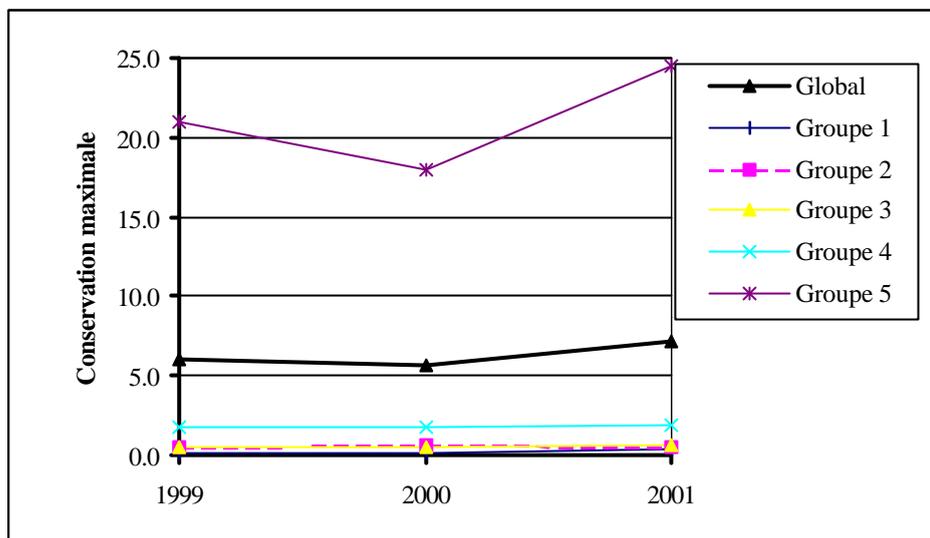
b) Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Il apparaît que les conservations maximales hors dépassement de couverture ont globalement augmenté sur la période 1999-2001. Cette augmentation a sans doute permis de financer le coût lié à l'augmentation du seuil de dépassement constaté pour l'ensemble des sociétés.

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

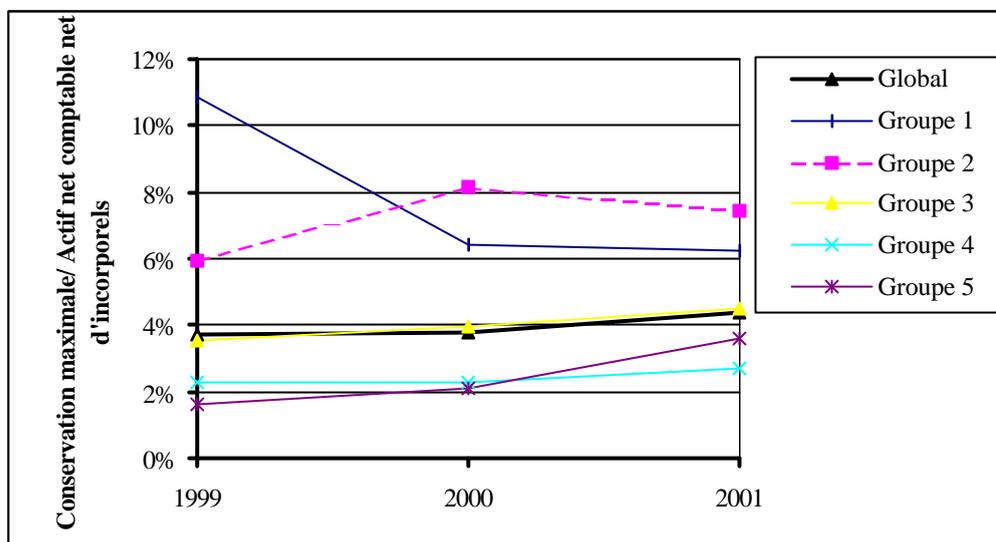
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	6,05	5,61	7,21
Ecart type	20,78	15,40	19,07
Maximum	146,12	97,11	109,61
Médiane	0,60	0,60	0,61
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 1			
Moyenne	0,17	0,17	0,35
Ecart type	0,14	0,12	0,41
Maximum	0,38	0,38	1,30
Médiane	0,15	0,15	0,19
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 2			
Moyenne	0,50	0,57	0,49
Ecart type	0,56	0,57	0,47
Maximum	1,52	1,52	1,52
Médiane	0,30	0,42	0,42
Minimum	0,04	0,03	0,03
Groupe 3			
Moyenne	0,48	0,55	0,63
Ecart type	0,40	0,63	0,62
Maximum	1,50	2,29	2,30
Médiane	0,30	0,30	0,60
Minimum	0,11	0,11	0,11
Groupe 4			
Moyenne	1,71	1,73	1,89
Ecart type	4,10	4,10	4,10
Maximum	17,84	17,84	17,84
Médiane	0,44	0,44	0,46
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	21,00	18,00	24,49
Ecart type	38,01	25,92	31,65
Maximum	146,12	97,11	109,61
Médiane	9,14	11,81	12,96
Minimum	0,61	0,61	0,61

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	3,7%	3,8%	4,4%
Ecart type	6,8%	6,0%	6,0%
Maximum	45,5%	29,4%	26,3%
Médiane	1,6%	1,5%	2,3%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 1			
Moyenne	10,8%	6,4%	6,3%
Ecart type	19,4%	11,4%	7,5%
Maximum	45,5%	29,4%	19,7%
Médiane	2,9%	2,1%	3,5%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 2			
Moyenne	6,0%	8,2%	7,5%
Ecart type	6,4%	8,6%	8,7%
Maximum	20,4%	25,6%	26,3%
Médiane	3,8%	5,6%	3,8%
Minimum	0,3%	0,6%	0,6%
Groupe 3			
Moyenne	3,5%	4,0%	4,5%
Ecart type	4,2%	6,2%	5,8%
Maximum	14,9%	21,7%	20,8%
Médiane	1,7%	1,5%	3,2%
Minimum	0,3%	0,2%	0,6%
Groupe 4			
Moyenne	2,3%	2,3%	2,7%
Ecart type	3,6%	3,4%	3,9%
Maximum	15,3%	14,8%	15,5%
Médiane	1,1%	1,1%	1,1%
Minimum	0,2%	0,2%	0,2%
Groupe 5			
Moyenne	1,6%	2,1%	3,6%
Ecart type	1,0%	1,7%	5,8%
Maximum	3,3%	7,3%	24,9%
Médiane	1,7%	1,9%	2,4%
Minimum	0,4%	0,2%	0,1%

C - Niveau de protection comparée aux tempêtes Lothar et Martin

1 - Charge brute de sinistre liée aux tempêtes Lothar et Martin

Le tableau suivant indique le ratio entre la charge brute de sinistre liée aux tempêtes Lothar et Martin survenues les 26 et 27 décembre 1999 et le chiffre d'affaires de la branche dommages aux biens :

Charge brute de sinistre liée aux tempêtes Lothar et Martin / chiffre d'affaires de la catégorie dommages aux biens

	Lothar+Martin / chiffre d'affaires
Global	86%
Groupe 1	130%
Groupe 2	31%
Groupe 3	84%
Groupe 4	102%
Groupe 5	87%

2 - Charge nette de sinistre liée aux tempêtes Lothar et Martin

Le tableau suivant indique le poids de la charge nette de sinistre liée aux tempêtes Lothar et Martin en présentant le ratio charge nette / actif net comptable net d'incorporels et le ratio dépassement de portée / actif net comptable net d'incorporels :

Charge nette de sinistre liée aux tempêtes Lothar et Martin comparée à l'actif net comptable

	Charge nette / actif net	Dépassement de portée / actif net
Global	15%	8%
Groupe 1	13%	7%
Groupe 2	14%	0%
Groupe 3	20%	6%
Groupe 4	9%	7%
Groupe 5	23%	20%

Il ressort qu'après prise en compte de la réassurance, les sociétés au volume d'activité très important ont été les plus touchées par les tempêtes Lothar et Martin.

3 - Evolution du seuil de dépassement comparé à la charge de sinistre liée aux tempêtes Lothar et Martin

Le tableau suivant indique le rapport entre le montant moyen des seuils de dépassement de couverture par événement et le chiffre d'affaires de la branche dommages aux biens :

Montant moyen des seuils de dépassements de couverture / chiffre d'affaires

	1999	2000	2001
Global	202%	240%	581%
Groupe 1	263%	309%	529%
Groupe 2	267%	274%	273%
Groupe 3	125%	242%	182%
Groupe 4	378%	398%	429%
Groupe 5	24%	48%	58%

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle par événement a augmenté depuis 1999 de manière significative pour chaque catégorie de sociétés. Les sociétés à chiffre d'affaires très important (groupe 5) sont celles qui présentent relativement l'augmentation la plus importante.

Le tableau suivant indique le rapport entre le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle par événement et la charge brute de sinistre liée aux tempêtes Lothar et Martin:

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture / charge brute Lothar+Martin

	1999	2000	2001
Global	215%	279%	766%
Groupe 1	267%	281%	319%
Groupe 2	894%	1032%	1028%
Groupe 3	139%	305%	330%
Groupe 4	168%	189%	232%
Groupe 5	26%	53%	63%

Il ressort des précédents tableaux que les sociétés au volume d'activité très petit, petit, moyen ou important apparaissent avoir moins réagi aux tempêtes Lothar et Martin. Toutefois ces sociétés étaient plus réassurées que les autres (groupe 5), ce que montre la comparaison de la charge nette de ces tempêtes à l'actif net comptable.

ANNEXE 9

CESSION DU RISQUE DOMMAGES CORPORELS

La présente annexe a pour objet la description des plans de réassurance du risque dommages corporels. Les taux de cession (primes et provisions) de ce risque sont présentés pour chaque groupe de sociétés (partie A). Les plans de réassurance du risque dommages corporels font ensuite l'objet d'une description (partie B).

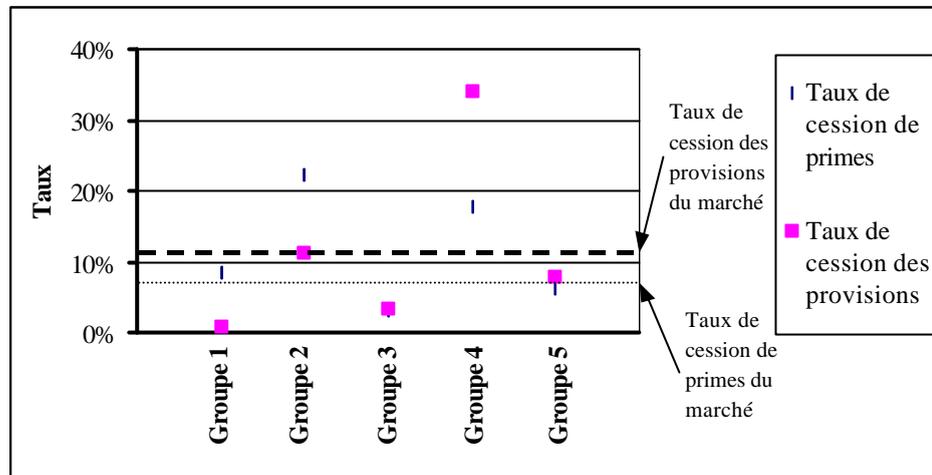
Il est rappelé que les cinq groupes apparaissant dans la suite répondent aux définitions suivantes :

- **groupe 1 (sociétés à très petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires inférieur à 10 M€;
- **groupe 2 (sociétés à petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires compris entre 10 et 30 M€;
- **groupe 3 (sociétés à chiffre d'affaires moyen)** : chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 M€;
- **groupe 4 (sociétés à chiffre d'affaires important)** : chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 M€ ;
- **groupe 5 (sociétés à chiffre d'affaires très important)** : chiffre d'affaires supérieur à 300 M€

A - Taux de cession des primes et des provisions

La figure suivante indique, pour chaque catégorie de sociétés, le taux de cession des primes et des provisions en assurance dommages corporels.

Taux de cession des primes et des provisions en assurance dommages corporels



Le tableau suivant rappelle les taux de cession moyens mentionnés à l'annexe 4 et fournit plusieurs autres statistiques :

Statistiques sur les cessions du risque de dommages corporels entre 1997 et 1999

	Taux de cession des primes	Taux de cession des provisions
Global		
Taux moyen ⁶⁹	8%	11%
Moyenne des observations ⁷⁰	20%	24%
Ecart type	28%	31%
Maximum	100%	100%
Médiane	9%	8%
Minimum	0%	0%
Groupe 1		
Taux moyen	8%	1%
Moyenne des observations	53%	72%
Ecart type	43%	37%
Maximum	100%	100%
Médiane	63%	86%
Minimum	0%	30%
Groupe 2		
Taux moyen	22%	11%
Moyenne des observations	29%	31%
Ecart type	34%	37%
Maximum	100%	100%
Médiane	16%	21%
Minimum	0%	0%
Groupe 3		
Taux moyen	3%	3%
Moyenne des observations	9%	15%
Ecart type	12%	20%
Maximum	45%	64%
Médiane	6%	5%
Minimum	0%	0%
Groupe 4		
Taux moyen	18%	34%
Moyenne des observations	22%	27%
Ecart type	27%	32%
Maximum	87%	98%
Médiane	11%	10%
Minimum	0%	0%
Groupe 5		
Taux moyen	6%	8%
Moyenne des observations	11%	10%
Ecart type	19%	15%
Maximum	64%	55%
Médiane	2%	5%

⁶⁹ Ratio entre le montant (primes, provisions) cédé et le montant brut de réassurance.

⁷⁰ Moyenne des taux de cession (primes, provisions) des sociétés de la catégorie concernée.

Minimum	0%	0%
---------	----	----

Il apparaît que :

- les sociétés à chiffre d'affaires très petit, moyen et très important (1, 3 et 5) cèdent moins de 10%,
- les sociétés à chiffre d'affaires petit et important (2 et 4) cèdent aux environs de 20% de leurs primes.

La corrélation positive entre volume d'activité et ampleur des cessions est moindre pour cette catégorie. Ceci s'explique principalement par la grande hétérogénéité des contrats qu'elle recouvre (complémentaires santé et garantie du conducteur, par exemple).

B - Description des plans de réassurance en dommages corporels

1 - Recours à la réassurance

Le tableau suivant indique la fraction des sociétés pratiquant le risque de dommages corporels qui n'ont pas recours à une couverture en réassurance :

Fractions des sociétés n'ayant pas recours à une couverture en réassurance

	1999	2000	2001
Global	13%	13%	14%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	14%	14%	14%
Groupe 3	14%	14%	14%
Groupe 4	16%	16%	21%
Groupe 5	12%	11%	11%

Toutes les sociétés à très petit chiffre d'affaires (groupe 1) réassurent le risque de dommages corporels. Entre 80% et 90% des sociétés des autres groupes réassurent le risque de dommages corporels.

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque de dommages corporels.

2 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque de dommages corporels :

Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

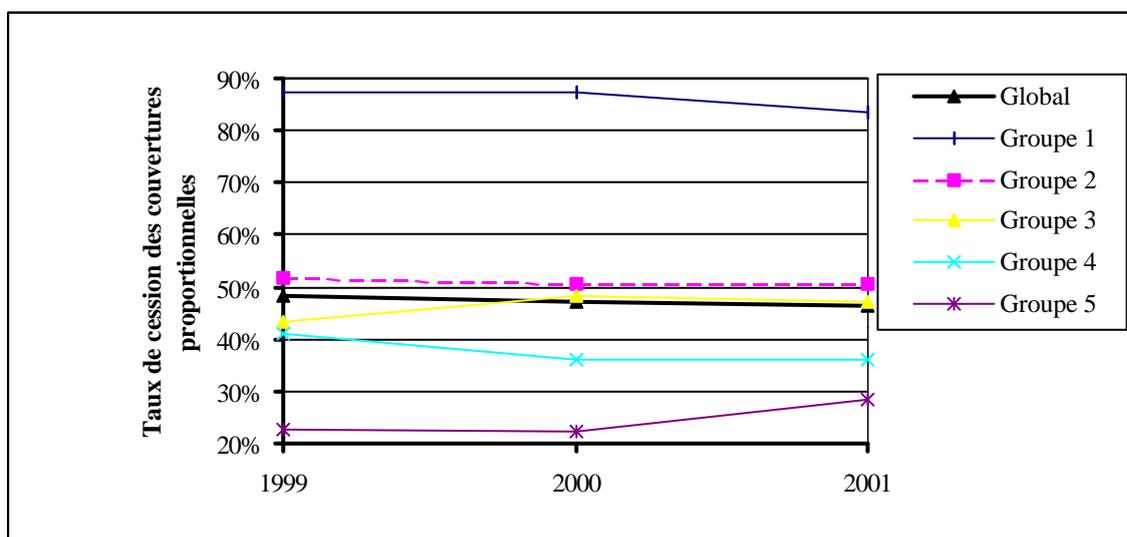
	1999	2000	2001
Global	52%	49%	46%
Groupe 1	80%	80%	75%
Groupe 2	58%	58%	58%
Groupe 3	50%	42%	42%
Groupe 4	69%	69%	67%
Groupe 5	20%	19%	13%

Le recours à une couverture proportionnelle du risque de dommages corporels reste élevé pour toutes les sociétés, excepté celles à chiffre d'affaires très important (groupe 5).

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque dommages corporels sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles



L'analyse des données communiquées montre que les taux de cession des couvertures proportionnelles sont restés globalement stables sur la période 1999-2001.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	48%	47%	47%
Ecart type	29%	30%	29%
Maximum	100%	100%	95%
Médiane	50%	48%	50%
Minimum	0%	1%	1%
Groupe 1			
Moyenne	88%	88%	83%
Ecart type	10%	10%	8%
Maximum	100%	100%	90%
Médiane	88%	88%	85%
Minimum	75%	75%	75%
Groupe 2			
Moyenne	52%	51%	51%
Ecart type	31%	30%	30%
Maximum	100%	95%	95%
Médiane	50%	50%	50%
Minimum	15%	15%	15%
Groupe 3			
Moyenne	43%	48%	47%
Ecart type	27%	36%	37%
Maximum	80%	85%	85%
Médiane	50%	50%	50%
Minimum	0%	1%	1%
Groupe 4			
Moyenne	41%	36%	36%
Ecart type	25%	23%	24%
Maximum	85%	75%	75%
Médiane	35%	29%	38%
Minimum	6%	4%	4%
Groupe 5			
Moyenne	23%	22%	29%
Ecart type	18%	20%	21%
Maximum	42%	45%	43%
Médiane	20%	15%	29%
Minimum	7%	7%	14%

Les écarts types sont d'un niveau relativement faible par rapport à ce qui peut être observé pour d'autres risques (automobile, par exemple). Cela traduit le fait que les pratiques en termes de cession proportionnelle sont plutôt homogènes à l'intérieur de chaque groupe. Il y a également lieu de noter que la réassurance proportionnelle est davantage utilisée pour ce type de risque que pour les autres par les entreprises à volume d'affaires élevé.

3 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque de dommages corporels est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	77%	79%	80%
Groupe 1	40%	40%	50%
Groupe 2	58%	67%	67%
Groupe 3	75%	75%	75%
Groupe 4	81%	81%	80%
Groupe 5	100%	100%	100%

On constate que les sociétés à chiffre d'affaires petit et très petit (groupes 1 et 2) ont plutôt recours à des couvertures proportionnelles alors que les sociétés à volume activité plus important se réassurent surtout en non proportionnel.

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque de dommages corporels prévoit une portée infinie :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle avec portée infinie

	1999	2000	2001
Global	11%	13%	13%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	14%	25%	25%
Groupe 3	33%	33%	33%
Groupe 4	8%	8%	8%
Groupe 5	0%	0%	0%

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque de dommages corporels prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle avec un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	28%	31%	32%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	14%	25%	25%
Groupe 3	44%	44%	44%

Groupe 4	38%	38%	42%
Groupe 5	20%	25%	25%

d) Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre limité de reconstitutions :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	1,1	1,1	1,2
Groupe 1	0,5	0,5	0,5
Groupe 2	1,8	1,8	1,8
Groupe 3	0,7	1,1	1,1
Groupe 4	1,0	1,0	1,1
Groupe 5	1,0	1,0	1,0

4 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a) Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque de dommages corporels est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i) Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	11%	13%	13%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	14%	25%	25%
Groupe 3	33%	33%	33%
Groupe 4	8%	8%	8%
Groupe 5	0%	0%	0%

L'absence de seuils infinis de dépassement de couverture pour les sociétés à chiffre d'affaires très petit (groupe 1) traduit le fait que celles-ci se réassurent principalement en proportionnel (taux de cession de l'ordre de 90%).

(ii)Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture finis (M€)

	1999	2000	2001
Global	16,96	16,66	17,16
Groupe 1	1,05	1,05	1,05
Groupe 2	2,06	2,06	2,57
Groupe 3	6,07	7,56	7,56
Groupe 4	11,23	10,57	10,53
Groupe 5	33,99	32,06	32,80

Le montant des seuils de dépassement de couverture est en légère augmentation depuis 1999. Le tableau suivant permet de comparer ces seuils de dépassement de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture / actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	28%	25%	26%
Groupe 1	12%	11%	10%
Groupe 2	26%	25%	35%
Groupe 3	38%	53%	54%
Groupe 4	21%	17%	15%
Groupe 5	32%	24%	22%

Il ressort des tableaux précédents que les groupes 2 et 3 sont les plus protégés contre les sinistres importants et ont d'ailleurs renforcé cette protection. Les sociétés à volume d'activité important et très important (groupes 4 et 5) ont diminué leur niveau de protection au cours de la période étudiée. La faible portée (rapportée aux fonds propres) des couvertures des entreprises à très petit chiffre d'affaires (groupe 1) s'explique par la souscription de plus petits risques unitaires.

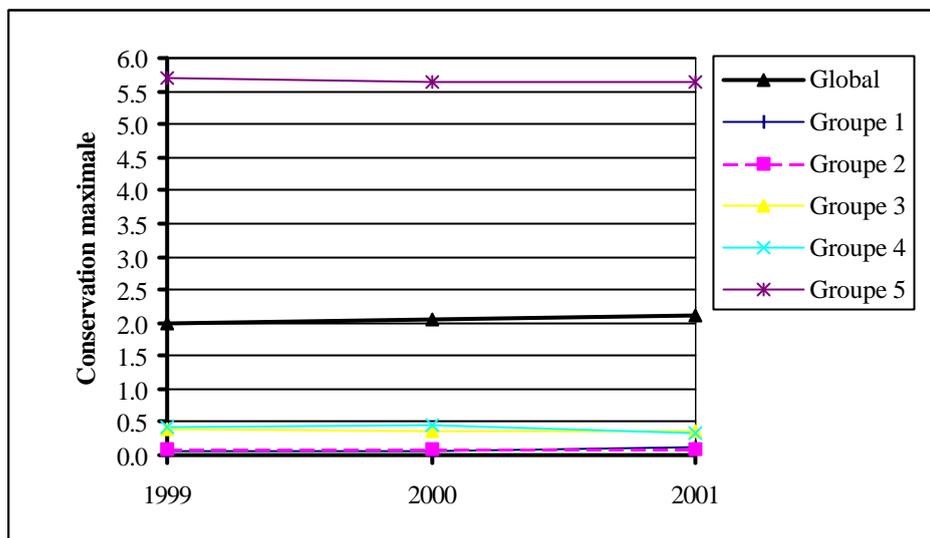
b)Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Il apparaît que les conservations maximales hors dépassement de couverture non proportionnelle ont globalement augmenté sur la période 1999-2001 (augmentation pour les groupes 1 et 2, légère diminution pour les groupes 3, 4 et 5).

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

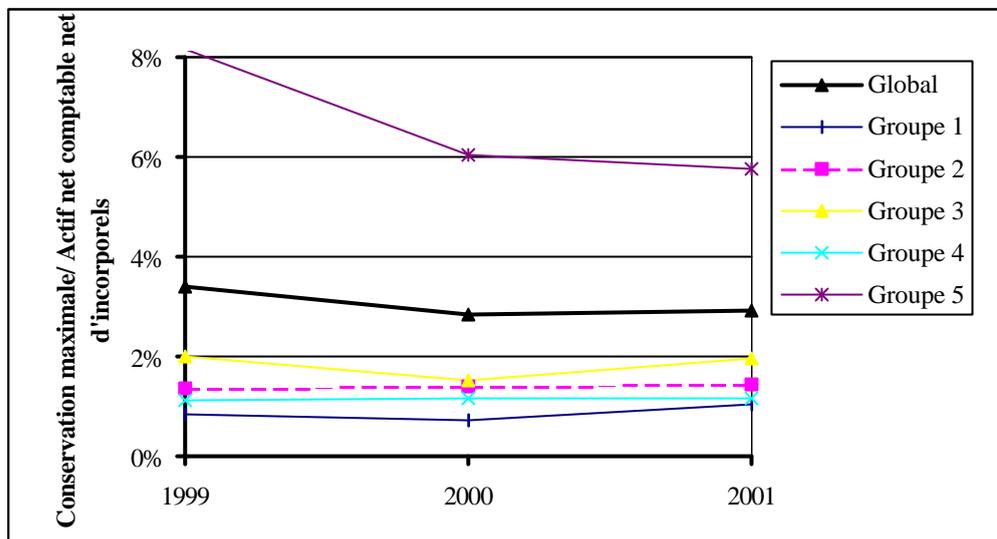
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	1,98	2,06	2,10
Ecart type	10,42	10,94	11,17
Maximum	72,56	76,99	76,99
Médiane	0,38	0,38	0,42
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 1			
Moyenne	0,07	0,07	0,11
Ecart type	0,13	0,13	0,16
Maximum	0,22	0,22	0,22
Médiane	0,00	0,00	0,11
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 2			
Moyenne	0,08	0,10	0,10
Ecart type	0,05	0,05	0,05
Maximum	0,15	0,15	0,15
Médiane	0,08	0,10	0,10
Minimum	0,00	0,05	0,05
Groupe 3			
Moyenne	0,40	0,36	0,38
Ecart type	0,21	0,24	0,23
Maximum	0,61	0,61	0,61
Médiane	0,46	0,46	0,46
Minimum	0,08	0,08	0,08
Groupe 4			
Moyenne	0,41	0,46	0,34
Ecart type	0,35	0,44	0,21
Maximum	1,29	1,49	0,77
Médiane	0,30	0,30	0,27
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	5,68	5,65	5,65
Ecart type	18,51	19,04	19,04
Maximum	72,56	76,99	76,99
Médiane	0,76	0,76	0,76
Minimum	0,08	0,08	0,08

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	3,4%	2,8%	2,9%
Ecart type	16,3%	13,3%	12,9%
Maximum	112,1%	93,7%	89,3%
Médiane	0,6%	0,6%	0,6%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 1			
Moyenne	0,9%	0,7%	1,0%
Ecart type	1,5%	1,2%	1,5%
Maximum	2,6%	2,1%	2,1%
Médiane	0,0%	0,0%	1,0%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 2			
Moyenne	1,4%	1,4%	1,4%
Ecart type	1,2%	1,1%	1,1%
Maximum	3,4%	3,4%	3,3%
Médiane	1,0%	1,2%	1,2%
Minimum	0,0%	0,3%	0,3%
Groupe 3			
Moyenne	2,0%	1,5%	2,0%
Ecart type	1,5%	1,2%	1,7%
Maximum	4,6%	4,4%	5,4%
Médiane	1,6%	1,5%	1,4%
Minimum	0,7%	0,6%	0,5%
Groupe 4			
Moyenne	1,1%	1,2%	1,2%
Ecart type	1,3%	1,2%	1,6%
Maximum	5,0%	4,2%	5,8%
Médiane	1,0%	1,1%	0,6%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%
Groupe 5			
Moyenne	8,2%	6,0%	5,8%
Ecart type	29,9%	23,4%	22,3%
Maximum	112,1%	93,7%	89,3%
Médiane	0,1%	0,2%	0,1%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%

ANNEXE 10

CESSION DU RISQUE CONSTRUCTION

La présente annexe a pour objet la description des plans de réassurance du risque de dommages ouvrages (DO) et du risque responsabilité civile décennale (RC décennale) en assurance construction. Les taux de cession (primes et provisions) en assurance construction sont présentés pour chaque groupe de sociétés (partie A). Les plans de réassurance du risque DO (partie B) et du risque RC décennale (partie C) font ensuite l'objet d'une description.

Il est rappelé que les cinq groupes apparaissant dans la suite répondent aux définitions suivantes :

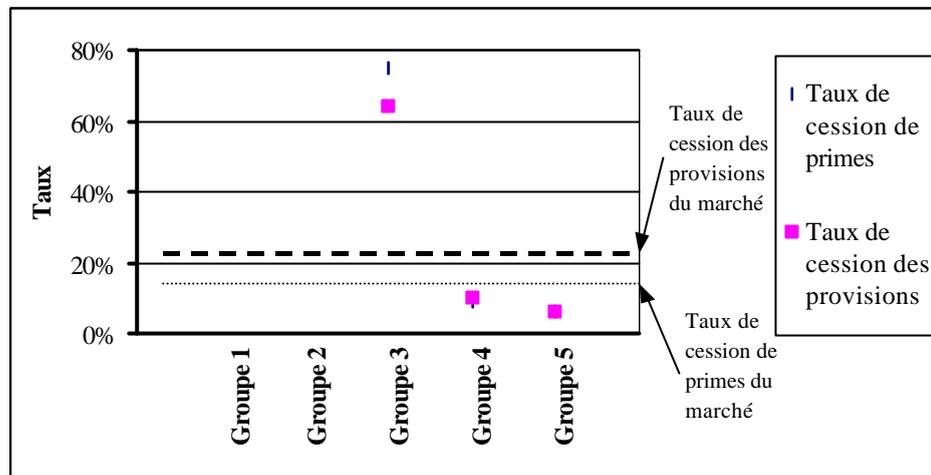
- **groupe 1 (sociétés à très petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires inférieur à 10 M€;
- **groupe 2 (sociétés à petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires compris entre 10 et 30 M€;
- **groupe 3 (sociétés à chiffre d'affaires moyen)** : chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 M€;
- **groupe 4 (sociétés à chiffre d'affaires important)** : chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 M€ ;
- **groupe 5 (sociétés à chiffre d'affaires très important)** : chiffre d'affaires supérieur à 300 M€

Les groupes 1 et 2 ont été exclus de la présente étude en raison du faible nombre d'observations disponibles. Celles-ci interviennent tout de même dans le calcul des statistiques « global ».

A - Taux de cession des primes et des provisions

La figure suivante indique pour chaque groupe le taux de cession des primes et des provisions en assurance construction.

Taux de cession des primes et des provisions en assurance construction



Le tableau suivant rappelle les taux de cession moyens mentionnés à l'annexe 4 et fournit plusieurs autres statistiques :

Statistiques sur les cessions en assurance construction entre 1997 et 1999

	Taux de cession des primes	Taux de cession des provisions
Global		
Taux moyen ⁷¹	8%	9%
Moyenne des observations ⁷²	14%	17%
Ecart type	22%	25%
Maximum	80%	92%
Médiane	6%	5%
Minimum	0%	0%
Groupe 1		
Taux moyen	NS ⁷³	NS
Moyenne des observations	NS	NS
Ecart type	NS	NS
Maximum	NS	NS
Médiane	NS	NS
Minimum	NS	NS
Groupe 2		
Taux moyen	NS	NS
Moyenne des observations	NS	NS
Ecart type	NS	NS
Maximum	NS	NS
Médiane	NS	NS
Minimum	NS	NS
Groupe 3		
Taux moyen	75%	64%
Moyenne des observations	51%	42%
Ecart type	33%	31%
Maximum	80%	71%
Médiane	60%	49%
Minimum	3%	0%
Groupe 4		
Taux moyen	9%	10%
Moyenne des observations	20%	23%
Ecart type	22%	21%
Maximum	62%	60%
Médiane	9%	14%
Minimum	5%	2%
Groupe 5		
Taux moyen	6%	6%
Moyenne des observations	6%	4%
Ecart type	3%	5%
Maximum	12%	17%

⁷¹ Ratio entre le montant (primes, provisions) cédé et le montant brut de réassurance.

⁷² Moyenne des taux de cession (primes, provisions) des sociétés de la catégorie concernée.

⁷³ Non significatif.

Médiane	5%	3%
Minimum	0%	0%

B - Description des plans de réassurance du risque de DO

1 - Recours à la réassurance

Le tableau suivant indique la fraction des sociétés pratiquant le risque de DO qui n'ont pas recours à une couverture en réassurance :

Fractions des sociétés n'ayant pas recours à une couverture en réassurance

	1999	2000	2001
Global	21%	20%	21%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	20%	20%	20%
Groupe 4	18%	18%	20%
Groupe 5	17%	15%	15%

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque DO.

2 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle risque de DO :

Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

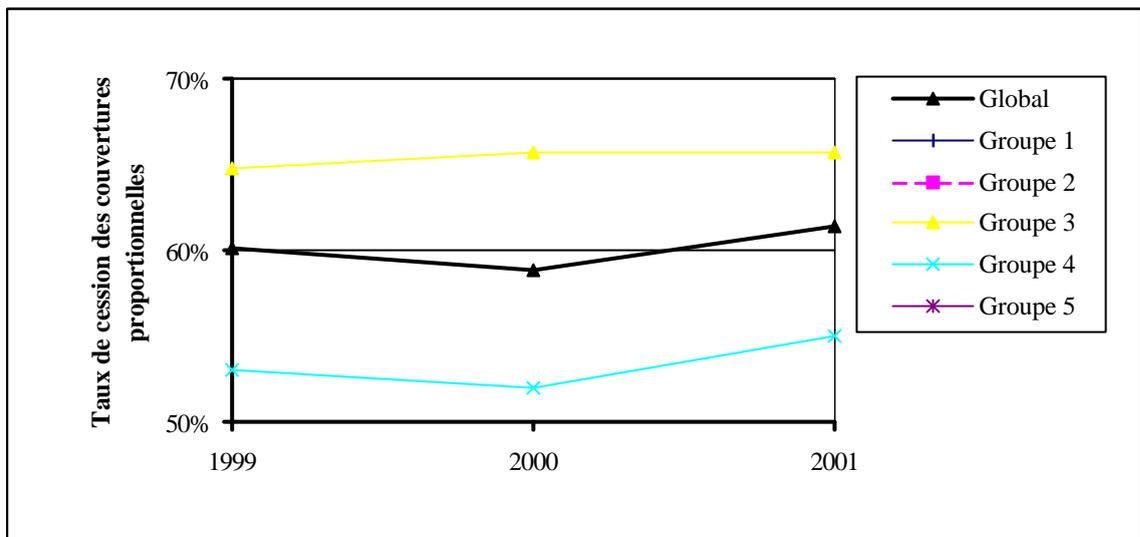
	1999	2000	2001
Global	22%	25%	22%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	75%	75%	75%
Groupe 4	22%	33%	25%
Groupe 5	0%	0%	0%

Le recours à une couverture proportionnelle est d'autant plus important que le volume d'activité est petit.

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque DO en assurance construction sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles



Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	60%	59%	61%
Ecart type	14%	13%	13%
Maximum	82%	82%	82%
Médiane	60%	55%	60%
Minimum	46%	46%	50%
Groupe 1			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 2			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 3			
Moyenne	65%	66%	66%
Ecart type	16%	16%	16%
Maximum	82%	82%	82%
Médiane	62%	65%	65%
Minimum	50%	50%	50%
Groupe 4			
Moyenne	53%	52%	55%
Ecart type	10%	7%	7%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	53%	50%	55%
Minimum	46%	46%	50%
Groupe 5			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS

3 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque de DO est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	96%	96%	96%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	75%	75%	75%
Groupe 4	100%	100%	100%
Groupe 5	100%	100%	100%

On constate un recours d'autant plus important aux couvertures non proportionnelles que les couvertures proportionnelles sont peu utilisées.

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie

	1999	2000	2001
Global	5%	4%	5%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	11%	11%	13%
Groupe 5	0%	0%	0%

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	18%	17%	14%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	11%	11%	0%
Groupe 5	30%	27%	27%

Il convient de remarquer la fraction élevée, comparativement aux autres risques, de protections avec un nombre illimité de reconstitutions.

d) Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre limité de reconstitutions :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	1,4	1,5	1,4
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	1,0	1,0	1,0
Groupe 4	1,0	1,0	1,0
Groupe 5	1,9	2,3	2,0

4 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a) Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque de DO est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i) Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	5%	4%	5%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	11%	11%	13%
Groupe 5	0%	0%	0%

(ii) Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	17,26	19,23	18,81
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	6,86	6,91	6,96
Groupe 4	10,73	12,41	10,99
Groupe 5	25,61	27,54	27,02

Il apparaît que le niveau des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle est demeuré stable depuis 1999. Le tableau suivant permet de comparer ces dépassements de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture / actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	18%	21%	24%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	47%	43%	53%
Groupe 4	24%	35%	41%
Groupe 5	3%	5%	6%

Il est intéressant de constater que le seuil de dépassement de couverture rapporté à l'actif net a progressé sur la période observée, traduisant une augmentation de la protection contre les sinistres importants.

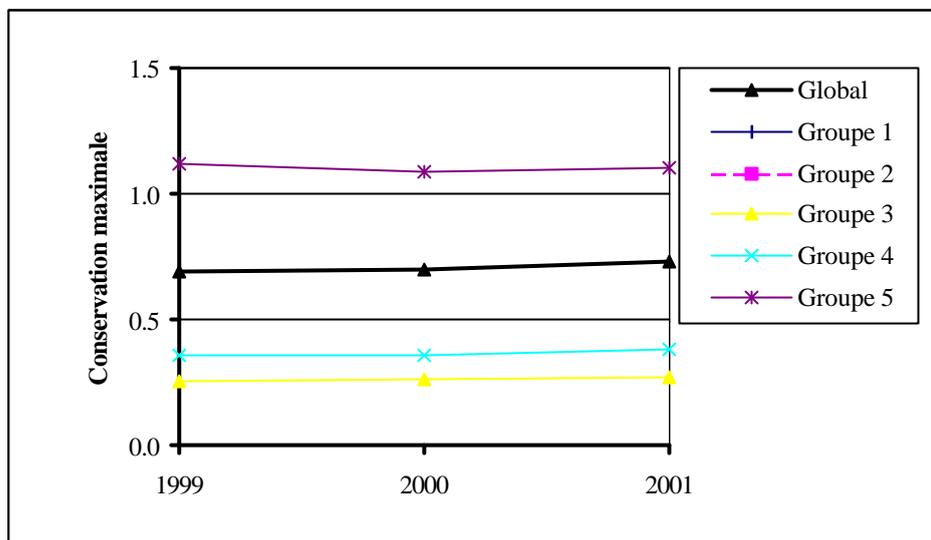
b) Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Il apparaît que les conservations maximales hors dépassement de couverture ont dans l'ensemble légèrement augmenté sur la période 1999-2001.

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

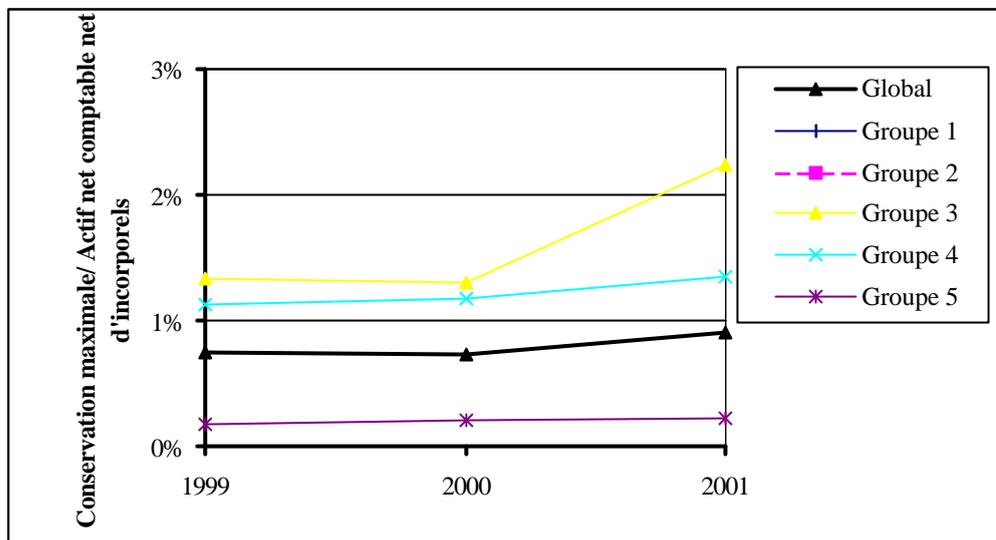
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	0,69	0,70	0,73
Ecart type	0,63	0,60	0,61
Maximum	2,43	2,28	2,28
Médiane	0,46	0,46	0,49
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 1			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 2			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 3			
Moyenne	0,26	0,26	0,27
Ecart type	0,21	0,22	0,22
Maximum	0,48	0,50	0,51
Médiane	0,22	0,22	0,22
Minimum	0,07	0,07	0,07
Groupe 4			
Moyenne	0,36	0,36	0,38
Ecart type	0,20	0,21	0,21
Maximum	0,69	0,71	0,73
Médiane	0,30	0,30	0,34
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	1,12	1,09	1,10
Ecart type	0,71	0,65	0,66
Maximum	2,43	2,28	2,28
Médiane	0,84	0,90	0,90
Minimum	0,38	0,38	0,38

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	0,8%	0,7%	0,9%
Ecart type	1,0%	1,0%	1,3%
Maximum	3,4%	4,5%	4,6%
Médiane	0,3%	0,3%	0,3%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 1			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 2			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 3			
Moyenne	1,3%	1,3%	2,2%
Ecart type	0,7%	0,7%	2,1%
Maximum	1,8%	1,8%	4,6%
Médiane	1,6%	1,7%	1,6%
Minimum	0,5%	0,5%	0,5%
Groupe 4			
Moyenne	1,1%	1,2%	1,4%
Ecart type	1,2%	1,4%	1,3%
Maximum	3,4%	4,5%	4,2%
Médiane	0,5%	0,4%	0,7%
Minimum	0,1%	0,1%	0,3%
Groupe 5			
Moyenne	0,2%	0,2%	0,2%
Ecart type	0,1%	0,1%	0,2%
Maximum	0,3%	0,4%	0,6%
Médiane	0,2%	0,3%	0,2%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%

Il apparaît donc que la rétention du risque de DO est dans l'ensemble faible.

C - Description des plans de réassurance du risque RC décennale

1 - Recours à la réassurance

Le tableau suivant indique la fraction des sociétés pratiquant le risque de RC décennale qui n'ont pas recours à une couverture en réassurance :

Fractions des sociétés n'ayant pas recours à une couverture en réassurance

	1999	2000	2001
Global	21%	20%	21%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	40%	40%	40%
Groupe 4	9%	9%	10%
Groupe 5	25%	23%	23%

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque de RC décennale.

2 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque de RC décennale :

Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

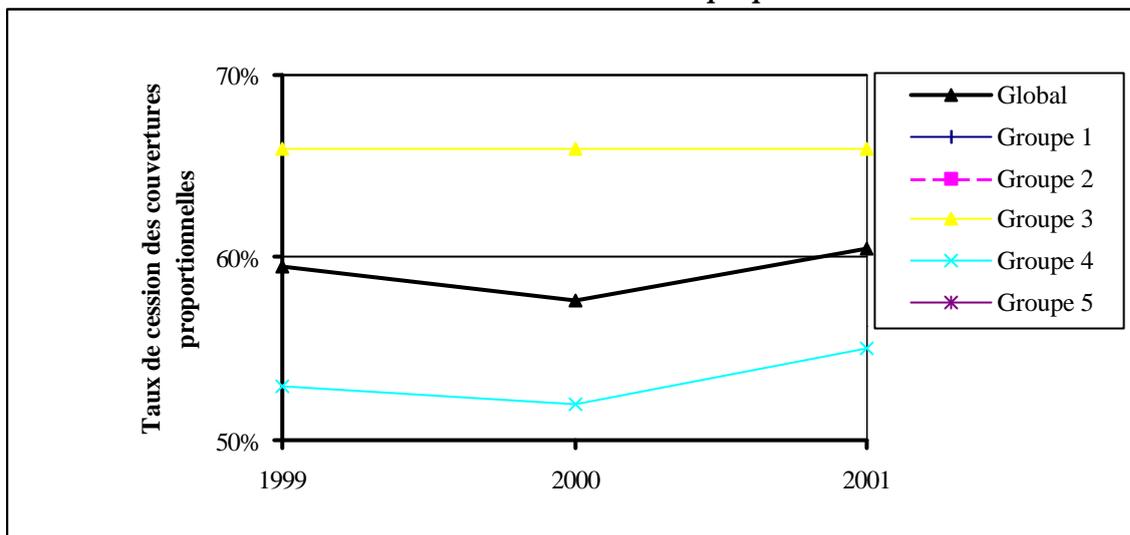
	1999	2000	2001
Global	17%	21%	17%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	67%	67%	67%
Groupe 4	20%	30%	22%
Groupe 5	0%	0%	0%

Les sociétés ont moins recours à des couvertures proportionnelles en RC décennale qu'en DO.

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque de RC décennale sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles⁷⁴



L'analyse des données communiquées montre que les taux de cession des couvertures proportionnelles sont restés globalement stables sur la période 1999-2001.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

⁷⁴ Les réponses des sociétés du groupe 5 ne font apparaître aucune cession proportionnelle.

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	60%	58%	61%
Ecart type	16%	15%	15%
Maximum	82%	82%	82%
Médiane	55%	50%	55%
Minimum	46%	46%	50%
Groupe 1			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 2			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 3			
Moyenne	66%	66%	66%
Ecart type	23%	23%	23%
Maximum	82%	82%	82%
Médiane	66%	66%	66%
Minimum	50%	50%	50%
Groupe 4			
Moyenne	53%	52%	55%
Ecart type	10%	7%	7%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	53%	50%	55%
Minimum	46%	46%	50%
Groupe 5			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS

3 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Toutes les sociétés ont une couverture en réassurance non proportionnelle du risque de RC décennale.

b)Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie

	1999	2000	2001
Global	4%	4%	4%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	10%	10%	11%
Groupe 5	0%	0%	0%

c)Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	9%	8%	4%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	10%	10%	0%
Groupe 5	11%	10%	10%

Les protections avec un nombre illimité de reconstitutions sont beaucoup plus rares en RC décennale qu'en DO.

d)Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre limité de reconstitutions :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	1,2	1,2	1,2
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	1,0	1,0	1,0
Groupe 4	1,1	1,0	1,0
Groupe 5	1,6	1,7	1,7

4 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a) Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque de RC décennale est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i) Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	4%	4%	4%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	0%	0%	0%
Groupe 4	10%	10%	11%
Groupe 5	0%	0%	0%

(ii) Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	14,37	16,79	15,36
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	6,86	6,91	6,96
Groupe 4	11,71	13,51	9,90
Groupe 5	20,98	24,27	23,66

Il apparaît que les niveaux des seuils de dépassement de couverture, en légère augmentation depuis 1999, sont inférieurs à ceux observés en DO. Le tableau suivant permet de comparer ces dépassements de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Ratio du montant moyen des seuils de dépassement de couverture sur l'actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	19%	23%	23%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	47%	43%	53%
Groupe 4	25%	35%	36%
Groupe 5	4%	6%	6%

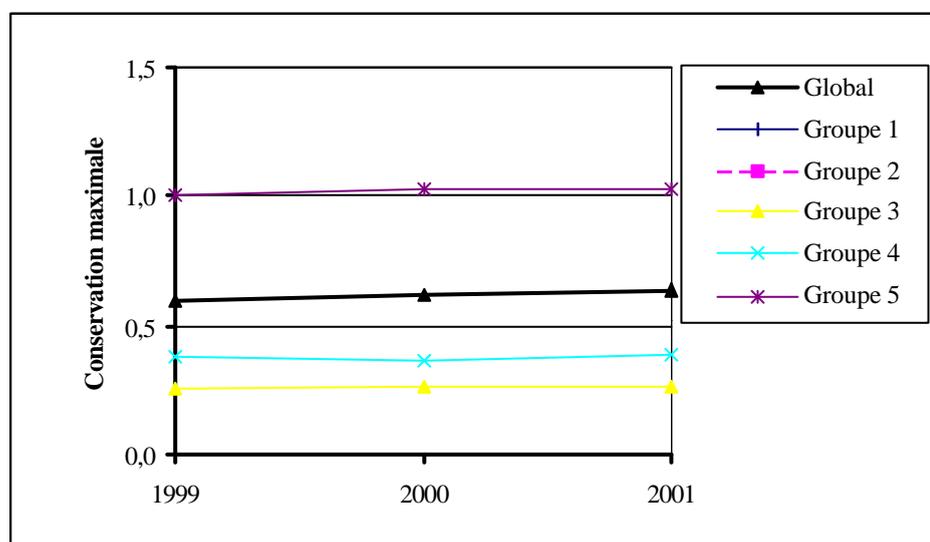
b)Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Il apparaît que les conservations maximales hors dépassement de couverture ont globalement augmenté sur la période 1999-2001.

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

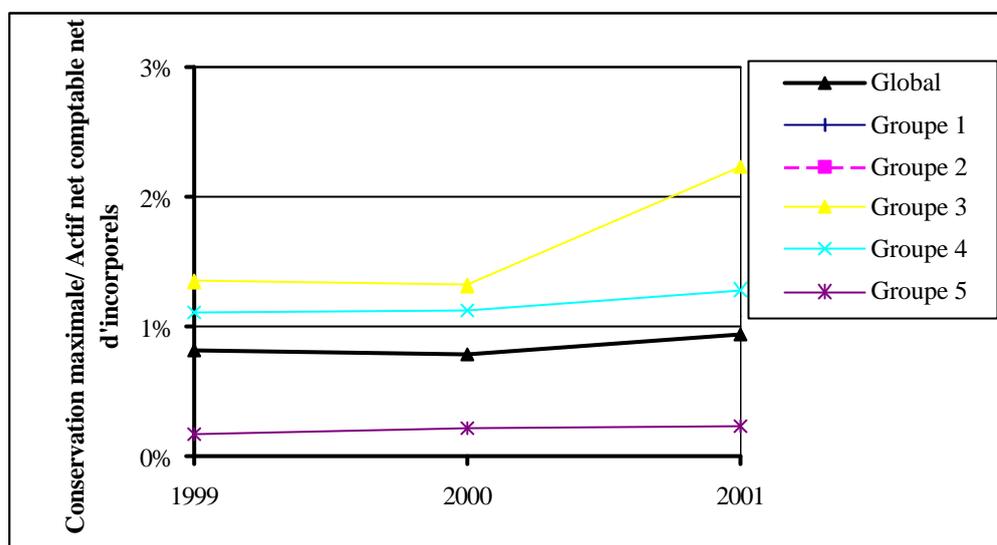
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	0,60	0,62	0,64
Ecart type	0,48	0,49	0,50
Maximum	2,00	2,03	2,03
Médiane	0,46	0,46	0,46
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 1			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 2			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 3			
Moyenne	0,26	0,26	0,27
Ecart type	0,21	0,22	0,22
Maximum	0,48	0,50	0,51
Médiane	0,22	0,22	0,22
Minimum	0,07	0,07	0,07
Groupe 4			
Moyenne	0,38	0,37	0,39
Ecart type	0,21	0,20	0,20
Maximum	0,69	0,71	0,73
Médiane	0,34	0,34	0,38
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	1,00	1,02	1,02
Ecart type	0,50	0,51	0,51
Maximum	2,00	2,03	2,03
Médiane	0,91	0,91	0,91
Minimum	0,46	0,46	0,46

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	0,8%	0,8%	0,9%
Ecart type	1,0%	1,0%	1,2%
Maximum	3,4%	4,5%	4,6%
Médiane	0,3%	0,4%	0,4%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 1			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 2			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 3			
Moyenne	1,3%	1,3%	2,2%
Ecart type	0,7%	0,7%	2,1%
Maximum	1,8%	1,8%	4,6%
Médiane	1,6%	1,7%	1,6%
Minimum	0,5%	0,5%	0,5%
Groupe 4			
Moyenne	1,1%	1,1%	1,3%
Ecart type	1,2%	1,4%	1,3%
Maximum	3,4%	4,5%	4,2%
Médiane	0,7%	0,6%	0,7%
Minimum	0,1%	0,1%	0,3%
Groupe 5			
Moyenne	0,2%	0,2%	0,2%
Ecart type	0,1%	0,1%	0,2%
Maximum	0,3%	0,4%	0,6%
Médiane	0,2%	0,3%	0,3%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%

De manière comparable au risque DO, le risque de RC décennale fait l'objet d'une faible rétention.

ANNEXE 11

CESSION DU RISQUE RESPONSABILITE CIVILE GENERALE

La présente annexe a pour objet la description des plans de réassurance du risque de responsabilité civile (RC) générale. Les taux de cession (primes et provisions) en assurance de particuliers et en assurance de professionnels sont présentés pour chaque groupe de sociétés (partie A). Les plans de réassurance du risque de RC des particuliers (partie B) et de RC des professionnels (partie C) font ensuite l'objet d'une description.

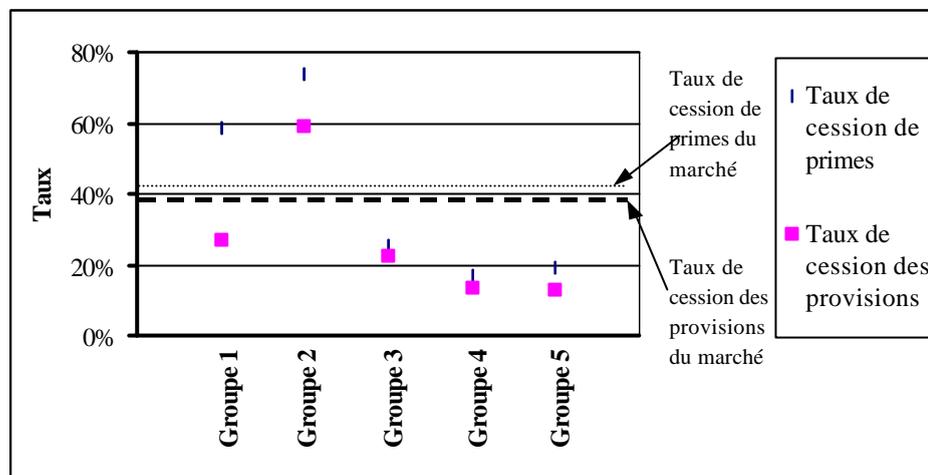
Il est rappelé que les cinq groupes apparaissant dans la suite répondent aux définitions suivantes :

- **groupe 1 (sociétés à très petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires inférieur à 10 M€;
- **groupe 2 (sociétés à petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires compris entre 10 et 30 M€;
- **groupe 3 (sociétés à chiffre d'affaires moyen)** : chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 M€;
- **groupe 4 (sociétés à chiffre d'affaires important)** : chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 M€ ;
- **groupe 5 (sociétés à chiffre d'affaires très important)** : chiffre d'affaires supérieur à 300 M€

A - Taux de cession des primes et des provisions

La figure suivante indique pour chaque groupe le taux de cession des primes et des provisions en assurance de RC générale.

Taux de cession des primes et des provisions en assurance de RC générale



Le tableau suivant rappelle les taux de cession moyens mentionnés à l'annexe 4 et fournit plusieurs autres statistiques :

Statistiques sur les cessions du risque de RC générale entre 1997 et 1999

	Taux de cession des primes	Taux de cession des provisions
Global		
Taux moyen ⁷⁵	20%	20%
Moyenne des observations ⁷⁶	26%	27%
Ecart type	27%	27%
Maximum	100%	100%
Médiane	12%	18%
Minimum	0%	0%
Groupe 1		
Taux moyen	59%	27%
Moyenne des observations	52%	71%
Ecart type	41%	31%
Maximum	100%	95%
Médiane	46%	79%
Minimum	0%	18%
Groupe 2		
Taux moyen	74%	59%
Moyenne des observations	37%	34%
Ecart type	32%	30%
Maximum	84%	88%
Médiane	26%	28%
Minimum	6%	0%
Groupe 3		
Taux moyen	25%	22%
Moyenne des observations	20%	24%
Ecart type	20%	16%
Maximum	55%	48%
Médiane	6%	22%
Minimum	0%	0%
Groupe 4		
Taux moyen	17%	14%
Moyenne des observations	23%	22%
Ecart type	24%	25%
Maximum	81%	100%
Médiane	12%	15%
Minimum	0%	0%
Groupe 5		
Taux moyen	19%	13%
Moyenne des observations	18%	18%
Ecart type	21%	17%
Maximum	73%	60%
Médiane	9%	11%

⁷⁵ Ratio entre le montant (primes, provisions) cédé et le montant brut de réassurance.

⁷⁶ Moyenne des taux de cession (primes, provisions) des sociétés de la catégorie concernée.

Minimum	1%	0%
---------	----	----

Il apparaît deux types de sociétés :

- les sociétés à petit et très petit cédant chiffre d'affaires à plus de 60% (groupes 1 et 2) ;
- les autres sociétés cédant aux environs de 20% de leurs primes (groupes 3, 4 et 5).

B - Description des plans de réassurance du risque RC des particuliers

1 - Recours à la réassurance

Le tableau suivant indique la fraction des sociétés pratiquant le risque RC des particuliers qui n'ont pas recours à une couverture en réassurance :

Fractions des sociétés n'ayant pas recours à une couverture en réassurance

	1999	2000	2001
Global	18%	19%	19%
Groupe 1	33%	33%	33%
Groupe 2	30%	30%	30%
Groupe 3	17%	15%	15%
Groupe 4	6%	6%	6%
Groupe 5	20%	25%	24%

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque de RC générale.

2 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque de RC des particuliers :

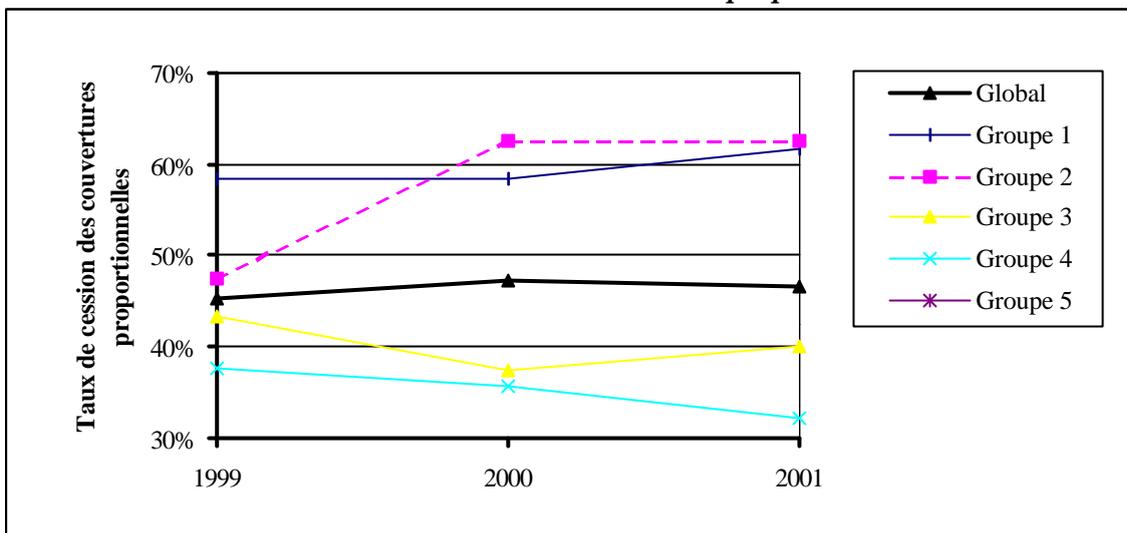
Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	29%	26%	27%
Groupe 1	75%	75%	75%
Groupe 2	43%	43%	43%
Groupe 3	30%	18%	27%
Groupe 4	31%	31%	29%
Groupe 5	0%	0%	0%

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque RC des particuliers sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles⁷⁷



Les taux de cession des couvertures proportionnelles ont globalement augmenté sur la période 1999-2001. Cette augmentation tient à la hausse des taux de cession des sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires (groupes 1 et 2), déjà caractérisés par des taux importants (de l'ordre de 60%). En revanche, sur la période observée, les taux de cession proportionnelle des sociétés à volume d'activité moyen et important (groupe 3 et 4) ont diminué (taux inférieurs à 40%).

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

⁷⁷ Les réponses des sociétés du groupe 5 ne font apparaître aucune cession proportionnelle.

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	45%	47%	47%
Ecart type	23%	28%	29%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	48%	46%	50%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 1			
Moyenne	58%	58%	62%
Ecart type	37%	37%	34%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	45%	45%	50%
Minimum	30%	30%	35%
Groupe 2			
Moyenne	48%	63%	63%
Ecart type	21%	35%	35%
Maximum	68%	95%	95%
Médiane	50%	68%	68%
Minimum	25%	25%	25%
Groupe 3			
Moyenne	43%	38%	40%
Ecart type	12%	18%	17%
Maximum	50%	50%	50%
Médiane	50%	38%	50%
Minimum	30%	25%	20%
Groupe 4			
Moyenne	38%	36%	32%
Ecart type	23%	24%	28%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	46%	46%	46%
Minimum	2%	2%	2%
Groupe 5			
Moyenne	NS ⁷⁸	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS

⁷⁸ Non significatif.

3 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque de RC des particuliers est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	96%	96%	96%
Groupe 1	75%	75%	75%
Groupe 2	86%	86%	86%
Groupe 3	100%	100%	100%
Groupe 4	100%	100%	100%
Groupe 5	100%	100%	100%

Il faut noter que toutes les sociétés à volume d'activité moyen, important et très important (groupes 3, 4 et 5) cèdent en non proportionnel. Les autres sociétés cèdent moins en non proportionnel mais beaucoup plus en proportionnel.

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie

	1999	2000	2001
Global	85%	81%	82%
Groupe 1	100%	67%	67%
Groupe 2	83%	83%	83%
Groupe 3	80%	73%	73%
Groupe 4	81%	81%	82%
Groupe 5	92%	92%	92%

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	83%	81%	84%
Groupe 1	67%	67%	67%
Groupe 2	83%	67%	83%
Groupe 3	80%	82%	82%
Groupe 4	81%	81%	82%

Groupe 5	92%	92%	92%
-----------------	-----	-----	-----

Il convient de remarquer la fraction élevée des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions.

d)Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre de reconstitutions limité :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	0,1	0,5	1,0
Groupe 1	NS	NS	1,0
Groupe 2	1,0	0,5	1,0
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	NS	NS	NS
Groupe 5	NS	NS	NS

4 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a)Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque de RC des particuliers est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	85%	83%	84%
Groupe 1	100%	67%	67%
Groupe 2	83%	83%	83%
Groupe 3	80%	80%	80%
Groupe 4	81%	81%	82%
Groupe 5	92%	92%	92%

(ii)Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	17,27	21,59	20,45
Groupe 1	NS	4,57	4,57
Groupe 2	4,57	4,57	4,57
Groupe 3	7,85	7,85	9,38
Groupe 4	10,67	24,90	24,90
Groupe 5	NS	73,18	60,98

Il apparaît que le niveau des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle, en augmentation depuis 1999, croît schématiquement avec le volume d'activité des sociétés. Le tableau suivant permet de comparer ces seuils de dépassement de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Montant moyen des dépassement de couverture finis / actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	44%	54%	75%
Groupe 1		105%	111%
Groupe 2	101%	101%	98%
Groupe 3	43%	40%	76%
Groupe 4	24%	48%	79%
Groupe 5	NS	3%	3%

On constate sur la période considérée une augmentation importante des seuils de dépassement rapportés à l'actif net, et ceci pour l'ensemble des sociétés.

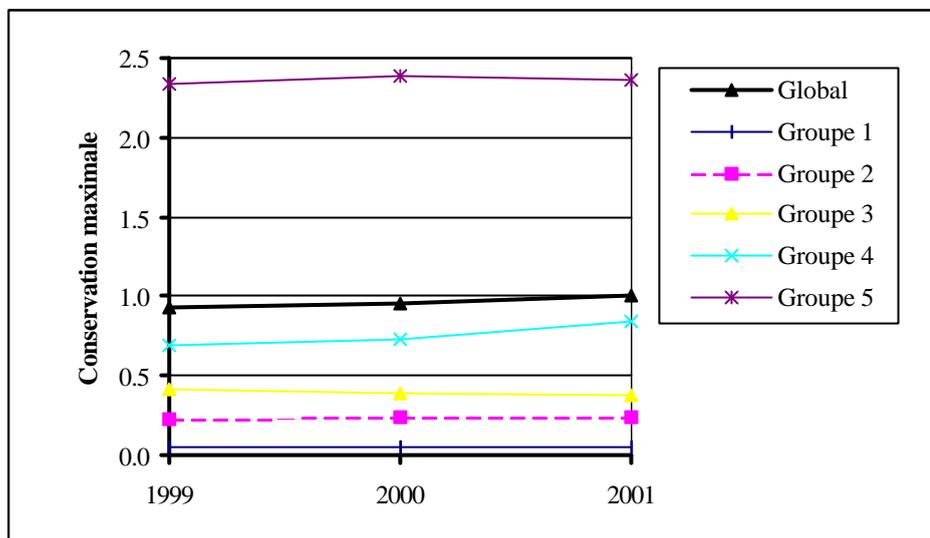
b)Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Les conservations maximales hors dépassement de couverture sont globalement restées stables, excepté pour les sociétés dont le volume d'activité est important (groupe 4).

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

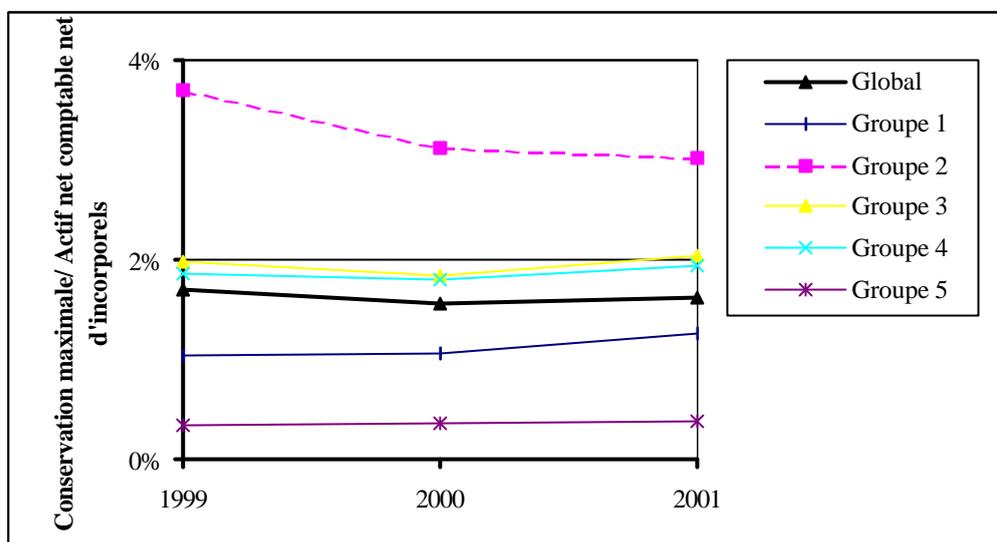
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	0,93	0,96	1,01
Ecart type	1,32	1,33	1,21
Maximum	7,62	7,62	6,10
Médiane	0,46	0,46	0,46
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 1			
Moyenne	0,05	0,05	0,05
Ecart type	0,04	0,05	0,05
Maximum	0,10	0,10	0,10
Médiane	0,05	0,06	0,06
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 2			
Moyenne	0,23	0,24	0,24
Ecart type	0,13	0,12	0,12
Maximum	0,46	0,46	0,46
Médiane	0,20	0,20	0,20
Minimum	0,08	0,15	0,15
Groupe 3			
Moyenne	0,41	0,39	0,38
Ecart type	0,19	0,20	0,20
Maximum	0,76	0,76	0,76
Médiane	0,46	0,38	0,34
Minimum	0,11	0,11	0,11
Groupe 4			
Moyenne	0,69	0,72	0,84
Ecart type	0,72	0,75	0,82
Maximum	2,90	2,90	2,90
Médiane	0,46	0,46	0,46
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	2,34	2,39	2,36
Ecart type	1,91	1,89	1,45
Maximum	7,62	7,62	6,10
Médiane	1,75	1,98	2,28
Minimum	0,61	0,76	0,76

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	1,7%	1,6%	1,6%
Ecart type	2,0%	1,9%	2,0%
Maximum	10,3%	11,1%	11,5%
Médiane	0,9%	0,8%	0,8%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 1			
Moyenne	1,0%	1,1%	1,3%
Ecart type	1,1%	1,1%	1,3%
Maximum	2,4%	2,3%	2,4%
Médiane	0,9%	1,0%	1,3%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 2			
Moyenne	3,7%	3,1%	3,0%
Ecart type	2,1%	1,7%	1,7%
Maximum	6,1%	5,1%	5,7%
Médiane	3,6%	3,4%	3,1%
Minimum	1,3%	1,0%	1,1%
Groupe 3			
Moyenne	2,0%	1,8%	2,0%
Ecart type	1,2%	1,1%	1,4%
Maximum	4,6%	4,3%	4,5%
Médiane	1,9%	1,7%	1,8%
Minimum	0,8%	0,4%	0,4%
Groupe 4			
Moyenne	1,9%	1,8%	1,9%
Ecart type	2,6%	2,7%	2,8%
Maximum	10,3%	11,1%	11,5%
Médiane	0,7%	0,8%	0,9%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%
Groupe 5			
Moyenne	0,3%	0,4%	0,4%
Ecart type	0,2%	0,2%	0,2%
Maximum	0,6%	0,6%	0,6%
Médiane	0,3%	0,4%	0,4%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%

En pourcentage de l'actif net comptable net d'incorporels, la conservation maximale est restée stable entre 1999 et 2001.

C - Description des plans de réassurance du risque RC des professionnels

1 - Recours à la réassurance

Le tableau suivant indique la fraction des sociétés pratiquant le risque RC des professionnels qui n'ont pas recours à une couverture en réassurance :

Fractions des sociétés n'ayant pas recours à une couverture en réassurance

	1999	2000	2001
Global	23%	24%	25%
Groupe 1	0%	0%	0%
Groupe 2	40%	40%	40%
Groupe 3	33%	38%	38%
Groupe 4	12%	12%	17%
Groupe 5	27%	25%	24%

Les sociétés à très petit volume d'activité sont toutes réassurées en RC des professionnels. Il faut noter en revanche la fraction importante de sociétés au volume d'activité petit et moyen (groupes 2 et 3) sans réassurance.

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque RC des professionnels.

2 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du RC des professionnels :

Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

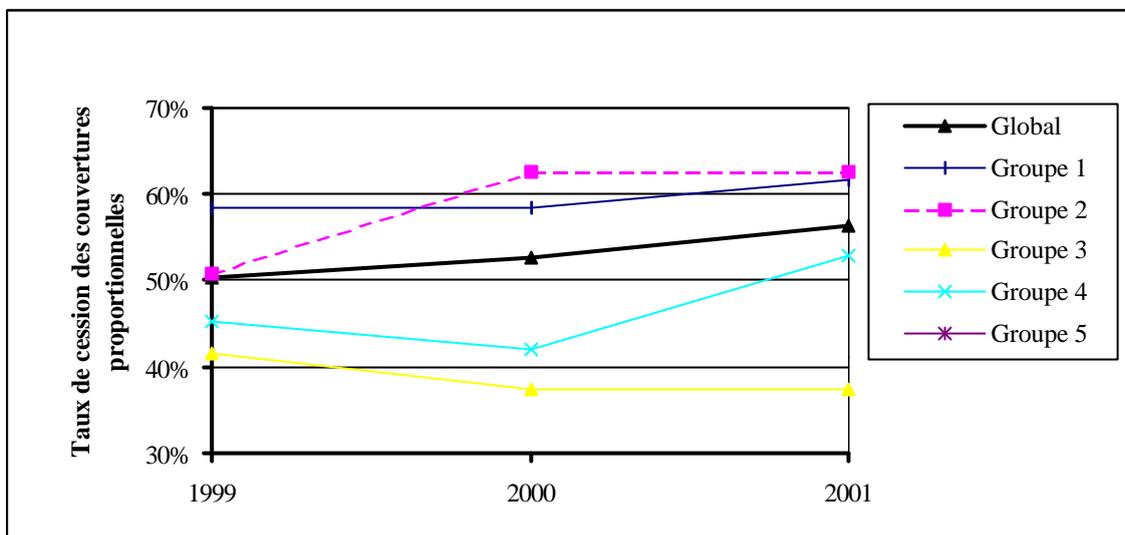
	1999	2000	2001
Global	30%	26%	23%
Groupe 1	50%	50%	50%
Groupe 2	67%	50%	50%
Groupe 3	38%	25%	25%
Groupe 4	20%	20%	13%
Groupe 5	9%	8%	8%

Tout comme cela est constaté RC des particuliers, les couvertures proportionnelles sont surtout utilisées par les sociétés à petit et très petit volume d'activité.

b) Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque de RC des professionnels sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles⁷⁹



Les taux de cession des couvertures proportionnelles ont augmenté substantiellement sur la période 1999-2001, excepté pour les sociétés à chiffre d'affaires moyen (groupe 3).

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

⁷⁹ Le faible nombre de réponses concernant les couvertures proportionnelles du risque de RC des professionnels pour le groupe 5 conduit à ne pas indiquer les valeurs obtenues.

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	50%	53%	56%
Ecart type	20%	27%	25%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	50%	48%	50%
Minimum	25%	20%	25%
Groupe 1			
Moyenne	58%	58%	62%
Ecart type	37%	37%	34%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	45%	45%	50%
Minimum	30%	30%	35%
Groupe 2			
Moyenne	51%	63%	63%
Ecart type	19%	35%	35%
Maximum	68%	95%	95%
Médiane	55%	68%	68%
Minimum	25%	25%	25%
Groupe 3			
Moyenne	42%	38%	38%
Ecart type	14%	18%	18%
Maximum	50%	50%	50%
Médiane	50%	38%	38%
Minimum	25%	25%	25%
Groupe 4			
Moyenne	45%	42%	53%
Ecart type	15%	20%	10%
Maximum	60%	60%	60%
Médiane	46%	46%	53%
Minimum	30%	20%	46%
Groupe 5			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS

3 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque de RC des professionnels est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	96%	96%	96%
Groupe 1	83%	83%	83%
Groupe 2	100%	100%	100%
Groupe 3	100%	100%	100%
Groupe 4	100%	100%	100%
Groupe 5	91%	92%	92%

Tout comme cela est observé pour le risque de RC des particuliers, le recours aux couvertures non proportionnelles en RC des professionnels est quasiment systématique. Les sociétés à très petit volume d'activité (groupe 1) ont toutefois un recours moins important aux couvertures non proportionnelles que les autres sociétés.

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit une portée infinie :

Fractions des couvertures non proportionnelles ayant une portée infinie

	1999	2000	2001
Global	75%	73%	72%
Groupe 1	100%	100%	80%
Groupe 2	67%	83%	83%
Groupe 3	63%	63%	63%
Groupe 4	67%	60%	60%
Groupe 5	90%	82%	83%

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre illimité de reconstitutions :

Fractions des sociétés ayant un nombre illimité de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	80%	80%	80%
Groupe 1	60%	60%	60%
Groupe 2	100%	100%	100%
Groupe 3	63%	63%	63%

Groupe 4	80%	80%	80%
Groupe 5	90%	91%	92%

d) Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre limité de reconstitutions :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	0,2	0,2	0,3
Groupe 1	0,0	0,0	0,5
Groupe 2	NS	NS	NS
Groupe 3	0,3	0,3	0,3
Groupe 4	0,3	0,3	0,3
Groupe 5	NS	NS	NS

4 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a) Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque de RC des professionnels est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i) Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel) ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant un seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	75%	73%	72%
Groupe 1	100%	100%	80%
Groupe 2	67%	83%	83%
Groupe 3	63%	63%	63%
Groupe 4	67%	60%	60%
Groupe 5	90%	82%	83%

Les résultats précédents montrent que les sociétés au volume d'activité moyen et important (groupes 3 et 4) ont un niveau de protection inférieur aux autres entreprises contre la survenance de sinistres importants.

(ii) Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	10,90	20,41	20,44
Groupe 1	NS	NS	4,57
Groupe 2	3,91	3,81	3,81
Groupe 3	18,70	21,24	26,32
Groupe 4	9,36	15,34	15,38
Groupe 5	9,15	42,67	43,08

Le point saillant du tableau précédent est l'importante augmentation du seuil de dépassement de couverture non proportionnelle, traduisant un niveau de protection plus élevé.

Le tableau suivant permet de comparer ces seuils de dépassement de couverture non proportionnelle à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture finis / actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	36%	36%	57%
Groupe 1	NS	NS	111%
Groupe 2	40%	12%	11%
Groupe 3	55%	55%	89%
Groupe 4	29%	36%	50%
Groupe 5	2%	19%	25%

Rapporté à l'actif net, le niveau de protection en RC des professionnels a également augmenté.

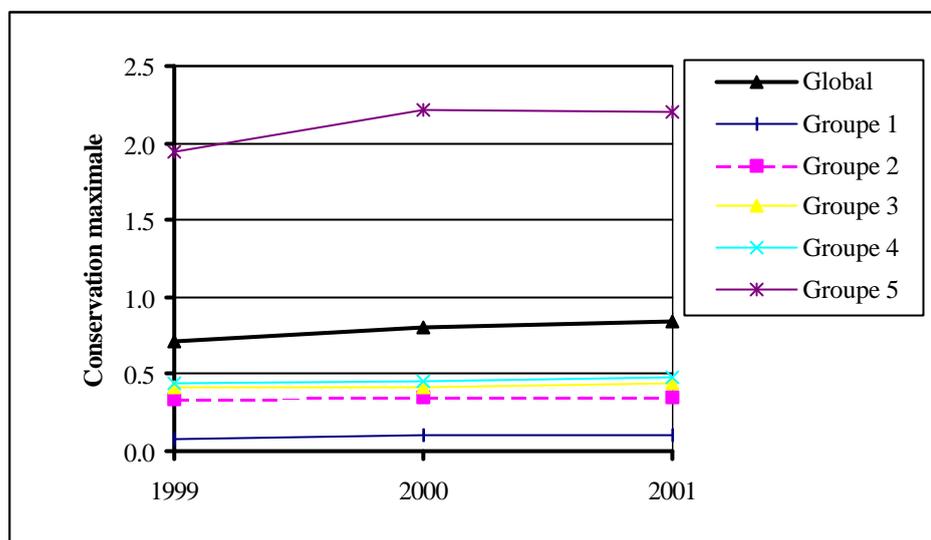
b) Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i)Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Il apparaît que les conservations maximales hors dépassement de couverture ont globalement augmenté sur la période 1999-2001 pour toutes les catégories de sociétés. Cette augmentation de la conservation maximale conjuguée à un nombre important de couvertures avec un seuil infini de dépassement de couverture traduit un renforcement du niveau de protection contre la survenance de sinistres importants.

Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

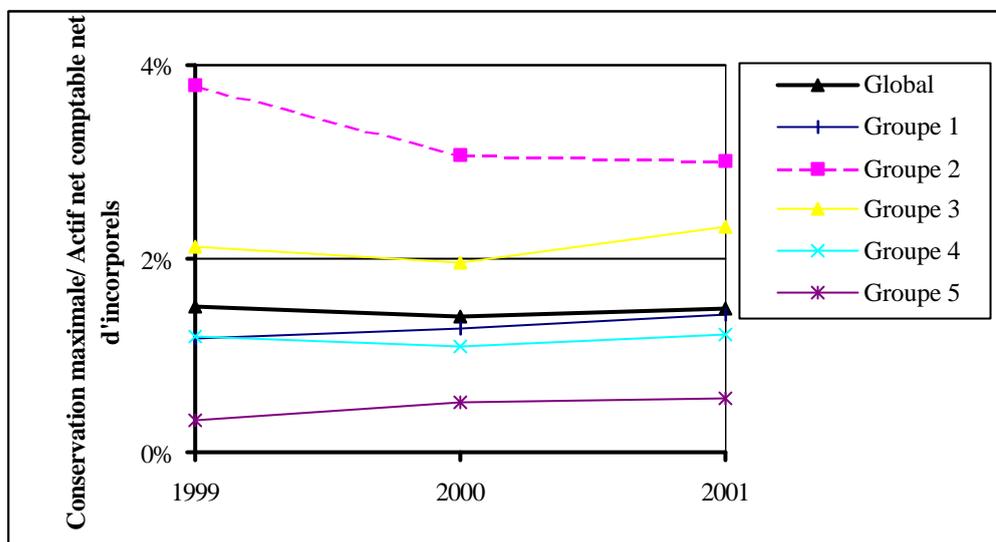
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	0,71	0,81	0,85
Ecart type	0,86	1,02	1,01
Maximum	3,81	4,60	4,50
Médiane	0,45	0,45	0,46
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 1			
Moyenne	0,08	0,10	0,10
Ecart type	0,06	0,08	0,09
Maximum	0,15	0,23	0,23
Médiane	0,09	0,09	0,09
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 2			
Moyenne	0,34	0,35	0,35
Ecart type	0,31	0,30	0,30
Maximum	0,91	0,91	0,91
Médiane	0,24	0,24	0,24
Minimum	0,08	0,10	0,10
Groupe 3			
Moyenne	0,42	0,42	0,44
Ecart type	0,20	0,20	0,20
Maximum	0,76	0,76	0,76
Médiane	0,42	0,42	0,42
Minimum	0,11	0,11	0,11
Groupe 4			
Moyenne	0,44	0,46	0,47
Ecart type	0,34	0,35	0,34
Maximum	1,52	1,52	1,52
Médiane	0,38	0,38	0,45
Minimum	0,06	0,06	0,06
Groupe 5			
Moyenne	1,94	2,21	2,20
Ecart type	1,04	1,24	1,15
Maximum	3,81	4,60	4,50
Médiane	1,91	2,29	2,06
Minimum	0,61	0,76	0,76

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	1,5%	1,4%	1,5%
Ecart type	1,6%	1,3%	1,4%
Maximum	6,1%	5,1%	5,7%
Médiane	1,0%	1,0%	0,9%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 1			
Moyenne	1,2%	1,3%	1,4%
Ecart type	0,9%	0,9%	1,1%
Maximum	2,4%	2,3%	2,4%
Médiane	1,3%	1,6%	1,8%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 2			
Moyenne	3,8%	3,1%	3,0%
Ecart type	2,0%	1,6%	1,6%
Maximum	6,1%	5,1%	5,7%
Médiane	3,8%	3,2%	2,8%
Minimum	1,5%	1,0%	1,1%
Groupe 3			
Moyenne	2,1%	2,0%	2,3%
Ecart type	1,2%	1,2%	1,4%
Maximum	4,6%	4,3%	4,5%
Médiane	1,9%	1,7%	2,3%
Minimum	0,9%	0,8%	0,7%
Groupe 4			
Moyenne	1,2%	1,1%	1,2%
Ecart type	1,3%	1,0%	1,2%
Maximum	5,0%	3,3%	4,8%
Médiane	0,7%	0,7%	0,7%
Minimum	0,0%	0,1%	0,1%
Groupe 5			
Moyenne	0,3%	0,5%	0,6%
Ecart type	0,2%	0,6%	0,7%
Maximum	0,6%	2,2%	2,8%
Médiane	0,3%	0,4%	0,4%
Minimum	0,1%	0,1%	0,1%

ANNEXE 12

CESSION DU RISQUE CREDIT CAUTION

La présente annexe a pour objet la description des plans de réassurance du risque crédit caution. Les taux de cession (primes et provisions) de ce risque sont présentés pour chaque groupe de sociétés (partie A). Les plans de réassurance du risque crédit caution font ensuite l'objet d'une description (partie B).

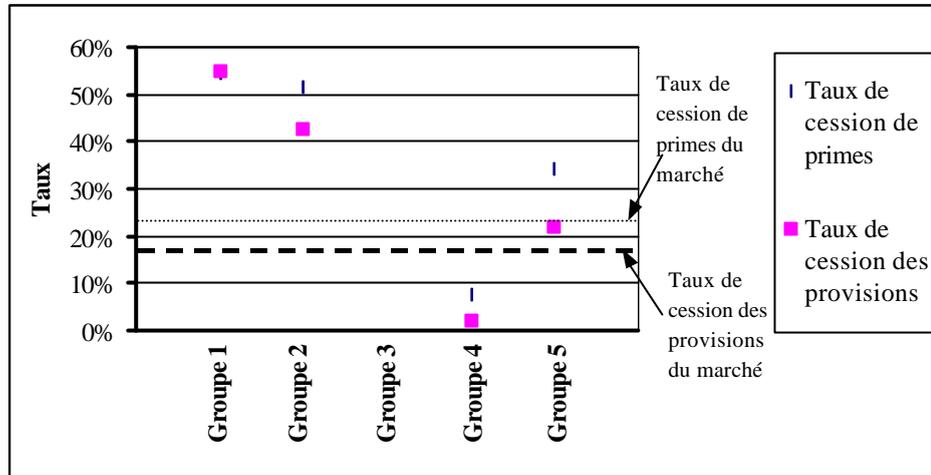
Il est rappelé que les cinq groupes apparaissant dans la suite répondent aux définitions suivantes :

- **groupe 1 (sociétés à très petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires inférieur à 10 M€;
- **groupe 2 (sociétés à petit chiffre d'affaires)** : chiffre d'affaires compris entre 10 et 30 M€;
- **groupe 3 (sociétés à chiffre d'affaires moyen)** : chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 M€;
- **groupe 4 (sociétés à chiffre d'affaires important)** : chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 M€ ;
- **groupe 5 (sociétés à chiffre d'affaires très important)** : chiffre d'affaires supérieur à 300 M€

A - Taux de cession des primes et des provisions

La figure suivante indique pour chaque groupe le taux de cession des primes et des provisions en assurance crédit caution.

Taux de cession des primes et des provisions en assurance crédit caution⁸⁰



Le tableau suivant rappelle les taux de cession moyens mentionnés à l'annexe 4 et fournit plusieurs autres statistiques :

⁸⁰ Le groupe 3 a été exclu de l'analyse des taux de cession de primes et de provisions du risque crédit caution en raison du faible nombre de réponses obtenues.

Statistiques sur les cessions en assurance crédit caution entre 1997 et 1999

	Taux de cession des primes	Taux de cession des provisions
Global		
Taux moyen ⁸¹	24%	18%
Moyenne des observations ⁸²	42%	38%
Ecart type	33%	37%
Maximum	89%	100%
Médiane	43%	27%
Minimum	0%	0%
Groupe 1		
Taux moyen	54%	55%
Moyenne des observations	29%	28%
Ecart type	41%	40%
Maximum	59%	56%
Médiane	29%	28%
Minimum	0%	0%
Groupe 2		
Taux moyen	51%	43%
Moyenne des observations	66%	57%
Ecart type	21%	41%
Maximum	86%	100%
Médiane	68%	51%
Minimum	43%	19%
Groupe 3		
Taux moyen	NS ⁸³	NS
Moyenne des observations	NS	NS
Ecart type	NS	NS
Maximum	NS	NS
Médiane	NS	NS
Minimum	NS	NS
Groupe 4		
Taux moyen	7%	2%
Moyenne des observations	27%	21%
Ecart type	41%	39%
Maximum	88%	91%
Médiane	10%	2%
Minimum	0%	0%
Groupe 5		
Taux moyen	34%	22%
Moyenne des observations	43%	43%
Ecart type	31%	37%
Maximum	89%	85%

⁸¹ Ratio entre le montant (primes, provisions) cédé et le montant brut de réassurance.

⁸² Moyenne des taux de cession (primes, provisions) des sociétés de la catégorie concernée.

⁸³ Non significatif.

Médiane	41%	49%
Minimum	0%	0%

Le tableau précédent fait apparaître trois groupes :

- les sociétés à petit et très petit chiffre d'affaires (groupes 1 et 2) cédant à plus de 50% ;
- les sociétés à chiffre d'affaires important (groupe 4) cédant moins de 10% ;
- les sociétés à chiffre d'affaires très important (groupe 5) cédant environ 30%.

Il s'agit donc d'un marché sur lequel les réassureurs sont très actifs, y compris pour les portefeuilles les plus importants.

B - Description des plans de réassurance du risque crédit caution

Dans la suite, seuls les plans de réassurance des groupes 2 et 5 seront examinés. Les observations des autres groupes sont exclues de cette étude (sauf pour déterminer les statistiques « global ») en raison de leur faible nombre, et par conséquent du manque de pertinence des résultats qui pourraient être obtenus.

1 - Recours à la réassurance

Le tableau suivant indique la fraction des sociétés pratiquant le risque crédit caution qui n'ont pas recours à une couverture en réassurance :

Fractions des sociétés n'ayant pas recours à une couverture en réassurance

	1999	2000	2001
Global	41%	55%	55%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	33%	33%	33%
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	NS	NS	NS
Groupe 5	44%	50%	50%

La fraction des sociétés n'ayant pas recours à la réassurance pour le risque crédit caution reste importante.

Dans ce qui suit, les éléments fournis ne tiennent compte que des sociétés ayant une couverture en réassurance du risque crédit caution.

2 - Réassurance proportionnelle

a) Recours aux couvertures proportionnelles

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la fraction d'entreprises ayant une couverture en réassurance proportionnelle du risque crédit caution :

Fractions des sociétés ayant une couverture proportionnelle

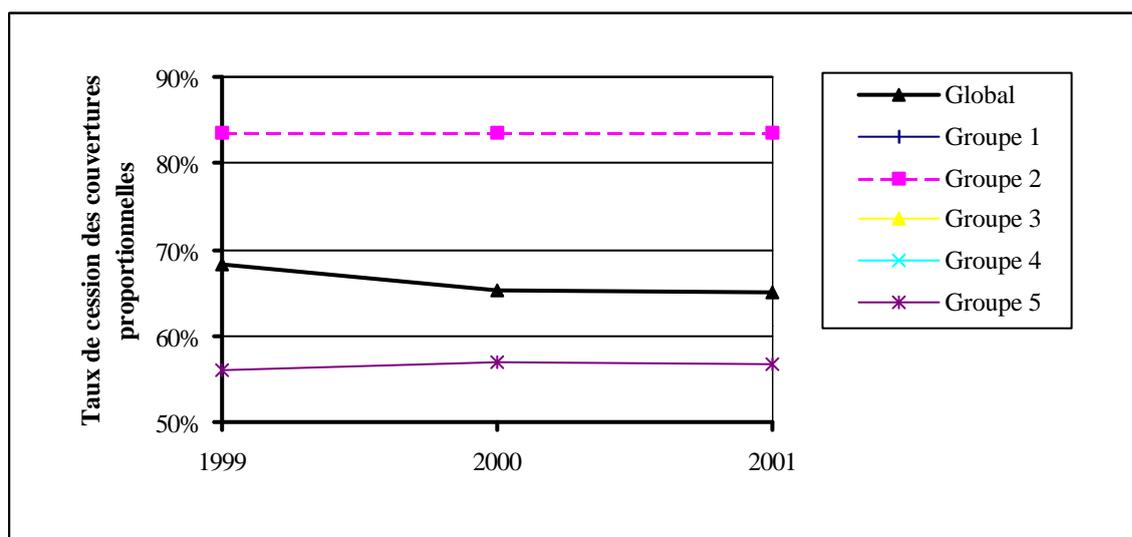
	1999	2000	2001
Global	90%	89%	89%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	100%	100%	100%
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	NS	NS	NS
Groupe 5	100%	100%	100%

Dans l'ensemble, les sociétés ont recours quasi systématiquement à une couverture proportionnelle.

b)Taux de cession des couvertures proportionnelles

La figure suivante indique l'évolution des taux de cession des couvertures proportionnelles du risque dommages corporels sur la période 1999-2001.

Evolution du taux de cession des couvertures proportionnelles



L'analyse des données communiquées montre que les taux de cession des couvertures proportionnelles des sociétés à petit et très important chiffre d'affaires (groupes 2 et 5) sont restés stables sur la période 1999-2001.

Les statistiques fournies dans le tableau suivant ne concernent que les sociétés ayant une couverture proportionnelle :

Statistiques concernant les taux de cession

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	68%	65%	65%
Ecart type	32%	31%	32%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	80%	70%	70%
Minimum	13%	20%	17%
Groupe 1			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 2			
Moyenne	84%	84%	84%
Ecart type	19%	19%	19%
Maximum	97%	97%	97%
Médiane	84%	84%	84%
Minimum	70%	70%	70%
Groupe 3			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 4			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 5			
Moyenne	56%	57%	57%
Ecart type	39%	37%	38%
Maximum	100%	100%	100%
Médiane	60%	60%	60%
Minimum	13%	20%	17%

3 - Réassurance non proportionnelle

a) Recours aux couvertures non proportionnelles

Le tableau suivant indique la fraction d'entreprises dont la réassurance du risque crédit caution est (en partie ou totalement) non proportionnelle :

Fractions des sociétés ayant une couverture non proportionnelle

	1999	2000	2001
Global	50%	56%	56%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	50%	50%	50%
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	NS	NS	NS
Groupe 5	40%	40%	40%

Il apparaît que le risque crédit caution fait moins l'objet de cession en réassurance non proportionnelle qu'en réassurance proportionnelle. Cela peut s'expliquer par la moins grande variabilité du coût unitaire des sinistres (à fréquence donnée) que dans les branches de dommages aux biens.

b) Recours à des couvertures de portée infinie

Aucune société n'a de couverture en réassurance non proportionnelle avec une portée infinie.

c) Recours à des couvertures avec un nombre illimité de reconstitutions

Aucune société n'a de couverture en réassurance non proportionnelle avec un nombre illimité de reconstitutions.

d) Recours à des couvertures avec un nombre limité de reconstitutions

Le tableau suivant indique le nombre moyen de reconstitutions pour les entreprises dont la couverture en réassurance non proportionnelle prévoit un nombre limité de reconstitutions :

Nombre moyen de reconstitutions

	1999	2000	2001
Global	2,2	2,2	2,3
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	1,0	1,0	1,0
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	NS	NS	NS
Groupe 5	3,5	3,5	3,5

4 - Synthèse du plan de réassurance

Cette section fait la synthèse des couvertures proportionnelles et non proportionnelles du marché.

a) Seuil de dépassement de couverture non proportionnelle

Le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est le montant du sinistre (ou événement) brut à partir duquel la couverture non proportionnelle propre au risque crédit caution est percée. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux seuils de dépassement concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i) Seuil infini de dépassement de couverture non proportionnelle

Aucune société n'a de couverture en réassurance telle que le seuil de dépassement de couverture non proportionnelle est infini.

(ii) Seuil fini de dépassement de couverture non proportionnelle

Le tableau suivant indique le montant moyen des seuils de dépassement de couverture non proportionnelle (dès lors qu'ils ne sont pas infinis) :

Montant moyen des seuils de dépassement de couverture (M€)

	1999	2000	2001
Global	138,33	171,57	171,55
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	73,18	73,18	73,18
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	NS	NS	NS
Groupe 5	229,19	306,21	308,54

Le tableau suivant permet de comparer ces dépassements de couverture à l'actif net comptable net d'incorporels des sociétés :

Ratio du montant moyen des seuils de dépassement de couverture finis sur l'actif net comptable

	1999	2000	2001
Global	376%	360%	149%
Groupe 1	NS	NS	NS
Groupe 2	447%	375%	347%
Groupe 3	NS	NS	NS
Groupe 4	NS	NS	NS
Groupe 5	90%	119%	103%

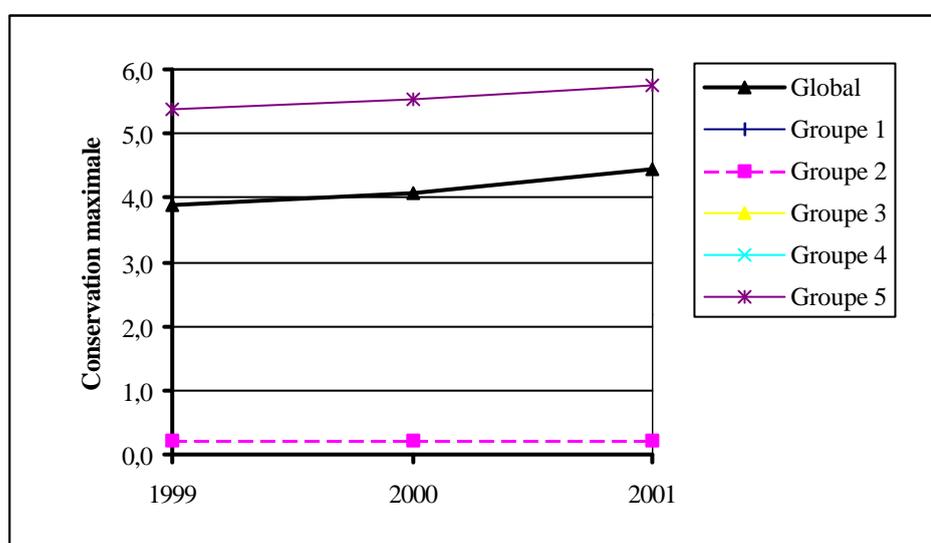
b) Conservation maximale hors dépassement de couverture

La conservation maximale hors dépassement de couverture est la rétention nette par sinistre (ou événement) maximale possible compte non tenu des dépassements de couverture non proportionnelle. Dans ce qui suit les valeurs relatives aux conservations maximales concernent uniquement les sociétés ayant une couverture en réassurance non proportionnelle.

(i) Conservation maximale

La figure suivante indique l'évolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture, pour chaque groupe de sociétés (parmi celles qui se réassurent en non proportionnel).

Evolution de la conservation maximale hors dépassement de couverture (M€)



Le tableau suivant donne des statistiques concernant la conservation maximale hors dépassement de couverture pour chaque groupe de sociétés :

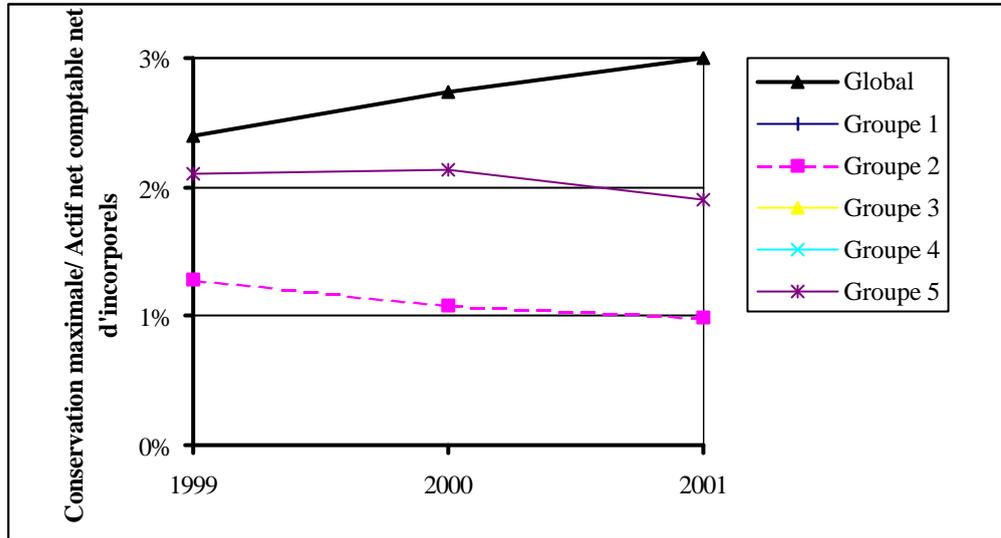
Statistiques concernant la conservation maximale (M€)

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	3,88	4,08	4,44
Ecart type	6,45	6,48	6,90
Maximum	15,85	15,85	16,50
Médiane	0,26	0,47	0,47
Minimum	0,00	0,00	0,00
Groupe 1			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 2			
Moyenne	0,21	0,21	0,21
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 3			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 4			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 5			
Moyenne	5,38	5,53	5,74
Ecart type	9,07	8,95	9,32
Maximum	15,85	15,85	16,50
Médiane	0,30	0,73	0,73
Minimum	0,00	0,00	0,00

(ii) Conservation maximale rapportée à l'actif net comptable

La figure suivante indique l'évolution du rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Evolution du rapport conservation maximale / actif net comptable net d'incorporels



Le tableau suivant donne des statistiques concernant le rapport conservation maximale hors dépassement de couverture/actif net comptable net d'incorporels pour chaque groupe de sociétés :

Statistiques concernant le rapport conservation maximale/actif net

	1999	2000	2001
Global			
Moyenne	2,4%	2,7%	3,0%
Ecart type	2,6%	3,0%	3,5%
Maximum	6,3%	6,7%	8,7%
Médiane	1,6%	1,7%	1,8%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe 1			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 2			
Moyenne	1,3%	1,1%	1,0%
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 3			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 4			
Moyenne	NS	NS	NS
Ecart type	NS	NS	NS
Maximum	NS	NS	NS
Médiane	NS	NS	NS
Minimum	NS	NS	NS
Groupe 5			
Moyenne	2,1%	2,1%	1,9%
Ecart type	3,6%	3,5%	3,1%
Maximum	6,3%	6,2%	5,5%
Médiane	0,0%	0,2%	0,2%
Minimum	0,0%	0,0%	0,0%

ANNEXE 13

ANALYSE DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Se réassurer, c'est substituer un risque de défaut à un risque technique. Cette annexe examine l'exposition des cédantes à ce risque de contrepartie. La part des provisions techniques cédées et faisant l'objet de garanties, qu'il s'agisse de nantissement de titres, de dépôts ou de lettre de crédit, est examinée (partie A). La diversification des réassureurs fait ensuite l'objet d'une analyse (partie B).

Il est rappelé que le questionnaire ne demandait pas l'identité des principaux réassureurs : par conséquent, le risque de contrepartie auquel sont exposés les cédantes est examiné dans la présente étude, abstraction faite de la qualité de signature des réassureurs.

A - Garantie des cessions

1 - Garantie des provisions techniques cédées

Le tableau suivant indique, pour chaque catégorie de sociétés, la part des provisions techniques cédées faisant l'objet d'une garantie par nantissement, par dépôt ou par lettre de crédit :

Fractions des provisions techniques cédées faisant l'objet de garantie

	Provisions techniques cédées et garanties	Garantie par nantissement	Garantie par dépôt	Garantie par lettre de crédit
Global	63%	41%	19%	4%
Groupe 1	73%	28%	45%	0%
Groupe 2	73%	58%	15%	0%
Groupe 3	58%	41%	17%	0%
Groupe 4	70%	42%	14%	14%
Groupe 5	43%	34%	6%	2%

Pour les plus petites entreprises, le nantissement de titres s'efface au profit du dépôt espèces. Cela s'explique par le fait que pour les petits encours, l'avantage de la procédure de nantissement sur le dépôt espèces en matière de rémunération financière ne compense pas les coûts fixes de gestion des nantissements plus élevés. La prise en compte des lettres de crédit dans la représentation des engagements réglementés n'est pas automatique, ce qui explique qu'elles restent peu utilisées par les cédantes.

2 - Provisions techniques cédées non garanties

Le tableau suivant indique, pour chaque catégorie de sociétés, la fraction (en fonction de l'actif net comptable net d'incorporels) des provisions techniques cédées ne faisant pas l'objet de garantie :

Niveau des provisions techniques cédées ne faisant pas l'objet de garantie en pourcentage de l'actif net comptable (M€)

	Actif net comptable	Niveau des provisions cédées sans garantie
Global	194	50%
Groupe 1	7	76%
Groupe 2	12	74%
Groupe 3	22	29%
Groupe 4	101	26%
Groupe 5	768	59%

Le tableau de la section précédente a montré que les sociétés à petit et très petit volume d'activité (groupes 1 et 2) garantissaient relativement plus les provisions cédées. Cependant, ce sont elles qui cèdent le plus en proportion des engagements bruts, ce qui explique qu'elles présentent le niveau sans garantie (rapporté à l'actif net) le plus élevé. En particulier, les sociétés des groupes 1 et 2 exposent les $\frac{3}{4}$ de leurs fonds propres au risque de défaut des réassureurs. Ce ratio est également élevé pour les plus grandes entreprises (groupe 5). La solvabilité de ces entreprises dépend donc directement de la solvabilité de leurs cessionnaires.

B - Diversification des cessions

1 - Nombre de réassureurs

Le tableau suivant indique, pour chaque catégorie de sociétés, le nombre moyen de réassureurs par cédante :

Nombre moyen de réassureurs par cédante

	Nombre de réassureurs
Global	23
Groupe 1	4
Groupe 2	13
Groupe 3	18
Groupe 4	18
Groupe 5	61

Il ressort du tableau précédent que le nombre de réassureurs est en moyenne croissant avec la taille de la société.

2 - Part des réassureurs dans les provisions techniques cédées

a) Provision technique cédée moyenne par réassureur

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, le montant moyen de provisions techniques cédées par réassureur :

Montant moyen de provisions techniques cédées par réassureur (M€)

	Provisions techniques cédées par réassureur
Global	7,00
Groupe 1	0,55
Groupe 2	1,54
Groupe 3	3,70
Groupe 4	10,60
Groupe 5	17,74

b) Part cumulée des 5 premiers réassureurs

Le tableau suivant indique, pour chaque groupe, la part cumulée moyenne des 5 premiers réassureurs dans les provisions cédées :

Part cumulée moyenne des 5 premiers réassureurs dans les provisions techniques cédées

	Part cumulée moyenne
Global	56%
Groupe 1	61%
Groupe 2	66%
Groupe 3	49%
Groupe 4	58%
Groupe 5	45%

Il apparaît que les sociétés à petit et très petit volume d'activité sont le plus exposées au risque de contrepartie (abstraction faite de la qualité des réassureurs) : d'une part, le montant des provisions cédées sans garantie rapporté à l'actif net est plus important pour ces sociétés, d'autre part les signatures sont moins diversifiées.